



Assemblée générale

Distr. générale
21 octobre 2008
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 118 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2008-2009

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport contient les prévisions relatives aux ressources nécessaires pour la Mission des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009, dont le montant net total s'élève à 168 156 400 dollars (montant brut : 179 166 600 dollars).

Le montant total des dépenses prévues pour 2008 est estimé à 86 348 500 dollars, soit un dépassement de crédits de 10 279 800 dollars. Le montant net demandé pour 2009 s'élève donc à 178 436 200 dollars après incorporation du dépassement de crédits.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et rôle futur de la Mission	3
II. Mandat et résultats escomptés	6
III. Ressources nécessaires	31
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan	33
B. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) (composante I)	44
C. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante II)	62
D. Bureau du Chef de cabinet	78
E. Appui à la Mission	80
F. Bureaux de région et de province	100
IV. Analyse des ressources nécessaires	113
A. Militaires et personnel de police	114
B. Personnel civil	115
C. Dépenses opérationnelles	117
Annexe	
Organigrammes	128

I. Historique et rôle futur de la Mission

1. La Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) a été créée par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1401 (2002) pour une période initiale de 12 mois. Le mandat de la Mission a par la suite été prorogé par le Conseil dans ses résolutions 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006) et 1746 (2007). Comme suite à sa résolution 1806 (2008), le Conseil a décidé de proroger le mandat de la MANUA, ainsi qu'il est proposé dans le rapport du Secrétaire général en date du 6 mars 2008 (A/62/722-S/2008/159), pour une période supplémentaire de 12 mois allant jusqu'au 23 mars 2009. La relation entre la MANUA et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS), dont le quartier général se trouve à Kaboul, a été définie par le Conseil dans ses résolutions 1386 (2001), 1501 (2003), 1563 (2004), 1623 (2005), 1707 (2006) et 1776 (2007).

2. Dans sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a réaffirmé le rôle central et impartial que la MANUA continuait de jouer pour promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan en dirigeant les activités de la communauté internationale. Guidé par le principe du renforcement de la maîtrise et de la conduite des activités par l'Afghanistan, il a décidé dans la même résolution que la Mission concentrerait ses efforts sur les neuf domaines suivants de son mandat : a) promouvoir, en tant que coprésidente du Conseil commun de coordination et de suivi, un appui plus cohérent de la communauté internationale au Gouvernement afghan; b) renforcer la coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité en vue d'améliorer la coordination civilo-militaire; c) grâce à une présence renforcée et élargie dans tout le pays, mener une action de sensibilisation politique; d) offrir ses bons offices pour appuyer la mise en œuvre de programmes de réconciliation menés par les Afghans; e) appuyer les efforts entrepris pour améliorer la gouvernance et l'état de droit et lutter contre la corruption, et pour promouvoir les initiatives locales de développement; f) jouer un rôle central de coordination en vue de faciliter la fourniture de l'aide humanitaire; g) continuer à coopérer avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan, à suivre la situation des civils et à assurer leur protection, et à aider à donner pleinement effet aux dispositions de la Constitution afghane; h) appuyer le processus électoral; i) appuyer la coopération régionale.

3. Concernant l'action de sensibilisation politique au moyen d'une présence renforcée et élargie dans tout le pays, la MANUA entend ouvrir six bureaux provinciaux en deux temps. Elle commencera par ouvrir deux bureaux en 2008, l'un à Tirin Kot, dans la province d'Uruzgan, et l'autre à Pil-i-Khumri, dans la province de Baghlan. La protection et la sécurité des membres du personnel recevront une attention prioritaire lors de l'ouverture de tout nouveau bureau dans la région. La décision d'ouvrir un bureau sera prise lorsque l'on sait que la Mission pourra par sa présence s'acquitter plus aisément de son mandat et notamment venir en aide aux populations marginalisées et aux zones les plus défavorisées.

4. La Déclaration de la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan, qui s'est tenue à Paris le 12 juin 2008, a permis de souligner l'élargissement du rôle du Représentant spécial du Secrétaire général et de la MANUA dans le domaine de la coordination de l'action civile internationale en Afghanistan. Les participants à la Conférence se sont engagés à tirer pleinement parti de ce rôle pour ce qui concerne la coordination de l'action internationale et la coordination entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale.

5. Dans une déclaration en date du 11 juillet 2008 (S/PRST/2008/26), le Président du Conseil de sécurité a déclaré que le Conseil se félicitait du rapport spécial du Secrétaire général sur la Conférence internationale de soutien à l'Afghanistan et sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (S/2008/434) ainsi que de l'exposé fait par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan, Kai Eide, le 9 juillet 2008, et approuvait la recommandation selon laquelle, pour donner à la MANUA les moyens de s'acquitter de son mandat, il faudrait mobiliser rapidement des ressources techniques, administratives et de sécurité beaucoup plus importantes dans les domaines prioritaires mentionnés dans le rapport du Secrétaire général. Le Conseil a également accueilli favorablement l'intention de développer encore la présence de la MANUA sur le terrain en ouvrant six nouveaux bureaux provinciaux dans les 12 mois à venir, en application de sa résolution 1806 (2008).

6. Les fonctions, responsabilités et pouvoirs du Représentant spécial du Secrétaire général et de ses deux représentants spéciaux adjoints sont définis dans la note d'orientation sur les missions intégrées datée du 9 février 2006, où il est dit que le relèvement à la suite d'un conflit exige l'adoption de stratégies communes à l'ensemble des organismes des Nations Unies. Le Représentant spécial du Secrétaire général se consulte avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, qui est représenté à la MANUA et dans l'équipe de pays des Nations Unies par le responsable du Groupe des droits de l'homme. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des secours, du relèvement et de la reconstruction exerce les fonctions de coordonnateur résident et de coordonnateur humanitaire. La Mission entretient des relations étroites avec les pays voisins, ainsi qu'avec les missions politiques et les équipes de pays dans la région, notamment grâce à ses bureaux de liaison à Islamabad et Téhéran. La Mission renforce par ailleurs sa coopération et sa coordination avec la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en vue de mieux tirer parti de la complémentarité entre elles deux. À mesure que la Mission intensifie ses activités dans les bureaux régionaux et dans ses antennes de terrain, elle veille à limiter autant que possible les coûts de construction, de fonctionnement et de gestion en concluant avec les autres organismes des Nations Unies des accords relatifs à des services communs.

7. Il est proposé de renforcer les capacités techniques et administratives de la Mission dans les domaines prioritaires arrêtés dans la résolution 1806 (2008) et décrits au paragraphe 2 du présent rapport afin qu'elle puisse offrir un appui efficace et donner suite à la Conférence de Paris. Il faudra étoffer simultanément et, dans certains cas, considérablement les effectifs de la MANUA et opérer des réformes structurelles. Il s'agit donc de réorganiser la Mission et de renforcer notablement ses capacités dans certains domaines. L'objectif est de consacrer des ressources suffisantes aux questions exigeant une attention plus grande. La MANUA entend conserver et renforcer ses deux composantes (Affaires politiques et Secours, relèvement et reconstruction) afin de tenir compte des priorités exposées plus haut. De façon générale, la composante I restera chargée des questions politiques et connexes et étoffera ses capacités d'assistance électorale et de renforcement de la gouvernance et des institutions. La composante II sera considérablement élargie afin d'appuyer la stratégie nationale de développement et de promouvoir la coordination des donateurs et l'efficacité de l'aide. Elle sera également dotée de moyens lui permettant d'orienter et de coordonner de façon stratégique les activités de l'équipe

de pays des Nations Unies et, en particulier, de veiller à la bonne coordination des mesures prises pour faire face à des catastrophes naturelles ou à d'autres impératifs humanitaires. La Mission s'attachera à donner la priorité absolue à la coordination de l'assistance humanitaire de sorte que les travailleurs humanitaires puissent avoir accès à tous ceux qui ont besoin d'aide.

8. Compte tenu de ce qui précède, la Mission se propose de créer un groupe de l'analyse et de la planification, un groupe de l'assistance électorale, un groupe de la gouvernance, un poste de conseiller spécial pour le développement, un groupe des affaires humanitaires et un groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide qui seraient chargés de tâches de fond, et une section de l'information géographique qui fournirait dans les meilleurs délais des cartes et outils d'information géographique dynamiques fiables.

9. Outre l'augmentation des effectifs, la MANUA aura besoin de ressources accrues pour assurer la sécurité et veiller au bien-être des membres de son personnel, en particulier ceux en poste sur le terrain. Il faudra également augmenter notablement le nombre de fonctionnaires chargés de fonctions administratives et d'appui afin de faire face à l'élargissement de la Mission, aux conditions difficiles dans lesquelles elle opérera et à l'intensification des problèmes de sécurité, et de gérer l'afflux de matériel, notamment les moyens aériens et les véhicules blindés. Une bonne partie de l'augmentation des effectifs proposée en 2009 a trait au déploiement de la MANUA dans les provinces.

Objectifs et réalisations escomptées : bilan pour 2008

10. De façon générale, la Mission est en passe d'aboutir aux réalisations escomptées décrites dans le cadre logique. La montée de l'insécurité touche une grande partie du pays, y compris les régions est, centre et ouest ainsi que les régions sud et sud-est. Cela a eu des conséquences sur les activités humanitaires et de développement ainsi que sur le suivi du respect des droits de l'homme et de l'état de droit puisque la MANUA et d'autres entités des Nations Unies ont dû restreindre leur présence et leurs allées et venues dans la région. La MANUA continue à s'adapter à l'évolution de la situation en examinant régulièrement les domaines dans lesquels elle peut véritablement apporter quelque chose. La restructuration de la Mission et l'ouverture d'antennes dans des zones où vivent des populations marginalisées ou dans des endroits qui ont besoin d'une aide accrue afin de se développer sont le fruit de cet examen.

11. La MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général ont été invités à coordonner comme ils ne l'avaient encore jamais fait le renforcement de l'action internationale en faveur de la stabilisation de l'Afghanistan et de l'amélioration des conditions de vie de la population. Cela passera par une intensification des mesures et des efforts politiques et un renforcement des réponses institutionnelles. Le soutien sans réserve accordé par le Gouvernement afghan à la stratégie nationale de développement a entraîné une augmentation notable des mesures prises aussi bien dans le pays que par les partenaires internationaux pour mobiliser les autorités à tous les niveaux et répondre aux besoins prioritaires. À cela vient s'ajouter l'organisation des élections dans le pays. De grands espoirs sont donc placés dans la MANUA et l'on attend d'elle qu'elle appuie les activités du Gouvernement afghan et celles de la communauté internationale dans le pays. Or ce n'est qu'en disposant

d'effectifs et de moyens logistiques accrus que la Mission sera en mesure d'apporter le soutien prévu dans son mandat.

II. Mandat et résultats escomptés

12. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès, tels qu'ils ressortent des résolutions 1401 (2002), 1471 (2003), 1536 (2004), 1589 (2005), 1662 (2006), 1746 (2007) et 1806 (2008) du Conseil de sécurité, sont présentés ci-après.

Objectif 1 : Promouvoir la paix et la stabilité en Afghanistan

Réalisations escomptées

a) Instauration d'un climat sociopolitique de plus en plus propice à la paix et à la stabilité à long terme

Réalisations escomptées

a) i) Réduction du nombre de conflits internes, entre Afghans et provinciaux

Mesure des résultats

2007 : 50 initiatives visant à désamorcer le conflit

2008 (estimation) : 60 initiatives visant à désamorcer le conflit

2009 (objectif) : 70 initiatives visant à désamorcer le conflit (conflits tribaux, litiges fonciers, conflits ethniques, conflits entre partis politiques, différends concernant les nominations à des fonctions officielles)

ii) Renforcement du dialogue politique

Mesure des résultats

2007 : 12 missions ont été effectuées dans les provinces pour y rencontrer les autorités locales, les collectivités et les tribus

2008 (estimation) : le Groupe chargé de la coordination des politiques doit mettre définitivement au point la Déclaration de principes afin de définir une nouvelle stratégie de dialogue politique et de réconciliation nationale

Un bureau d'information est mis en place dans tous les centres régionaux

Le rôle de la MANUA dans le processus de réconciliation est défini, puis approuvé par le Gouvernement afghan et la communauté internationale

Des activités tendant à ouvrir un dialogue politique sont lancées dans 9 provinces (Badghis, Hérat, Helmand, Uruzgan, Kandahar, Khost, Paktya, Logar et Kapisa)

2009 (objectif) : outre les centres ouverts dans les centres régionaux, des bureaux d'information sont créés dans les 11 provinces (les 9 susmentionnées plus Wardak et Ghazni); le dialogue politique se poursuit dans les 11 provinces

iii) Renforcement de l'engagement du Gouvernement en ce qui concerne la mise en route, la préparation et le financement des élections en Afghanistan

Mesure des résultats

2007 : les capacités de la Commission électorale indépendante ont été renforcées dans le cadre du projet intitulé « Enhancing Legal and Electoral Capacity for Tomorrow (ELECT) » (Renforcer les capacités juridiques et électorales pour l'avenir) géré par le PNUD

Les procédures d'enregistrement de l'état civil et d'inscription des électeurs ont été conçues

Le concept, le plan et le budget des opérations d'inscription sur les listes électorales ont été élaborés

La loi électorale a été rédigée avec l'aide d'experts internationaux

2008 (estimation) : 50 % des électeurs (âgés d'au moins 16 ans) sont inscrits

La planification des élections de 2009 et 2010 démarre sous la direction de la Commission électorale indépendante

30 à 40 % des agents électoraux afghans nécessaires sont recrutés

La loi électorale est adoptée par le Parlement

2009 (objectif) : l'élection présidentielle et les élections provinciales se tiennent conformément à la Constitution

La Commission électorale indépendante dirige la planification et l'organisation des élections de 2009 et 2010

iv) Diminution du nombre et de l'influence des groupes armés illégaux

Mesure des résultats

2007 : 9 850 armes, sur un nombre estimatif de 15 000, sont collectées dans le cadre du démantèlement de groupes armés illégaux

131 des 617 groupes armés illégaux recensés sont démantelés

La totalité des 21 districts sélectionnés sont déclarés en règle pour ce qui est du démantèlement des groupes armés illégaux

2008 (estimation) : 6 000 armes sont collectées dans le cadre du programme de démantèlement de groupes armés illégaux intitulé « Afghanistan's New Beginnings Programme » (Nouveau départ pour l'Afghanistan)

240 des 360 groupes armés illégaux ciblés sont démantelés

70 des 82 districts sélectionnés sont déclarés en règle pour ce qui est du démantèlement des groupes armés illégaux

2009 (objectif) : 5 500 armes sont collectées dans le cadre du programme de démantèlement de groupes armés illégaux intitulé « Afghanistan's New Beginnings Programme » (Nouveau départ pour l'Afghanistan)

La totalité des 360 groupes armés illégaux ciblés sont démantelés

La totalité des 82 districts sélectionnés sont déclarés en règle pour ce qui est du démantèlement des groupes armés illégaux

v) Renforcement des activités de coopération régionale et des mesures de confiance

Mesure des résultats

2007 : 13 accords de coopération ont été conclus avec six pays voisins

Les pourparlers de paix ont été engagés au sein de la Jirga afghano-pakistanaise (une première série de réunions s'est tenue en août 2007)

Un accord trilatéral entre l'Afghanistan, l'Iran et le Pakistan a été signé sous l'égide de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

2008 (estimation) : la troisième Conférence de coopération économique régionale se tient à Islamabad

Une deuxième série de réunions se tient au Pakistan dans le cadre de la Jirga de paix

Une commission mixte (« Jirgagai ») commence à se réunir à intervalles réguliers dans le cadre de la Jirga de paix

Un projet de renforcement des capacités est lancé au Département de la coopération régionale du Ministère des affaires étrangères

2009 (objectif) : la quatrième Conférence de coopération économique régionale est convoquée

Deux sessions de la Jirga de paix se tiennent à tour de rôle dans les deux pays

La Jirgagai tient des réunions trimestrielles

Les achats d'électricité aux pays voisins augmentent

Le projet de renforcement des capacités se poursuit au Département de la coopération régionale du Ministère des affaires étrangères

vi) Renforcement des initiatives de coopération civilo-militaire, notamment au niveau provincial

Mesure des résultats

2007 : non disponible

2008 (estimation) : un plus grand nombre de spécialistes de la coopération civilo-militaire est déployé dans 8 régions

2009 (objectif) : 5 groupes de travail civilo-militaires liés aux 5 bureaux régionaux de la FIAS sont créés

15 séminaires de formation sont organisés à l'intention des équipes de reconstruction au niveau provincial

Produits

- Analyses et orientations politiques sur le règlement des conflits fournies chaque semaine aux partis et groupes aux niveaux national et infranational
 - Suivi et analyse hebdomadaires des faits survenus aux niveaux central et régional
 - Toutes les deux semaines, réunions du Groupe chargé de la coordination des politiques
 - Diffusion télévisée et radiophonique, en dari et en pashto, de programmes hebdomadaires d'information à l'intention du public afghan
 - Séances d'information hebdomadaires à l'intention de la presse à Kaboul; organisation de tables rondes avec les médias sur des questions présentant un intérêt pour ceux-ci; conférences de presse et autres activités à l'intention des médias dans les régions
 - Enquête visant à évaluer l'appui dont jouit le Parlement
 - Toutes les deux semaines, réunion avec la Commission électorale indépendante sur les questions électorales, comprenant notamment la prestation de conseils sur la réforme de la loi électorale et le calendrier des futures élections
 - Conseils au siège et aux bureaux de région et bureaux de province de la FIAS, ainsi qu'aux équipes chargées de la reconstruction au niveau des provinces
 - Conseils relatifs au démantèlement des groupes armés illégaux et appui à ce démantèlement
 - Conseils au sujet d'un système de suivi des questions relatives aux droits de l'homme liées aux élections (telles que l'agrément des candidats)
 - Création de nouveaux bureaux de province
-

Facteurs externes

La Mission devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Toutes les parties prenantes respectent les engagements politiques et/ou financiers requis;
- b) Le Gouvernement afghan s'engage à améliorer la gouvernance et à réduire la corruption;
- c) On constate un renforcement de la coopération entre le Parlement et le Président au sujet des questions législatives prioritaires à inscrire à l'ordre du jour du Parlement pour réaliser des progrès en ce qui concerne le processus électoral;
- d) Les moyens d'action et la motivation des forces de sécurité afghanes et du système judiciaire afghan continuent de s'intensifier et on constate un apport accru de la FIAS (OTAN) en vue de réaliser des progrès sur la voie du démantèlement des groupes armés illégaux;

e) On constate un changement positif dans la perception par le grand public de l'action du Gouvernement et des forces internationales en ce qui concerne la lutte contre l'insurrection;

f) Le grand public a confiance dans l'exécution des projets de développement liés au démantèlement des groupes armés illégaux dans la mesure où ces projets concourent à la bonne exécution de ce démantèlement;

g) La coopération en vue d'appuyer le processus électoral se poursuit entre les organes législatif et exécutif ainsi qu'entre les autorités gouvernementales infranationales et centrales.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
b) Progrès dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et du renforcement de l'état de droit en Afghanistan	b) i) Renforcement de l'autorité et des moyens d'action des institutions chargées de la justice, notamment la Cour suprême et le Ministère de la justice <i>Mesure des résultats</i> 2007 : non disponible 2008 (estimation) : le Ministère de la justice et l'Armée nationale afghane se développent conformément aux objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan, s'agissant des niveaux de commandement, du recrutement, de la formation, de la direction et du matériel L'effectif de 76 000 militaires est atteint et maintenu à ce niveau à la fin de l'année Le Ministère de l'intérieur et la Police nationale afghane se développent conformément aux objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan, s'agissant des différents niveaux de réforme ayant trait aux institutions, aux organisations et aux questions de personnel, ainsi que du commandement, du recrutement, de la formation, de la direction et du matériel. L'effectif de 80 426 employés du Ministère de l'intérieur et membres de la Police nationale afghane est atteint et maintenu à ce niveau à la fin de l'année 2009 (objectif) : l'effectif total de l'Armée nationale afghane, soit 86 000 militaires, est atteint L'Armée nationale afghane tient des centres communs de coordination des opérations au niveau des districts, des provinces et des régions et des centres de coordination frontaliers (avec le Pakistan)

L'effectif total de la Police nationale afghane, soit 82 000 policiers, est atteint

La Police nationale afghane tient des centres de coordination dans toutes les régions

- ii) Plus grand nombre d'activités de renforcement des capacités touchant les institutions chargées de la justice

Mesure des résultats

2007 : le Gouvernement adopte des politiques et une stratégie pour le secteur de la justice, y compris des mécanismes d'évaluation et de suivi permettant de réaliser les objectifs fixés en la matière dans le Pacte pour l'Afghanistan

2008 (estimation) : les lois relatives à l'autorité judiciaire et à l'organisation du Bureau du Procureur général sont mises en application

La loi de 1991 sur l'organisation du Bureau du Procureur général est mise en application

La loi sur l'organisation et l'autorité des tribunaux, rédigée en mai 2005, est mise en application

300 diplômés du stage d'études organisé par la Cour suprême (contre 233 en 2007)

150 diplômés (dont 7 femmes) du stage d'études organisé par le Bureau du Procureur général

2009 (objectif) : l'évaluation et la restructuration des groupes d'inspection du Ministère de la justice, du Bureau du Procureur général et de la Cour suprême sont achevées

Une formation est dispensée à l'ensemble du personnel des groupes d'inspection du Ministère de la justice, du Bureau du Procureur général et de la Cour suprême en vue de combattre la corruption et d'améliorer l'efficacité du système judiciaire

Une déclaration de politique générale et un mécanisme sont mis au point pour faire

en sorte que les paramètres utilisés pour assurer le suivi des institutions chargées de la justice et de la Stratégie de développement national soient ventilés par sexe et par âge, afin notamment d'intensifier le renforcement des capacités des femmes dans le secteur de la justice.

iii) Adoption de lois et d'autres instruments juridiques

Mesure des résultats

2007 : une réglementation concernant la gestion des prisons et des centres de détention est élaborée

La loi sur les prisons et les centres de détention est adoptée

Un texte de loi sur le statut des avocats est élaboré

2008 (estimation) : le nouveau code de procédure pénale et la loi antiterroriste sont adoptés

30 textes de loi sont élaborés (contre environ 26 en 2007)

La loi sur les stupéfiants, qui comprend des dispositions relatives aux centres de réhabilitation et de formation pour mineurs, est examinée par le Ministère de la justice au cours du troisième trimestre 2008

La charte du Centre national de formation juridique est examinée par le Ministère de la justice au cours du quatrième trimestre 2008

La loi sur la structure et la compétence de la Cour spéciale de justice et la loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes sont examinées par le Ministère de la justice au cours du troisième trimestre 2008

La loi sur le statut des avocats (portant création de l'Association du barreau afghan) entre en vigueur et l'Association du barreau afghan est créée

2009 (objectif) : le texte de loi sur la lutte contre la corruption est définitivement mis au point

La loi sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes est mise en application

L'évaluation nécessaire en vue d'élaborer un droit administratif moderne qui comblera les lacunes du système de contentieux administratif actuel est menée à bien

iv) Amélioration de la coordination dans le secteur de la justice

Mesure des résultats

2007 : le groupe de travail chargé d'étudier la réforme de la justice a défini son mandat et formulé des recommandations sur les principales questions de politique générale

2008 (estimation) : tenue d'une réunion internationale par mois et établissement de rapports trimestriels concernant les activités des donateurs au niveau national et provincial

Le programme national de réforme de la justice est définitivement mis au point avec une aide de la communauté internationale

Un mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial est créé avec l'assistance de la MANUA, avec une présence à Kunduz, Hérat, Djalalabad, Gardez, Kandahar, Bamyan, Mazar-e-Charif et Kaboul

2009 (objectif) : il est procédé à une première évaluation annuelle du fonctionnement du mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial

Les mécanismes traditionnels de règlement des différends sont évalués, et un document de politique générale est élaboré afin de déterminer s'il convient d'avoir recours en priorité à ces mécanismes traditionnels dans le contexte des méthodes naturelles de planification familiale

Des mécanismes sont mis au point en vue d'améliorer la coordination entre le

Ministère de la justice, le bureau du Procureur général, la Cour suprême et les services de police et d'intégrer leurs fonctions dans l'appareil judiciaire en place

Le Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan commence à financer les trois institutions chargées de la justice, conformément à la stratégie et au programme national concernant le secteur de la justice

v) Meilleures conditions dans les prisons et centres de détention afghans

Mesure des résultats

2007 : sept centres de détention ont été construits ou rénovés en conformité avec les normes définies par l'ONU et les normes internationales

1 000 membres du personnel pénitentiaire, dans l'ensemble du pays, ont suivi le nouveau cours de formation aux fonctions d'officier et de sous-officier

Le premier centre de détention pour femmes construit à Kaboul a été achevé et remis au Département de l'administration pénitentiaire du Ministère de la justice

2008 (estimation) : 6 prisons et un centre de détention pour femmes sont construits et une formation relative aux normes de traitement des prisonniers est dispensée à 1 000 membres du personnel pénitentiaire

Des bases de données sont mises au point concernant les prisonniers, le personnel pénitentiaire et le Département de l'administration pénitentiaire

Le document sur les mesures prioritaires de réforme et de restructuration est soumis pour approbation

Le livret relatif aux droits des prisonniers est distribué à toutes les femmes détenues

Des modalités de gestion des dossiers des prisonniers sont élaborées

Un groupe de travail chargé de l'élaboration des politiques est mis en place

La gestion du quartier de haute sécurité destiné aux narcodélinquants de la prison de Pol-e Charkhi est confiée au Département de l'administration pénitentiaire

2009 (objectif) : la prison de Pol-e Charkhi est rénovée

La mise en œuvre des mesures prioritaires de réforme et de restructuration fait l'objet d'un suivi

6 prisons sont construites ou rénovées

Des directives, concernant notamment l'usage de la force, ainsi qu'un code de conduite et des normes relatives au comportement professionnel, sont élaborés

Produits

- La concertation constructive avec les autorités nationales ouvre la voie à la réalisation et au suivi des objectifs relatifs à l'état de droit
- Maintien de l'appui aux sous-groupes de travail sur la réforme législative, l'aide judiciaire et l'accès à la justice, l'enseignement du droit, la réforme agraire et le cadastre, et les infrastructures matérielles de l'appareil judiciaire en vue d'assurer l'efficacité de leur fonctionnement
- Conseils fournis par la MANUA en tant qu'organe de coordination des groupes de travail sur la réforme judiciaire et sur l'aide judiciaire et l'accès à la justice
- Conseils hebdomadaires fournis par la MANUA dans le cadre de sa participation aux travaux du Groupe consultatif pour la Stratégie de développement national et pour le Pacte pour l'Afghanistan, ainsi que du Groupe de travail sur la justice et les droits de l'homme et de ses sous-groupes techniques
- Liaison avec les donateurs et mobilisation de ceux-ci sur les questions se rapportant au secteur de la justice
- Publication de notes mensuelles d'information générale sur la justice intitulées « UNAMA Justice Overview »
- Réunions d'information hebdomadaires sur la réforme du secteur de la justice à l'intention des représentants du Gouvernement et d'autres organisations
- Facilitation des travaux et présidence conjointe du comité d'experts internationaux sur la réforme de la justice pénale
- Coordination de l'aide internationale au Ministère de la justice par l'intermédiaire du sous-groupe de travail sur l'accès à la justice et l'aide judiciaire
- Mise à jour annuelle de la liste des prestataires de services d'aide judiciaire en collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM)

- Publication de rapports trimestriels sur les activités des donateurs aux échelons national et provincial (matrice établie par le Groupe international de coordination pour la réforme de la justice)
- En tant que coordonnateur de la réforme pénitentiaire, la MANUA coordonne les activités menées dans le domaine de la réforme et de la réhabilitation des établissements pénitentiaires, entre les services gouvernementaux afghans, et entre ceux-ci et les organismes des Nations Unies, les institutions internationales et les pays donateurs
- Conseils et appui au Ministère de la justice et à son Service central des prisons en ce qui concerne la construction et la rénovation des prisons et autres établissements pénitentiaires
- Conseils et appui au Ministère de la justice et à son Service central des prisons en vue d'améliorer le système d'administration pénitentiaire (élaboration de politiques et de procédures, mise en application effective des lois et règlements nouvellement adoptés concernant les prisons et les centres de détention pour mineurs, notamment)

Facteurs externes

La Mission devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Les contributions du Gouvernement et des donateurs au secteur de la justice sont maintenues et renforcées;
- b) Le Parlement est doté des moyens voulus pour examiner les documents juridiques en vue de déterminer la capacité des gouvernements de respecter le calendrier des travaux législatifs et de mettre en œuvre la législation nécessaire;
- c) L'enseignement du droit à l'université est amélioré, sur les plans quantitatif et qualitatif, de manière à doter le secteur de la justice des compétences nécessaires;
- d) Un programme national est mis en place, avec un ferme appui des donateurs, en tant que moteur central de la réforme au sein des institutions chargées de la justice en vue du rétablissement de l'état de droit.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
c) Renforcement du respect des droits de l'homme en Afghanistan	c) i) Augmentation du nombre de cas de violation des droits de l'homme faisant l'objet d'une enquête approfondie par la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan <i>Mesure des résultats</i> 2007 : 1 300 enquêtes menées à bien 2008 (estimation) : 1 500 enquêtes menées à bien 2009 (objectif) : 1 500 enquêtes, portant notamment sur les questions électorales (pas d'augmentation prévue par rapport à 2008 compte tenu des difficultés d'accès que devrait rencontrer la Commission indépendante)

ii) Renforcement des activités de la Commission indépendante, en coopération avec la MANUA, en matière de suivi et de présentation de rapports concernant le processus d'édification de l'État

Mesure des résultats

2007 : 400 activités de contrôle et 60 ateliers menés à bien (formation de 30 000 personnes)

2008 (estimation) : formation de 35 000 personnes

2009 (objectif) : publication de 2 rapports sur des questions de fond

iii) Mise en œuvre du Plan d'action gouvernemental pour la paix, la justice et la réconciliation dans le cadre du système de justice transitionnelle

Mesure des résultats

2007 : élaboration de 5 séries de recommandations par un groupe consultatif; création par décret d'une équipe spéciale chargée de donner des conseils sur le cadre institutionnel, juridique et procédural afin de permettre à l'Afghanistan de s'acquitter de ses obligations juridiques en ce qui concerne les crimes commis dans le passé

Mise au point définitive et présentation au Président et aux autres parties prenantes du rapport de l'équipe spéciale, dont la publication a été reportée à 2008

Organisation de 8 ateliers de formation (objectif non atteint en raison de résistances politiques et, notamment, de l'inefficacité du groupe consultatif et du fait que l'équipe spéciale n'a pas été créée)

2008 (estimation) : renforcement de l'appui politique au plan d'action

2009 (objectif) : accélération du recensement systématique des atteintes aux droits de l'homme et violations de ces droits commises dans le passé

iv) Publication d'un plus grand nombre de rapports sur les violations du droit international humanitaire et des droits de l'homme, y compris des rapports établis conjointement avec la Commission indépendante

Mesure des résultats

2007 : publication de 4 rapports nationaux et organisation de 20 ateliers (objectif non atteint en raison du manque de personnel formé et de considérations politiques ayant trait au caractère sensible des questions traitées; toutefois, le renforcement du dialogue avec les forces internationales a amélioré la fiabilité des rapports internes et de la vérification, permettant à la MANUA de réaliser l'objectif en partie)

2008 (estimation) : publication de 4 rapports et de contributions à des rapports émanant de partenaires et de mécanismes tels que le Rapporteur spécial sur les exécutions sommaires (dont les rapports sur la campagne de surveillance des détentions arbitraires, le mécanisme de surveillance du système judiciaire et la liberté d'expression)

Publication de 2 rapports communs Commission indépendante/MANUA qui seront sans doute consacrés aux questions relatives à la protection des civils

2009 (objectif) : publication de 2 rapports communs Commission indépendante/MANUA

Publication de 4 rapports et de contributions supplémentaires aux rapports émanant d'autres acteurs

Produits

- Enquête sur les violations des droits de l'homme et recommandations concernant les mesures à prendre pour y remédier et le suivi à assurer, en coopération avec la Commission indépendante
- Prestation de services d'information et fourniture d'un appui en ce qui concerne les initiatives et les principes de la Mission dans le domaine des droits de l'homme, selon les besoins
- Activités communes menées avec la Commission indépendante afin de renforcer les moyens dont celle-ci est dotée aux fins de promouvoir et de protéger les droits de l'homme conformément aux dispositions pertinentes de la Constitution afghane, en particulier pour ce qui est du plein exercice de leurs droits par les femmes

- Organisation d'ateliers et activités de suivi communes en vue de renforcer les moyens dont est dotée la Commission indépendante pour suivre le processus de réforme des institutions publiques et en rendre compte, en particulier en ce qui concerne la police, les tribunaux et les établissements pénitentiaires, et pour protéger les droits de l'homme et permettre leur exercice et, notamment, faciliter l'accès des femmes à la justice
- Formation sur place en vue de renforcer la capacité de la Commission indépendante de surveiller les violations liées à la protection des civils en cas de conflit et d'en rendre compte
- Organisation de stages de formation et prestation de conseils en vue de renforcer les connaissances et les compétences des spécialistes des droits de l'homme au sein de la Police nationale afghane
- Renforcement de la capacité de la société civile de comprendre et de suivre le processus d'édification de l'État et d'y participer
- Prestation de conseils au Gouvernement afghan concernant l'application du Plan d'action pour la paix, la justice et la réconciliation et suivi des progrès réalisés
- Convocation par la MANUA d'un groupe restreint sur la justice transitionnelle en vue de faciliter l'échange d'informations sur les questions de justice transitionnelle
- Suivi de l'efficacité des mesures prises pour mettre en œuvre le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie de développement national, s'agissant de la protection des droits de l'homme
- Prestation de conseils techniques au Gouvernement afghan concernant l'élaboration d'un mécanisme de suivi des objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan et la Stratégie de développement national en matière de droits de l'homme
- Publication de rapports et formulation des recommandations sur la protection des civils, en liaison avec les parties au conflit
- Publication de rapports et formulation de recommandations sur les droits de la défense et les pratiques de détention, ainsi que sur la liberté d'expression

Facteurs externes

La Mission devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) L'insurrection diminue d'intensité, ce qui a des effets directs sur le nombre de cas de violation des droits de l'homme;
- b) Le Gouvernement afghan et la communauté internationale accordent une attention accrue aux risques d'insurrection qui entravent la création d'un environnement dans lequel les droits de l'homme sont respectés;
- c) Le Gouvernement afghan est disposé à donner l'exemple en effectuant des enquêtes impartiales au sujet des allégations de violation des droits de l'homme;
- d) Le programme de transition bénéficie d'un appui politique;
- e) Le programme relatif aux droits de l'homme bénéficie d'un appui politique et d'un appui des donateurs soutenu et constant.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
d) Redressement, relèvement et reconstruction accrus en Afghanistan,	d)i) Extension des programmes nationaux aux provinces

l'accent étant mis sur les structures gouvernementales infranationales

Mesure des résultats

2007 : exécution de 4 programmes nationaux

Exécution de 5 programmes communs

Gouvernement afghan/ONU

Rationalisation des structures organisationnelles dans 15 % des gouvernorats

Apport d'un appui technique à 25 processus de planification du développement au niveau des provinces

Exécution d'activités par 24 équipes de reconstruction au niveau des provinces conformément à la Stratégie de développement national et du Pacte pour l'Afghanistan

Établissement de budgets pilotes dans 3 provinces

Mise en œuvre du Programme de stabilisation de l'Afghanistan dans 120 districts

2008 (estimation) : exécution de 6 programmes nationaux

Exécution de 5 programmes communs

Gouvernement afghan/ONU

Rationalisation des structures organisationnelles dans 40 % des gouvernorats

Mise au point définitive du processus de planification du développement dans les 34 provinces

Mise au point définitive des budgets dans 7 provinces

Mise en œuvre du Programme de stabilisation de l'Afghanistan dans 240 districts (à ce jour, le Programme a été mis en œuvre dans 153 districts)

2009 (objectif) : lancement de la réforme de l'Administration dans la moitié des 34 provinces, le quart des 114 municipalités et le quart des 364 districts

Nomination de tous les nouveaux gouverneurs et de tous les nouveaux maires dans le cadre de mécanismes transparents

Incorporation de 25 % des plans de développement provinciaux dans les budgets des ministères

Amélioration de la coordination entre les équipes de reconstruction provinciales et la MANUA dans le cadre de la mise en œuvre des plans de développement provinciaux

- ii) Création et mise en place de mécanismes visant à promouvoir le sens des responsabilités dans l'Administration, y compris à l'échelon infranational

Mesure des résultats

2007 : adoption d'une législation nationale conforme à la Convention des Nations Unies contre la corruption (les bilans annuels d'activité n'ont pas été réalisés pour tous les hauts fonctionnaires en 2007)

2008 (estimation) : bilans annuels d'activité réalisés pour tous les hauts fonctionnaires

Élaboration et mise au point définitive du plan relatif aux activités de police

Adoption par le Gouvernement d'un plan harmonisé de réforme du Ministère de l'intérieur

2009 (objectif) : mise en œuvre de 10 % du plan relatif à la Commission de réforme de l'Administration et de la fonction publique et à la Direction indépendante de la gouvernance locale, qui vise à pallier les lacunes de l'Administration en matière de recrutement, de suivi du personnel et d'organisation des carrières, plan qui doit recevoir un appui sans réserve de la communauté internationale et être financé par celle-ci

Élaboration d'un plan de renforcement des capacités des fonctionnaires au niveau infranational dans la moitié des 34 provinces et des municipalités

Élaboration d'un plan de renforcement des capacités pour 34 conseils provinciaux

- iii) Amélioration de la capacité du Gouvernement de prendre systématiquement en compte le souci de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes nationaux

Mesure des résultats

2007 : les questions relatives à l'égalité des sexes sont pleinement prises en compte dans les travaux de 4 groupes consultatifs

Les consultations tenues à l'échelle infranationale comptent au moins 20 % de représentantes

2008 (estimation) : les questions relatives à l'égalité des sexes sont pleinement prises en compte dans les travaux de 6 groupes consultatifs

Les consultations tenues à l'échelle infranationale comptent au moins 33 % de représentantes

Le Plan d'action national en faveur des femmes en Afghanistan est approuvé par le Gouvernement

2009 (objectif) : les questions relatives à l'égalité des sexes sont pleinement prises en compte dans les travaux de 6 groupes consultatifs

Les consultations tenues à l'échelle infranationale comptent au moins 40 % de représentantes

Le Plan d'action national en faveur des femmes en Afghanistan est renforcé

Un comité interministériel de suivi veille à ce que le Plan d'action national en faveur des femmes pilote des projets dans un certain nombre de ministères

Le Plan d'action national en faveur des femmes est mis en œuvre dans au moins 20 % des projets considérés comme prioritaires par les ministères techniques

iv) Appui accru aux institutions de l'État dans la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie de développement national en ce qui concerne les questions intersectorielles relatives à la lutte contre les stupéfiants

Mesure des résultats

2007 : le Ministère de la lutte contre les stupéfiants est doté de moyens d'action dans 8 provinces

5 provinces élaborent des propositions à soumettre au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants

Des plans de mise en œuvre de toutes les composantes de la Stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants sont élaborés, conformément au Pacte pour l'Afghanistan et à la Stratégie de développement national

2008 (estimation) : le Ministère de la lutte contre les stupéfiants est doté de moyens d'action dans les 34 provinces

11 provinces élaborent des propositions devant être examinées par le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants

Des contrôles aux frontières sont mis en place à tous les points de passage illégaux sur les frontières internationales situées à l'ouest et au sud de l'Afghanistan

L'ONUDC assure une présence opérationnelle du Ministère de la lutte contre les stupéfiants dans 15 provinces à la fin de 2008

Des plans de lutte contre les stupéfiants sont mis au point dans 11 provinces

2009 (objectif) : les directions du Ministère de la lutte contre les stupéfiants et les groupes de travail pour la lutte contre les stupéfiants au niveau des provinces sont dotés de moyens d'action dans les 34 provinces

Les 34 provinces ont élaboré des plans de lutte contre les stupéfiants à soumettre au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants

Des bureaux de liaison aux frontières sont créés aux frontières afghano-iranienne, afghano-pakistanaise et irano-pakistanaise

Des contrôles aux frontières sont mis en place à tous les points de passage illégaux sur les frontières internationales situées à l'ouest, au sud et au nord de l'Afghanistan

La coopération entre le Ministère de la défense, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et la FIAS en ce qui concerne les mesures prises périodiquement pour éliminer la culture illicite du pavot est sensiblement renforcée

25 provinces sont exemptes de pavot

Le Gouvernement afghan et la communauté internationale organisent des campagnes d'information efficaces dans les 34 provinces avant la saison des semis

v) Amélioration de la capacité du Gouvernement de gérer les crises humanitaires et de faire face aux besoins qui en résultent

Mesure des résultats

2007 : des plans de préparation en cas de catastrophe à l'échelon provincial sont élaborés dans 14 provinces

Des cours de formation sur la gestion des catastrophes sont organisés dans 10 provinces

2008 (estimation) : Des plans de préparation en cas de catastrophe à l'échelon provincial sont élaborés dans les 34 provinces

Des cours de formation sur la gestion des catastrophes sont organisés dans 20 provinces

2009 (objectif) : 6 équipes humanitaires sont mises en place à l'échelon régional (2 équipes sont déjà en activité)

31 plans de préparation en cas de catastrophe à l'échelon des provinces sont élaborés

Une base de données sur l'accès aux secours humanitaires et leur suivi est créée

Un plan d'action humanitaire pour l'Afghanistan est élaboré

Un Groupe d'information sur l'action humanitaire à Kaboul exerçant des fonctions de sensibilisation et d'information géographique est créé

Une base de données sur les questions humanitaires intitulée « Qui fait quoi, où » est créée

Produits

- Présentation de rapports périodiques par les organismes des Nations Unies dans le cadre des mécanismes de présentation de rapports financiers relevant du Ministère des finances
- Fourniture de services de coordination stratégique aux équipes régionales des Nations Unies par les bureaux de région de la MANUA
- Renforcement de la coopération régionale entre les équipes de pays des Nations Unies grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un programme commun trilatéral dans le domaine des soins de santé
- Suivi des nominations de fonctionnaires dans les régions
- Fourniture de services consultatifs aux équipes de reconstruction à l'échelon des provinces en vue de la mise au point d'indicateurs au niveau des provinces, en coordination avec les pays donateurs, les organismes des Nations Unies et le personnel militaire international
- Fourniture d'une assistance technique aux comités de développement provinciaux, aux conseils provinciaux, aux gouverneurs et aux ministères

- Fourniture d'une assistance aux pouvoirs publics, notamment dans les provinces, en ce qui concerne les politiques relatives à l'égalité des sexes et la prise en compte systématique des questions qui s'y rapportent, conformément à la Stratégie de développement national de l'Afghanistan
- Intégration des questions relatives à l'égalité des sexes, en tant que question transversale, dans tous les éléments de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan, grâce à la fourniture de conseils techniques, à la participation aux groupes consultatifs et groupes de travail créés en application de la Stratégie, et à une coordination avec les organismes des Nations Unies et les institutions gouvernementales
- Intégration de la lutte contre les stupéfiants, en tant que question transversale, dans la Stratégie de développement national de l'Afghanistan, grâce à la fourniture de conseils techniques, à la participation aux groupes consultatifs et groupes de travail créés en application de la Stratégie, et à une coordination avec les organismes des Nations Unies et les institutions gouvernementales
- Renforcement de la gestion et de l'exécution de projets infranationaux financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la lutte contre les stupéfiants
- Rôle d'organisme chef de file du Groupe de travail chargé des interventions en cas de crise humanitaire ou de catastrophe créé en application de la Stratégie de développement national
- Coordination des opérations menées par l'Organisation des Nations Unies aux niveaux national et régional pour faire face aux catastrophes
- Production de 400 cartes sur la situation humanitaire à l'échelle du pays
- Publication de 12 rapports d'information sur la situation humanitaire à l'échelle du pays, à raison d'un par mois. Création de 5 groupes de travail civilo-militaires liés aux 5 bureaux régionaux de la FIAS
- Organisation de 15 ateliers de formation pour les équipes de reconstruction provinciales
- Participation à 12 exercices de redéploiement pour la FIAS
- Présentation de rapports mensuels sur les activités humanitaires (96 rapports, soit 12 rapports pour chacune des 8 régions), comprenant des cartes et un dossier d'information
- Lancement de l'approche par groupe thématique dans les 8 régions
- Publication de rapports trimestriels sur l'accès et l'espace humanitaire

Facteurs externes

La Mission devrait atteindre les objectifs visés et les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :

- a) Toutes les parties prenantes continuent de fournir l'appui financier et politique nécessaire;
- b) La situation sur le plan de la sécurité dans les différentes régions permet de donner une priorité accrue aux activités menées au niveau infranational;
- c) Aucune catastrophe naturelle ne retarde les efforts de reconstruction.

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
e) Progrès accomplis en ce qui concerne les objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan et dans la Stratégie de développement national	e) i) Renforcement de la collaboration entre le Gouvernement et la communauté internationale en vue de définir et de réaliser conjointement les priorités définies par l'intermédiaire du Conseil commun de coordination et de suivi <i>Mesure des résultats</i> 2007 : 23 des objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan sont atteints Le Conseil commun de coordination et de suivi a tenu 6 réunions depuis sa création Le Conseil commun a pris 70 décisions et mesures dans 8 secteurs Des consultations se tiennent deux fois par semaine entre le Gouvernement et la communauté internationale dans le cadre des réunions des coprésidents du Conseil commun 2008 (estimation) : 30 objectifs du Pacte pour l'Afghanistan sont atteints Le Conseil commun tient ses septième, huitième et neuvième réunions Des consultations se tiennent deux fois par semaine entre le Gouvernement et la communauté internationale dans le cadre des réunions des coprésidents du Conseil commun Le Conseil commun prend 120 décisions et mesures dans 8 secteurs 2009 (objectif) : Des progrès mesurables sont réalisés en ce qui concerne les principaux résultats attendus du Pacte pour l'Afghanistan Le Conseil commun tient entre 3 et 4 réunions ii) Appui accru aux institutions de l'État pour renforcer la capacité des Afghans de diriger les opérations et de définir les priorités nationales dans le cadre de la Stratégie de développement national <i>Mesure des résultats</i> 2007 : lancement d'un processus de restructuration et de rationalisation dans 30 % des ministères, conformément à la Stratégie de développement national et au Pacte pour l'Afghanistan

Mise en place d'un mécanisme clair et transparent de nomination aux postes de rang élevé de l'Administration centrale et de l'appareil judiciaire, ainsi qu'aux postes de gouverneur de province, de chef des services de police, d'administrateur de district et de chef de la sécurité dans les provinces

2008 (estimation) : lancement d'un processus de restructuration et de rationalisation dans 50 % des ministères, conformément à la Stratégie de développement national

La réforme de la fonction publique est engagée dans 75 % des ministères

Tenue de consultations sur les objectifs du Millénaire et la Stratégie de développement dans les 34 provinces

Le processus d'élaboration de la Stratégie est achevé et celle-ci est approuvée par le Gouvernement afghan

La réforme de la fonction publique est engagée dans tous les ministères

Des procédures claires de participation des conseils provinciaux au suivi des affaires administratives au niveau infranational sont approuvées par le Gouvernement

2009 (objectif) : la réforme de la fonction publique est engagée dans tous les ministères

Des procédures claires de participation des conseils provinciaux au suivi des affaires administratives au niveau infranational sont appuyées par le Gouvernement

Un mécanisme de nomination clair et transparent est appliqué à tous les postes de rang élevé de l'Administration centrale et de l'appareil judiciaire, ainsi qu'aux postes de gouverneur de province, de chef des services de police, d'administrateur de district et de chef de la sécurité dans les provinces

iii) Mise en place d'un système de suivi entre le secrétariat du Conseil commun de coordination et de suivi, le secrétariat de la Stratégie de développement national et le Bureau central de statistique

Mesure des résultats

2007 : tenue de 5 séries de réunions des groupes consultatifs et de 240 réunions des groupes de travail pour les 8 secteurs de la Stratégie de développement national

Tenue de réunions de coordination bimensuelles avec les interlocuteurs du système des Nations Unies pour chaque secteur

2008 (estimation) : la Stratégie de développement national étant définitivement arrêtée, le Conseil commun de coordination et de suivi est restructuré de façon à comprendre 3 comités permanents dont l'objectif est de faciliter la prise de décisions sur les questions stratégiques prioritaires. La mise en œuvre de la Stratégie, ainsi que le suivi des programmes et l'établissement de rapports relèvent entièrement du Gouvernement, qui a établi des mécanismes d'exécution, notamment des comités interministériels pour remplacer les groupes consultatifs et les groupes de travail. Le Gouvernement lance au moins 3 programmes nationaux essentiels dans les domaines de l'agriculture, des infrastructures et de la gouvernance. Les comités permanents se réunissent pour examiner au moins 5 questions prioritaires.

2009 (objectif) : existence d'un secrétariat du Conseil commun adapté aux besoins et d'une MANUA renforcée qui est en mesure de coordonner les données analytiques nécessaires pour mener à bien des fonctions indépendantes de suivi et de contrôle

La transition entre le secrétariat chargé de la planification de la Stratégie de développement national et le mécanisme de coordination de l'exécution est achevée, et il est convenu d'une relation appropriée entre l'exécution et le suivi stratégique

Mise en place, au sein du secrétariat du Conseil commun, d'un système de suivi stratégique pleinement opérationnel qui utilise les données émanant du mécanisme de coordination de l'exécution de la Stratégie et du Bureau central de statistique, ainsi que d'autres sources

Achèvement du troisième rapport annuel du
Conseil commun, faisant état d'activités de
coordination des politiques dans au moins
5 domaines stratégiques

Produits

- Quatre réunions du Conseil commun de coordination et de suivi coprésidées par la MANUA et doté des moyens nécessaires par le secrétariat du Conseil commun
 - Consultations régulières entre le Gouvernement et la communauté internationale par l'intermédiaire des coprésidents du Conseil commun
 - Conseils stratégiques et services de bons offices fournis aux autorités nationales et régionales et aux principaux acteurs en vue d'appuyer la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan
 - Suivi des progrès réalisés dans la poursuite des objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan et dans la Stratégie de développement national en étroite collaboration avec les secrétariats du Conseil commun et de la Stratégie
 - Fourniture d'un appui et d'une assistance technique au secrétariat du Conseil commun afin de renforcer le suivi de la mise en œuvre du Pacte pour l'Afghanistan et d'établir des rapports à ce sujet
 - Les comités permanents sur la sécurité, la gouvernance et le développement font appliquer les décisions prises par le Conseil commun entre les réunions auxquelles participent des organismes des Nations Unies
 - Facilitation des réunions tenues régulièrement par l'équipe de pays des Nations Unies pour passer en revue les activités des Nations Unies visant à appuyer l'application du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie de développement national
 - Harmonisation de tous les objectifs du Pacte pour l'Afghanistan avec les plans et activités de la MANUA, notamment aux niveaux régional et provincial
 - Mise en œuvre d'une stratégie de communication et sensibilisation accrue du public au Pacte pour l'Afghanistan
-

Facteurs externes

La Mission devrait réaliser les objectifs visés et les réalisations escomptées si toutes les parties prenantes, y compris les membres du Conseil commun de coordination et de suivi, continuent de fournir l'appui politique et financier nécessaire pour atteindre les objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan et dans la Stratégie de développement national. La mise en œuvre de la Stratégie et l'action menée par le Conseil commun dépendront par ailleurs de la situation dans le pays sur le plan de la sécurité. La réalisation dans les délais des objectifs fixés et l'achèvement de la Stratégie supposeront par ailleurs l'absence de bouleversements politiques majeurs, notamment à l'intérieur de la région, de catastrophes naturelles ou d'autres situations nationales d'urgence.

III. Ressources nécessaires

13. Le montant net des prévisions de dépenses de la MANUA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est estimé à 168 156 400 dollars (montant brut : 179 166 600 dollars), comme indiqué dans les tableaux 1 et 3. Les effectifs nécessaires sont récapitulés dans le tableau 2. Les dépenses prévues pour 2009, en augmentation nette de 92 087 700 dollars (soit 121 %) par rapport au montant estimatif révisé des dépenses pour 2008, comprennent un montant de 1 225 700 dollars pour les militaires et le personnel de police, un montant de 76 363 600 dollars pour le personnel civil et un montant de 90 567 100 dollars pour les dépenses de fonctionnement. L'augmentation s'explique principalement par : a) la création proposée de 514 nouveaux postes (140 postes d'agent recruté sur le plan international, 358 postes d'agent recruté sur le plan national et 16 postes de Volontaire des Nations Unies); b) les coûts associés à l'ouverture de six nouveaux bureaux de province; c) la construction proposée de logements supplémentaires, dont 133 unités au siège à Kaboul et 52 dans les bureaux décentralisés; d) l'achat envisagé de 177 véhicules blindés (1 remplacement et 176 véhicules nouveaux); et e) le renforcement proposé de la flotte aérienne de la Mission, avec un avion et un hélicoptère supplémentaires.

14. En ce qui concerne la création de bureaux de province aux fins de renforcer la présence de la MANUA et de l'étendre à l'ensemble du pays, la Mission compte ouvrir six nouveaux bureaux à Tirin Kot (province d'Uruzgan), Pul-i-Khumri (province de baghlan), Farah (province de Farah), Sari Pul (province de Sari Pul), Lashkar Gah (province d'Helmand) et Ghazni (province de Ghazni).

Tableau 1

Prévisions de dépenses totales (montants nets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009		Analyse de la variation 2008-2009	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart	Total	Dépenses non renouvelables	Total 2009	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (3)	(7) = (4) - (6)
Militaires et personnel de police	1 079,6	1 040,4	39,2	1 225,7	—	1 186,5	146,1
Personnel civil	44 890,8	53 707,6	(8 816,8)	76 363,6	—	85 180,4	31 472,8
Dépenses opérationnelles	30 098,3	31 600,5	(1 502,2)	90 567,1	35 403,4	92 069,3	60 468,8
Total	76 068,7	86 348,5	(10 279,8)	168 156,4	35 403,4	178 436,2	92 087,7

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs locaux	
Effectif approuvé 2008	1	2	1	7	24	68	72	21	196	97	17	310	173 1 060	43 1 586
Effectif proposé 2009	1	2	3	8	28	102	104	57	305	123	22	450	257 1 334	59 2 100
Variation	–	–	2	1	4	34	32	36	109	26	5	140	84 274	16 514

15. L'effectif total proposé pour la MANUA pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est de 2 100 postes de temporaire, et se décompose comme suit : 450 agents recrutés sur le plan international, dont 305 administrateurs et 145 agents du Service mobile et agents des services généraux (1^{re} et autres classes), 1 591 agents recrutés sur le plan national, dont 257 administrateurs et 1 334 agents locaux de la catégorie des services généraux, et 59 Volontaires des Nations Unies. La Mission comptera également 1 conseiller militaire, 19 officiers de liaison et 8 conseillers de la police civile.

16. Le tableau d'effectifs proposé pour 2009 comprend 140 nouveaux postes de fonctionnaire international [2 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 34 P-4, 32 P-3, 36 P-2, 26 agents du Service mobile et 5 agents des services généraux (Autres classes)], 358 nouveaux postes d'agent recruté sur le plan national (84 administrateurs et 274 agents locaux) et 16 nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies, et tient compte du reclassement de 2 postes (de P-5 à D-1 au Groupe de l'analyse et de la planification, et de P-2 à P-3 à la Section du personnel), du déclassement de 1 poste (de P-5 à P-4 à la Section des services médicaux) et de la suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies (à la Section du personnel).

17. La dotation en effectifs des bureaux de région et de province pour 2009 serait de 1 235 postes de temporaire, et tiendrait compte de la création des 368 nouveaux postes indiqués dans l'annexe (section B) du présent rapport. Elle se composerait de 443 postes des services organiques fonctionnels, y compris 165 nouveaux; 439 postes des services administratifs, y compris 77 nouveaux; et 353 postes des services de sécurité, dont 126 nouveaux.

18. On trouvera ci-après la justification de la modification du tableau d'effectifs proposée.

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan

Groupe de la coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan

Personnel recruté sur le plan international : transfert de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3) au profit du nouveau Groupe de l'analyse et de la planification

Personnel recruté sur le plan national : transfert d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national au profit du nouveau Groupe de l'analyse et de la planification

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	1	1	1	–	3	–	–	3	1	–	–	4
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	–	–	(1)	(1)	(1)	–	(3)	–	–	(3)	(1)	–	–	(4)

19. Le Groupe de la coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan est chargé au premier chef d'appuyer le Conseil commun de coordination et de suivi, qui est le principal organe de coordination des politiques entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale. La MANUA mène également un processus de planification commun avec le Gouvernement afghan, la FIAS et d'autres partenaires, qui vise à mettre au point une approche intégrée, alliant les aspects sécurité, gouvernance et développement pour appliquer la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Les travaux du Conseil commun et la planification conjointe ne pourront aboutir que s'ils sont appuyés par une capacité renforcée d'analyse et de planification.

20. Pour mettre en œuvre le mandat de coordination de la MANUA, qui a été défini de façon plus précise dans la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité, et formuler des priorités et politiques stratégiques, le Représentant spécial du Secrétaire général a besoin d'une fonction qui regrouperait les capacités d'analyse, de coordination et de planification au sein de la Mission. Il est donc proposé de fusionner la Cellule d'analyse conjointe, chargée d'appuyer la capacité analytique de la Mission, et le Groupe de la coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan. En conséquence, tous les postes existants de ces deux unités devraient être transférés au nouveau Groupe de l'analyse et de la planification. Cette mesure devrait également permettre de raccourcir la filière de remontée de l'information et de renforcer la cohésion de la Mission.

Groupe de l'analyse et de la planification

Personnel recruté sur le plan international : création de 1 poste (P-3); reclassement de 1 poste (de P-5 à D-1); transfert de 3 postes (1 P-5, 1 P-4, et 1 P-3) de l'ex-Groupe de la coordination du suivi du Pacte pour l'Afghanistan; transfert de 5 postes (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) de l'ex-Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste (agent local); transfert de 1 poste d'administrateur de l'ex-Groupe de la coordination du suivi du Pacte pour l'Afghanistan; transfert de 2 postes d'administrateur et de 6 postes d'agent local de l'ex-Cellule d'analyse conjointe de la Mission

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Total	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009	–	–	–	1	1	3	3	1	9	–	–	9	3	7	–	19
Variation	–	–	–	1	1	3	3	1	9	–	–	9	3	7	–	19

21. Dans sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a décidé que la MANUA mènerait les efforts civils internationaux visant notamment à promouvoir un appui plus cohérent de la communauté internationale au Gouvernement afghan et le respect des principes d'efficacité de l'aide énoncés dans le Pacte pour l'Afghanistan, et à renforcer la coopération avec la FIAS. Ce rôle central et impartial de coordination doit garantir l'application d'une approche politique intégrée axée sur l'exécution par le biais du Conseil commun de coordination et de suivi.

22. La même résolution souligne la nécessité de renforcer l'autorité et la capacité du Conseil commun en tant que principal dispositif chargé d'assurer en collaboration la formulation des politiques, le règlement des problèmes et de garantir la responsabilité mutuelle du Gouvernement afghan et de la communauté internationale. Le Représentant spécial du Secrétaire général devrait donc donner une nouvelle impulsion au Conseil commun et renforcer encore sa capacité d'assurer un contrôle et de coordonner les priorités stratégiques, notamment en créant trois comités permanents correspondant aux trois piliers du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan, à savoir : a) la gouvernance, l'état de droit et les droits de l'homme; b) la sécurité; et c) le développement social et économique. Ces comités permanents donneront suite aux décisions du Conseil commun et coordonneront les mesures prises pour renforcer l'exécution de la Stratégie. Le Groupe de l'analyse et de la planification devra appuyer les travaux de chaque comité. Ce rôle directeur complète et renforce

les fonctions du secrétariat du Conseil commun visées dans la résolution 1746 (2007) du Conseil de sécurité.

23. La création du Groupe de l'analyse et de la planification est donc proposée pour réunir les fonctions des deux unités administratives existantes : le Groupe de la coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan et la Cellule d'analyse conjointe de la Mission. Il est également proposé de redéployer les postes de ces unités au nouveau Groupe. En outre, et compte tenu de cette fusion anticipée, il est proposé de créer de nouveaux postes au sein du Groupe pour appliquer le mandat renforcé de la MANUA concernant la coordination et définir des priorités et politiques stratégiques.

24. Pour étayer les travaux du Conseil commun et aider le Représentant spécial à guider l'application d'une approche intégrée qui englobe les volets affaires politiques, sécurité et développement, le Groupe de l'analyse et de la planification aura besoin d'une capacité d'analyse interne, ainsi que d'effectifs renforcés pour coordonner l'information et faire appel aux experts disponibles à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies. Les titulaires des postes qu'il est proposé de redéployer de la Cellule d'analyse conjointe rassembleront des analyses de sécurité et les exploiteront, établiront des évaluations des risques pour utilisation par la Mission et le Centre de situation du Département des opérations de maintien de la paix, et assureront la liaison avec le Gouvernement afghan et l'OTAN/FIAS pour le traitement cartographique de l'insurrection, afin d'appuyer les activités de l'ensemble de la Mission et plus particulièrement du comité permanent du Conseil commun chargé de la sécurité. Cette capacité d'analyse des conditions de sécurité sera complétée par la capacité du Groupe de mettre à profit les composantes affaires politiques et développement de la MANUA et des organismes extérieurs pour coordonner les activités d'analyse afin d'appuyer les comités permanents chargés de la gouvernance et du développement.

25. Relevant du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, le Groupe de l'analyse et de la planification aidera le Représentant spécial à arrêter l'orientation générale de la Mission et appuiera également les fonctions de coordination et de surveillance du Conseil commun. Il sera installé dans les locaux du Bureau du Représentant spécial afin d'aider ce dernier à exercer son rôle de direction des efforts internationaux visant à aider le Gouvernement afghan, ainsi que son rôle de coprésident du Conseil commun, lequel demeure le principal organe de coordination entre les donateurs et le Gouvernement afghan. Le Groupe sera chargé au premier chef : a) de réaliser des travaux d'analyse et de planification stratégique, tenant compte des principaux problèmes à régler et des possibilités à exploiter en Afghanistan; b) de promouvoir une approche intégrée, englobant les dimensions affaires politiques, sécurité et développement, et de maintenir des contacts étroits avec les composantes affaires politiques et développement de la Mission et les bureaux de région et autres bureaux décentralisés; c) d'assurer les fonctions d'un centre d'analyse pour l'ensemble de la Mission afin d'appuyer celle-ci et l'équipe de pays des Nations Unies grâce à des analyses ponctuelles et précises; d) d'établir des documents d'orientation, des documents d'information, des listes de points à discuter et des discours à l'intention du Représentant spécial du Secrétaire général; et e) de fournir des analyses au Conseil commun. Le Groupe sera également responsable de la coordination de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et des priorités de la Déclaration de Paris, de la coordination avec les

hauts responsables gouvernementaux, les diplomates de rang élevé et les chefs de mission diplomatique, les organismes donateurs et l'OTAN/FIAS.

26. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de reclasser de P-5 à D-1 un poste existant pour le Chef du Groupe de l'analyse et de la planification. Ce dernier sera chargé de gérer tous les aspects des travaux du Groupe et assurera : a) la communication en temps opportun d'analyses précises et de haute tenue au Représentant spécial du Secrétaire général; b) la planification stratégique en vue de définir les orientations prioritaires du Conseil commun; et c) une liaison étroite avec les hauts fonctionnaires de la Mission, les hauts fonctionnaires du Gouvernement afghan, les chefs des missions diplomatiques et les organismes donateurs, et autres homologues pertinents.

27. Il est également proposé de créer un nouveau poste (P-3) de coordonnateur. Ce dernier appuiera les travaux du comité permanent du Conseil commun chargé de la sécurité, qui devrait publier des grands principes communs et suivre l'évolution de la situation au niveau national. Le titulaire du poste sera chargé : a) d'établir des documents directifs et conceptuels et de faire réaliser en externe des analyses et des études sur les questions prioritaires retenues par le responsable de la planification et de l'appui aux politiques; b) d'appuyer les travaux du Comité permanent, en préparant et en animant des réunions hebdomadaires sur différents thèmes – comme le groupe sur la lutte anti-insurrectionnelle dont la création est proposée, la sécurité régionale, la planification nationale dans le domaine de la sécurité, l'Armée nationale afghane, la démobilisation des groupes armés illégaux et la réforme de la police –, pour assurer le suivi et l'établissement en temps opportun de la documentation, des notes d'information et d'autres communications officielles à l'intention des deux coprésidents du Conseil commun; et c) de superviser les sous-groupes de travail du Comité permanent, dont ceux qui relevaient auparavant du Groupe chargé de la coordination des politiques, comme le Groupe des opérations de sécurité, du Groupe de fusionnement du renseignement et du Groupe de lutte contre les stupéfiants; et d) de maintenir des contacts efficaces et réguliers avec toutes les parties nationales et internationales intéressées par les travaux du Comité permanent.

28. Il est en outre proposé de créer un nouveau poste d'agent local pour un assistant administratif/linguistique. Ce dernier sera chargé : a) d'appuyer les travaux de traduction et d'interprétation; b) d'assurer des fonctions liées à l'administration du personnel au sein du Groupe; c) d'assister les fonctionnaires internationaux pour les questions administratives concernant les visas, les permis et la sécurité; et d) selon que de besoin, d'assurer des services d'interprétation et la traduction de documents du dari (et éventuellement du pashto) en anglais et vice-versa.

29. Enfin, il est proposé de transférer au Groupe de l'analyse et de la planification tous les postes existants du Groupe de la coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan.

Groupe des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : création de deux postes (1 P-3 et 1 P-4)

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'administrateur

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux			Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	1	2	3	2	–	8	–	–	8	3	7		1	19
Effectif proposé 2009	–	–	–	1	2	4	3	–	10	–	–	10	4	7		1	22
Variation	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	1	–		–	3

30. Par sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a souligné et renforcé le rôle du Groupe des droits de l'homme, qui est chargé de suivre la situation des civils en période de conflit armé et d'en rendre compte, ainsi que de promouvoir les droits de la femme, d'appuyer la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan et de suivre l'application du Plan d'action Paix, justice et réconciliation. De plus, ces attributions comprennent désormais l'appui à la mise en œuvre des volets relatifs aux droits de l'homme du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement et aux opérations électorales. C'est au Groupe des droits de l'homme qu'incombe le rôle crucial de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et d'appuyer le Gouvernement afghan, ainsi que l'appareil judiciaire et la société civile, en vue de créer un environnement propice au respect des droits de l'homme. Pour s'acquitter de ces attributions, il assure le suivi des activités et en rend compte à partir d'observations de terrain, organise et conçoit des activités de formation et des campagnes de sensibilisation et élabore des partenariats stratégiques avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales et nationales afin de promouvoir le respect et la défense des droits de l'homme. La capacité actuelle n'a pas suffi à suivre la situation des civils face au conflit et à en rendre compte comme demandé dans la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité. En outre, la complexité et l'ampleur croissantes du conflit en Afghanistan ont multiplié le nombre des demandes adressées au Groupe des droits de l'homme. Ainsi, par exemple, la nécessité de disposer de renseignements fiables et précis concernant les effets du conflit sur les civils a été réaffirmée avec la création récente du Groupe interinstitutions de protection en Afghanistan. Pour que le Groupe des droits de l'homme puisse associer les forces militaires internationales aux discussions sur les questions de protection des civils – y compris le respect du droit international humanitaire, et la nécessité qui en résulte d'accroître les efforts visant à encourager toutes les parties au conflit à respecter le droit international humanitaire –, il faut qu'il dispose d'un personnel spécialisé, ce qui n'est pas le cas actuellement, notamment pour ce qui est de la protection des civils. Au sein de la Mission, l'importance et le retentissement des questions touchant la protection des civils ont fait que le Groupe des droits de l'homme a de plus en plus fréquemment

été sollicité pour produire des rapports actualisés et précis à l'intention du Coordonnateur des secours d'urgence, du Secrétaire général, du Conseil de sécurité et d'autres mécanismes des Nations Unies, ainsi qu'à des mécanismes basés en Afghanistan, dont le Groupe interinstitutions de protection. Ces demandes accrues rendent également nécessaire d'augmenter considérablement les activités de conseil et d'appui à l'intention du personnel sur le terrain chargé de la protection des droits de l'homme. Pour y faire face, le Groupe a besoin des effectifs qui lui permettront de réagir comme il se doit à l'évolution de la situation.

31. Il est proposé de créer un nouveau poste (P-4) pour un spécialiste des droits de l'homme. Celui-ci sera chargé : a) d'examiner les questions touchant la protection des civils; b) d'aider le Groupe à mieux concentrer et diriger ses travaux concernant la protection des civils; c) d'arrêter les méthodes et procédures nécessaires pour produire les rapports rapidement afin de répondre au nombre croissant des demandes d'information; d) de participer aux principales réunions organisées au plan national, notamment par l'équipe de pays chargée de l'action humanitaire et le Groupe interinstitutions de protection en Afghanistan afin de promouvoir les questions touchant la protection des civils et d'assurer une action coordonnée et appropriée; e) de s'employer à institutionnaliser le dialogue avec les forces militaires sur la protection des civils et de donner des conseils techniques aux partenaires nationaux, dont la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan.

32. Pour mieux répondre à la demande croissante de rapports, le Groupe des droits de l'homme doit organiser plus systématiquement l'information. L'absence de base de données sur les questions de protection des civils a gravement restreint la capacité de la MANUA d'analyser et de faire connaître les besoins de protection dans les zones de conflit, et de présenter au Conseil de sécurité des rapports sur les problèmes connexes. Les cas de pertes civiles doivent être classés et suivis plus systématiquement pour permettre une analyse rapide et précise des tendances et des constantes, y compris l'impact du conflit sur les femmes, aux fins de l'établissement de rapports et de la préparation des interventions. La nécessité de disposer d'une base de données pour suivre les problèmes mis en évidence par les activités de suivi sur le terrain et d'en garantir la compatibilité avec les bases de données des autres organismes est d'autant plus urgente que l'Afghanistan a récemment été ajouté à la liste des pays qui doivent rendre compte de l'effet des conflits sur les enfants conformément à la résolution 1612 (2005), dont le Conseil de sécurité a souligné l'importance de la mise en œuvre au paragraphe 14 de sa résolution 1806 (2008). Avec sa capacité actuelle, le Groupe des droits de l'homme ne peut pas constituer de bases de données ni les mettre en place rapidement dans les bureaux décentralisés pour suivre d'autres problèmes existants ou nouveaux, comme les atteintes à la liberté d'expression ou les cas de détention liés à la Direction de la sûreté nationale ou les transferts des personnes sous la garde des forces militaires internationales. L'insuffisance des effectifs entrave la capacité du Groupe de surveiller et défendre les droits de l'homme et de sensibiliser et conseiller les partenaires et le Gouvernement afghan sur les problèmes et leurs solutions.

33. Il est proposé de créer un poste (P-3) de gestionnaire de bases de données. Ce dernier sera chargé de constituer et de gérer une base de données nationale pour suivre les victimes civiles, les problèmes concernant les enfants en situation de conflit armé qui relèvent de l'application de la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, et l'impact du conflit sur les femmes. Dans le cadre de la responsabilité qui

incombe à la MANUA de coordonner les efforts de protection en vertu de la résolution 1806 (2008), le titulaire du poste proposé sera également chargé d'appuyer les travaux du Groupe de protection interinstitutions en Afghanistan, en coopération avec d'autres capacités de gestion de l'information. Il devra également constituer des bases de données sur d'autres domaines de préoccupation, en tant que de besoin, en collaborant avec les bureaux décentralisés aux fins de leur exploitation.

34. Étant donné la multiplication des demandes et le renforcement des activités de sensibilisation et de communication en vue de promouvoir les droits de l'homme, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1806 (2008), il est essentiel que le Groupe travaille en étroite collaboration avec les partenaires afghans et appuie la société civile. La participation des Afghans, par le biais en particulier des groupements de la société civile, est indispensable pour garantir que les questions des droits de l'homme figurent au premier rang des préoccupations politiques.

35. Il est donc proposé de créer un poste d'administrateur recruté sur le plan national pour un assistant principal aux droits de l'homme. Celui-ci sera chargé : a) d'aider à définir clairement l'importance des droits de l'homme dans l'édification de la nation et le processus de transition; b) de mettre à profit les partenariats et contacts établis avec les groupements de la société civile afghane pour aider ces derniers à élaborer un programme cohérent et à contribuer plus efficacement aux processus de décision nationaux et internationaux; c) de coopérer avec les partenaires afghans au niveau national et d'aider les bureaux décentralisés à collaborer avec la société civile afghane; et d) d'assurer un appui administratif, y compris des services de traduction au sein du Groupe.

Groupe de la communication stratégique et du porte-parole (ex-Bureau du porte-parole)

Personnel recruté sur le plan international : création de trois postes (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'administrateur

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2008	–	–	–	1	–	1	4	–	6	–	1	7	4	7	–	18
Effectif proposé 2009	–	–	–	1	1	2	5	–	9	–	1	10	5	7	–	22
Variation	–	–	–	–	1	1	1	–	3	–	–	3	1	–	–	4

36. Le Groupe de la communication stratégique et du porte-parole est chargé d'exécuter les activités d'information de la Mission et de fournir un appui et des conseils à la direction. Il a été créé conformément au paragraphe 102 du rapport du Secrétaire général en date du 18 mars 2002 (A/56/875-S/2002/278) pour entreprendre des activités d'information pour la Mission, y compris les relations avec les médias, des reportages audiovisuels et photographiques, la coproduction d'émissions radiophoniques, l'établissement de publications et la gestion du site Web de la Mission. Il appuie le développement des médias nationaux et coopère étroitement avec plusieurs organes de presse locaux, dont la radiotélévision nationale afghane. De même, il travaille en coordination étroite avec les partenaires tant nationaux qu'internationaux du secteur de la communication.

37. L'application du mandat de la MANUA énoncé dans la résolution 1806 (2008) nécessitera des ressources supplémentaires dans les domaines de la communication et de l'information. La nomination du Directeur de la communication devrait favoriser la réalisation des objectifs de communication stratégique de la Mission, ainsi que la fonction de coordination de cette dernière avec les organismes des Nations Unies, le Gouvernement afghan, la FIAS et les médias internationaux et nationaux. Actuellement, le Directeur de la communication fait fonction de porte-parole. La répartition des tâches proposée donnera à la Mission des capacités suffisantes de communication stratégique, en sus des fonctions courantes du porte-parole.

38. L'apparition de nouveaux organes de presse constitue un phénomène important en Afghanistan. Il existe désormais 14 stations de télévision et le nombre et le type de journaux ont augmenté principalement à Kaboul, avec notamment 5 organes contrôlés par l'État, 6 affiliés à des partis politiques et 16 indépendants. Plus de 80 stations de radio et 30 stations de télévision opèrent dans le pays. La télévision est le média que l'on consomme le plus dans les villes, tandis que la radio est la source essentielle d'information dans les zones rurales plus pauvres. La télévision et la radio sont les principaux médias utilisés pour toucher le public national dans un pays où plus de 70 % de la population adulte est illettrée. L'attention portée par les médias internationaux à l'Afghanistan a elle aussi considérablement augmenté au cours de l'année passée.

39. Compte tenu de ce qui précède, et pour permettre à la MANUA de faire face à la multiplication des demandes et de communiquer de façon plus stratégique pour mobiliser l'appui national et international en faveur de ses activités et objectifs, il est proposé de créer au sein du Groupe de la communication stratégique et du porte-parole les nouveaux postes suivants :

a) Porte-parole. Le titulaire du poste proposé (P-5) aidera le Directeur de la communication (D-1) à faire en sorte que les activités de communication stratégique et de coordination de la Mission bénéficient d'un rang de priorité élevé. Il sera chargé : i) de promouvoir les thèmes thématiques essentiels de la stratégie d'information de la Mission et de gérer les activités courantes de communication et de relation avec les médias du Représentant spécial du Secrétaire général et, sous la supervision de celui-ci, d'être le principal interlocuteur des médias locaux et internationaux; ii) de donner des entretiens et des conférences de presse; et iii) de répondre aux demandes quotidiennes des médias et d'entretenir des relations avec ces derniers;

b) Chef de production médiatique. La Mission compte renforcer sa capacité de travailler avec les organes de télévision et autres médias électroniques. Actuellement, le seul poste du Groupe ayant trait aux médias électroniques est celui d'un réalisateur de télévision (P-3). Au vu de l'évolution de la situation en Afghanistan (où le nombre de chaînes télévisées a triplé depuis 2005), de la politisation accrue de l'environnement médiatique en raison des élections qui doivent se tenir en 2009 et 2010, et de la guerre de propagande à laquelle se livrent actuellement les militaires et les insurgés, il est proposé de créer un nouveau poste P-4. Celui-ci permettra à la MANUA de porter toute l'attention voulue aux questions concernant les médias et d'accroître sa capacité de production pour toucher le public national. Le titulaire du poste sera chargé : i) de superviser l'Unité de production médiatique (télévision et radio) et d'assurer la couverture télévisuelle et radiophonique; ii) de superviser la production d'émissions de télévision et de radiodiffusion et de concevoir des systèmes nationaux et internationaux adaptés de distribution des produits audio et vidéo de la Mission; iii) de diriger la planification stratégique, la mise au point et l'organisation de campagnes télévisées et radiophoniques vastes et complexes; iv) de fournir des images brutes et de superviser le choix et le traitement des sujets dans la production télévisuelle et radiophonique; et v) de trouver des sources de financement pour les programmes, d'établir des partenariats avec les principaux organes de presse et de tisser des relations avec les réseaux d'information;

c) Fonctionnaire de l'information pour la communication. Le Bureau de la communication et de l'information dispose actuellement d'une capacité limitée pour toucher les provinces avec ses activités médiatiques. La Mission a besoin d'étoffer ses effectifs pour mener des activités de communication dans toutes les parties du pays afin de remplir les engagements pris lors du renouvellement de son mandat. Les visites passées des médias dans les bureaux de région ont démontré que les efforts de communication sur le terrain peuvent notablement contribuer à gagner l'appui du public aux travaux de la Mission dans la région et ce faisant favoriser la réalisation des objectifs généraux de la MANUA. Des effectifs renforcés permettront d'assurer le retentissement de la Mission en dehors de la capitale, en particulier pour l'organisation régulière de visites des médias dans les régions. La MANUA a recruté sur le plan national trois spécialistes de l'information pour trois bureaux de région (sud, est et hauts plateaux du centre) et procède actuellement au recrutement d'agents pour les autres régions. Vu que ces agents recrutés sur le plan national sont les seuls spécialistes de l'information dans leurs bureaux de région respectifs et que leurs travaux font l'objet d'une supervision minimale, il est essentiel que le Bureau de la communication et de l'information au siège de la Mission fournisse des orientations stratégiques et organise périodiquement des activités de formation. Il est donc proposé de créer un nouveau poste de spécialiste de l'information pour la communication (P-3), dont le titulaire sera chargé : i) de prodiguer une formation et des avis aux spécialistes de l'information recrutés sur le plan national pour les bureaux de région; ii) de superviser la production de matériaux d'information axés sur des régions particulières (bulletin régional sur les travaux des organismes des Nations Unies); iii) d'organiser périodiquement des visites des médias et d'autres activités de communication concernant les organismes des Nations Unies; iv) d'assurer la connexion entre la communication stratégique de la Mission et les activités de communications organisées aux niveaux des régions, des provinces et des districts; v) d'effectuer des travaux de recherche et d'analyse sur les thèmes du débat public et d'informer le Directeur de la communication et le

porte-parole de l'évolution de la situation; vi) de rassembler des données de diverses sources pour évaluer l'impact potentiel dans toutes les régions; vii) de préparer divers produits d'information destinés au public des régions; viii) de recenser les principaux contacts et publics et les possibilités d'établir des partenariats stratégiques dans les régions; ix) d'effectuer des visites hebdomadaires dans les bureaux de région de la MANUA et d'autres sites pour organiser des visites de médias, des séminaires, des conférences de presse; et x) donner des entretiens et des conférences de presse aux représentants des médias nationaux et internationaux travaillant en dehors de Kaboul;

d) Producteur radio (spécialiste de l'information recruté sur le plan national). Il importe également de s'adresser directement à la majorité de la population afghane, en grande partie illettrée et vivant dans des zones rurales pauvres qui n'ont pas accès à la télévision, où la radio est devenue la principale source d'information. Actuellement, les plus de 80 stations de radio qui diffusent dans le pays sont la source médiatique d'information la plus importante pour la plupart des Afghans. C'est pourquoi il est proposé de créer un nouveau poste d'administrateur recruté sur le plan national, dont le titulaire sera chargé : i) de superviser la production des émissions radiophoniques; ii) de coproduire des émissions de radio en coopération avec les médias afghans (contrôlés ou non par l'État) et avec les organismes des Nations Unies et d'autres organisations; iii) de collaborer avec les spécialistes de l'information et leurs homologues des organismes des Nations Unies et des institutions nationales pour fournir des produits audio bruts; iv) de lancer de nouveaux projets de radiodiffusion; v) d'établir le texte imprimé des récapitulatifs, scripts et émissions en direct et de résoudre les problèmes de production; et vi) de superviser le choix et le traitement des sujets dans la production radiophonique en coordination avec le Chef de la production médiatique.

Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : création de 13 postes de temporaire (1 P-5, 1 P-3, 2 P-2 et 9 agents du Service mobile/agents de sécurité)

Personnel recruté sur le plan national : création de 30 postes de temporaire (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	2	5	3	10	27	–	37	–	120	2	159
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	1	2	6	5	14	36	–	50	–	150	2	202
Variation	–	–	–	–	1	–	1	2	4	9	–	13	–	30	–	43

40. La Section de la sécurité est avant tout chargée d'assurer la sécurité du personnel et des biens de l'ONU dans la zone de la mission. Dans ce domaine, elle effectue aussi des évaluations et des analyses, et elle met au point des programmes de formation. Elle fait rapport au Conseiller en chef pour la sécurité, au Département de la sûreté et de la sécurité.

41. Le Centre des opérations d'information sur la sécurité, qui fait partie de la Section, est placé sous la supervision du Conseiller en chef pour la sécurité, au sein du système intégré de gestion de la sûreté et de la sécurité (Département de la sûreté et de la sécurité/Département des opérations de maintien de la paix), dans le pays. Lorsque la structure du Centre a été mise en place, en 2005, on comptait une soixantaine d'incidents par mois pour l'ensemble du pays. Au sein de cette structure, la Cellule d'analyse de l'information a été conçue en conséquence, en prévoyant une marge. Toutefois, en mai 2008, le nombre moyen d'incidents était de 570, soit dix fois plus qu'en 2005. Fin juin 2008, on en était à plus de 900 incidents. En outre, des conflits régionaux ayant des répercussions en Afghanistan ont alourdi la tâche du Centre dans sa zone de responsabilité.

42. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe P-5 pour un analyste de l'information (hors classe) qui serait chargé des tâches suivantes : a) développement et perfectionnement des processus et des systèmes d'analyse de l'information (notamment introduction d'une nouvelle base de données très perfectionnée fonctionnant sur iBASE, à l'appui du logiciel Analyst's Notebook); b) mise au point, au Centre des opérations d'information sur la sécurité, d'une nouvelle unité partagée sécurisée, en collaboration avec la Section des communications et de l'informatique; c) liaison directe avec la direction de la Mission, sur une base régulière; d) élaboration de tous les documents stratégiques, évaluations et réunions d'information sur la sécurité, et entretiens particuliers hebdomadaires avec les personnalités, ambassadeurs et membres des délégations des commissions statutaires en visite; e) gestion des échanges d'information avec la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) et les forces de l'opération « Enduring Freedom » (opération « Liberté immuable ») au niveau J2, ainsi qu'avec les organismes du pays hôte; et f) mise au point d'une formation à l'analyse et à la gestion de l'information pour toutes les missions du Département des opérations de maintien de la paix à travers le monde et, à cet égard, déplacements annuels à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pour présenter un programme de formation de 15 jours à une vingtaine d'analystes de diverses missions.

43. Comme il faut s'attendre à une augmentation des opérations de protection rapprochée, il faudrait renforcer la coordination avec les équipes de protection rapprochée de la Roumanie et de la MANUA. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe P-3 pour un spécialiste de la protection des personnes. Le titulaire serait chargé de tâches de coordination, conformément aux conseils de l'équipe d'évaluation de la sécurité (Département de la sûreté et de la sécurité).

44. Il est également proposé de créer deux postes supplémentaires de temporaire de la classe P-2, un agent de sécurité et un analyste de l'information, en raison de la détérioration de la situation dans le pays. Ces deux agents feraient rapport sur les incidents, effectueraient des analyses de situation et des évaluations ponctuelles,

émettraient des avis de menace, et élaboreraient des plans d'urgence opérationnels et des consignes permanentes.

45. Pour renforcer les effectifs chargés de la sécurité des personnalités en visite, et les ressources de la Mission en matière de protection rapprochée, comme l'a recommandé l'équipe d'évaluation de la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité, il est proposé de créer neuf postes supplémentaires de temporaire dans la catégorie du Service mobile (spécialistes de la protection rapprochée).

46. Toujours en raison de la détérioration de la situation, il est proposé de créer 30 postes supplémentaires de temporaire pour recruter localement des gardes de sécurité. Ceux-ci seraient déployés comme suit : a) 12 gardes sur le complexe qui abrite le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan; b) huit gardes sur le complexe B; c) neuf gardes sur la base militaire afghane de l'aéroport international de Kaboul; et d) un garde qui remplirait les tâches d'assistant à la sécurité dans le groupe des enquêtes de sécurité, au siège de la Mission, à Kaboul.

B. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) (composante I)

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques)

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste de temporaire (P-4)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	1	–	–	–	1	1	1	4	–	1	5	–	1	–	6
Effectif proposé 2009	–	1	–	–	–	2	1	1	5	–	1	6	–	1	–	7
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1

47. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Affaires politiques) (composante I) est principalement chargé des tâches suivantes : a) analyse politique de l'environnement en Afghanistan, en évolution constante; b) liaisons fréquentes avec le réseau international des ambassades, organisations non gouvernementales et observateurs internationaux, présents en Afghanistan en nombre croissant, concernant les questions politiques et militaires, et coordination et conseils s'agissant des activités de maintien de l'ordre, dans ce dernier cas en coordination avec le Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial; et c) coordination avec la Mission et avec le Siège de l'ONU, à New York, sur les grandes priorités.

48. Sur le plan politique, les activités de la MANUA sont notamment les suivantes : a) collaboration avec la présidence, les principaux ministères et les principaux acteurs internationaux sur les questions sensibles, notamment l'action de sensibilisation politique, la stabilisation, la réconciliation nationale et les nominations; b) coordination des principales parties prenantes au sein des trois commissions permanentes du Conseil commun de coordination et de suivi (sécurité, gouvernance, et développement économique et social) dans le but de susciter une mobilisation en faveur des priorités de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan telles que définies à la Conférence de Paris, en 2008, et d'en assurer le suivi; c) coopération avec les partenaires afghans et les partenaires internationaux et avec la FIAS sur la stratégie anti-insurrectionnelle, au sein du groupe chargé de la coordination des politiques et dans les instances créées pour élaborer un plan intégré de stabilisation et de développement pour l'ensemble du pays; d) traitement de la question multidimensionnelle et hautement politique qu'est la réforme des grands ministères; e) actions en faveur de la consolidation de la paix et du règlement des conflits afin de continuer de progresser vers le démantèlement des groupes armés illégaux et de prévenir la violence sous toutes ses formes; et f) action en faveur d'une stratégie plus cohérente, acceptée au plan international, en faveur de l'Afghanistan. Ces travaux, qui s'ajoutent aux activités de liaison et d'établissement de rapports, représentent une tâche énorme pour le personnel chargé de les diriger ou d'y apporter un appui. Il faut en outre s'attendre à ce que la charge de travail du Bureau demeure importante pendant plusieurs années, la situation en Afghanistan, que ce soit sur le plan de la sécurité ou sur le plan politique, demeurant instable et les attentes de la communauté internationale, telles qu'exprimées dans le mandat renforcé de la Mission défini par la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité, demeurant élevées.

49. Du fait que le mandat de la MANUA a été affiné et que de nouvelles priorités ont été définies dans la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité, le siège de la Mission et les bureaux régionaux et provinciaux doivent coopérer encore plus étroitement, dans le cadre d'une stratégie cohérente. Cette approche exige que soient renforcées et systématisées les interactions avec les bureaux régionaux et provinciaux intégrés et en particulier que soit renforcée la coordination entre les bureaux organiques et leurs correspondants sur le terrain. La Mission a donc l'intention de se doter de huit bureaux régionaux et de 15 bureaux provinciaux, ce qui lui permettra de disposer sur le terrain d'un réseau beaucoup plus étendu remplissant des fonctions dans les domaines suivants : affaires politiques, droits de l'homme, développement, gouvernance, affaires humanitaires et état de droit.

50. Pour bien diriger ce réseau et assurer une bonne communication de l'information, il est proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe P-4 pour un agent de liaison sur le terrain qui serait chargé des tâches suivantes : a) agir comme principal correspondant, responsable de la communication au personnel de terrain des instructions et des informations essentielles émanant des différentes composantes de la Mission; b) se mettre en rapport avec ses homologues sur le terrain pour améliorer la coordination et la circulation de l'information entre le terrain et la composante; et c) assurer un appui pour le suivi des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie de développement national de l'Afghanistan au niveau des provinces.

Division des affaires politiques

Personnel recruté sur le plan international: création de six postes de temporaire (1 D-2, 1 P-5, 2 P-4 et 2 P-3)

Personnel recruté sur le plan national: création de cinq postes de temporaire (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	1	1	4	2	–	8	–	1	9	5	9	2	25
Effectif proposé 2009	–	–	1	1	2	6	4	–	14	–	1	15	8	11	2	36
Variation	–	–	1	–	1	2	2	–	6	–	–	6	3	2	–	11

51. Les priorités de la Division des affaires politiques sont les suivantes : a) donner des conseils et assurer une assistance au Gouvernement afghan dans le domaine politique; b) assurer des missions de bons offices; c) réaliser des activités de sensibilisation politique et de réconciliation; d) apporter un appui au Représentant spécial du Secrétaire général dans les domaines de la coopération régionale et de la coordination civilo-militaire, en particulier avec la FIAS; et e) superviser l'assistance électorale.

52. Dans sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité s'est déclaré préoccupé par l'état de la sécurité en Afghanistan, en particulier par la multiplication des actes de violence qui sont le fait de groupes terroristes, d'Al-Qaida, de groupes armés illégaux, de criminels et de trafiquants de drogues. À cet égard, le Conseil a demandé à la MANUA de mener une action de sensibilisation politique et d'offrir ses bons offices pour appuyer, à la demande du Gouvernement afghan, la mise en œuvre de programmes de réconciliation menés par les Afghans, dans le cadre de la Constitution afghane et en application des mesures définies dans sa résolution 1267 (1999) et d'autres résolutions pertinentes. Un renforcement de la Division des affaires politiques permettrait à celle-ci de répondre plus efficacement à des demandes croissantes qui découlent des problèmes de sécurité et des difficultés politiques que connaît le pays. La Mission pourrait alors mieux faire face aux questions prioritaires et mieux appliquer le programme politique qui a été fixé.

53. La Division des affaires politiques continuera de faire en sorte que la Mission remplisse son rôle dans les domaines suivants : conseils politiques de haut niveau à l'intention du Gouvernement afghan, contacts avec les principaux dirigeants de tout le spectre politique, contacts avec le Parlement et les partis politiques, coordination des mesures de sécurité, réforme du secteur de la sécurité, démantèlement des groupes armés illégaux, règlement des conflits et extension de l'autorité du Gouvernement. Compte tenu du calendrier des élections, la Division coopérera

étroitement avec le Groupe de l'assistance électorale. Pour que la MANUA puisse exécuter le mandat qui lui a été confié en ce qui concerne la coopération avec la FIAS, la Division donnera des conseils politiques au Représentant spécial du Secrétaire général et au Groupe des affaires militaires. Elle servira aussi de centre de liaison pour les aspects politiques de la gouvernance, du développement de l'état de droit, de la lutte contre le trafic de stupéfiants et de la campagne anti-insurrectionnelle, et elle continuera de diriger les travaux de deux bureaux de liaison élargis (à Islamabad et à Téhéran), ainsi que les travaux de la Mission dans le domaine de la coopération régionale – en particulier dialogue politique, questions de sécurité, mesures d'instauration de la confiance, stabilisation transfrontalière et initiatives de développement – et dans celui de la coopération économique bilatérale et multilatérale. Dans ce dernier domaine, la Division coopérera étroitement avec le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan.

54. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les affaires politiques veillera surtout à ce que les activités de sensibilisation politique débouchent sur une action institutionnelle, sur une amélioration de la police et sur un renforcement de l'état de droit et de la gouvernance. Il sera par ailleurs le centre de liaison pour la coopération civilo-militaire, l'action politico-militaire face à l'insurrection et le choix des priorités sur le terrain. À cet égard, il planifiera des actions avec le Gouvernement afghan et avec les forces militaires internationales, dont la FIAS. Étant donné l'ampleur du mandat actuel de la Mission, ni le Représentant spécial du Secrétaire général ni son adjoint pour les affaires politiques ne sont en mesure de porter l'attention qu'il faudrait, au degré voulu, au consensus politique intérieur sur les questions centrales que sont le dialogue politique, les élections, la stabilisation et, en dernière analyse, la réconciliation à l'issue d'une lutte victorieuse contre l'insurrection. C'est pourquoi il est proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe D-2, pour le Directeur de la Division des affaires politiques. Celui-ci aurait pour tâche de favoriser le dialogue au plus haut niveau entre la Mission et les principaux dirigeants nationaux de l'Afghanistan, parmi les élites politiques, communautaires et tribales, en cette période critique. La Division serait ainsi en mesure de couvrir plus largement des questions parfois extrêmement délicates. Le Gouvernement afghan et les principales parties prenantes internationales sont aujourd'hui conscients que la recherche d'une solution politique doit constituer une priorité. À cet égard, le dialogue avec les grandes forces politiques, les principaux dirigeants de groupes ethniques, les personnalités politiques au sein du Gouvernement afghan, les chefs des partis politiques et les membres de la communauté internationale, à l'appui d'un processus d'instauration de la paix dirigé par les Afghans, demande un énorme travail de la part de la Mission. Au cours des deux prochaines années, le dialogue politique sera sans doute crucial pour la période de transition actuelle, comme jamais depuis la conférence de Bonn. Le poste de temporaire qu'il est proposé de créer permettra aussi d'assurer un meilleur appui au Représentant spécial du Secrétaire général et à son adjoint pour les affaires politiques, s'agissant de renforcer les mécanismes de coordination et d'élaborer des politiques et des stratégies cohérentes pour aider le Gouvernement afghan conformément à la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité. Le Directeur de la Division serait chargé à la fois des affaires politiques et de l'assistance électorale et des moyens qui pourraient être mis en œuvre pour favoriser une réconciliation dont le Gouvernement aurait l'initiative. Le rôle

d'acteur impartial de la réconciliation qu'il serait amené à jouer permettrait d'assurer une approche politique, intégrée et axée sur l'exécution.

55. Il est également proposé de créer les postes de temporaire suivants au sein de la Division des affaires politiques :

a) Un administrateur hors classe spécialiste des questions politiques (P-5), qui serait chargé des tâches suivantes : i) poursuivre les activités de sensibilisation politique et en étendre la portée, apporter un appui aux efforts de réconciliation dirigés par les Afghans et réaliser des analyses et établir des rapports sur la politique interne; ii) organiser régulièrement des réunions sur ces questions en tant que centre de liaison de la communauté internationale, et donner des indications journalières aux membres de la Mission affectés sur le terrain travaillant sur ces questions; iii) superviser l'équipe constituant le centre d'information, faire des points mensuels et coordonner l'action des bureaux régionaux de la Mission s'agissant des activités de sensibilisation politique; et iv) aider à renforcer la coopération avec la FIAS, à tous les niveaux et dans l'ensemble du pays, dans le respect des mandats de la FIAS et de la MANUA, veiller à ce que les informations soient communiquées en temps voulu, et assurer la cohérence des activités des acteurs nationaux et internationaux œuvrant au dialogue politique;

b) Un spécialiste des affaires politiques (activités de sensibilisation politique et réconciliation) (P-4), qui serait chargé des tâches suivantes : i) s'occuper de tous les aspects des activités de sensibilisation politique ayant trait aux initiatives de réconciliation nationale; ii) surveiller les groupes qui sont opposés à la réconciliation nationale ou engagés dans le conflit armé; iii) apporter un appui au processus de réconciliation nationale dirigé par les Afghans et renforcer le programme d'instauration de la paix; iv) faire rapport sur le processus de réconciliation, en particulier en ce qui concerne la Liste récapitulative établie par les résolutions 1267 (1999) et 1735 (2006) du Conseil de sécurité; v) étudier les tendances qui pourraient avoir une incidence sur la situation politique ou un impact politique sur les activités de réconciliation comme celles ayant trait aux réfugiés, à la lutte contre les stupéfiants ou au contrôle des ressources naturelles, et proposer ou recommander des solutions possibles; et vi) donner des conseils politiques et jouer un rôle central dans la liaison avec l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité, les dirigeants des administrations locales et les principaux participants des activités de réconciliation;

c) Un spécialiste des affaires politiques (activités de sensibilisation politique et de stabilisation) (P-4), qui serait chargé des tâches suivantes : i) coopérer étroitement avec les membres des administrations et des communautés et avec les acteurs internationaux devant intervenir dans les activités de sensibilisation politique pour que celles-ci réussissent, planifier les activités de sensibilisation au niveau des provinces et des districts et apporter l'appui voulu; ii) surveiller de près l'évolution de la situation en ce qui concerne l'insurrection, pour trouver des occasions de dialogue politique, d'action institutionnelle ou de réconciliation; iii) établir un état de la dynamique politique dans les différentes provinces et les différents districts afin de déterminer la meilleure stratégie à suivre pour obtenir la stabilité; iv) travailler en collaboration étroite avec les bureaux de la MANUA sur le terrain, conformément aux priorités fixées par les dirigeants de la Mission; v) adapter les activités de stabilisation en fonction de l'évolution de la nature du conflit armé en Afghanistan, en collaboration étroite avec le Groupe de l'analyse et

de la planification, et apporter un appui à l'exécution de la résolution 1735 (2006) du Conseil de sécurité en identifiant les individus et les entités participant au financement d'actes ou d'activités d'Al-Qaida et des Taliban au moyen de la culture, de la production ou du commerce illicite de stupéfiants et de précurseurs; et vi) donner des indications stratégiques au Directeur de la Division des affaires politiques et à l'ensemble de la Division sur la manière de contrer l'insurrection et d'améliorer la coopération en vue de l'exécution de la résolution 1267 (1999) du Conseil de sécurité, et les alerter à l'avance;

d) Un spécialiste des affaires politiques, à Islamabad. La charge de travail du Bureau de la MANUA à Islamabad devrait augmenter du fait qu'on lui a confié pour tâche prioritaire la coopération régionale dans le cadre du mandat de la Mission. Le Bureau compte un seul fonctionnaire recruté sur le plan international, qui ne pourra faire face à ce surcroît de travail du fait qu'il assure déjà les fonctions suivantes : suivi de la situation politique et de la situation sur le plan de la sécurité dans des sites situés à plus de 1 000 kilomètres les uns des autres, analyses de situation et rapports; mise au point d'initiatives et de mécanismes de coordination multilatéraux en vue de permettre à la communauté internationale de mieux gérer les relations entre le Pakistan et l'Afghanistan et de mieux assurer la stabilité à la frontière; liaison avec les ambassades et le Gouvernement pakistanais; campagnes d'information auprès de la communauté internationale au Pakistan sur les initiatives d'instauration de la confiance entre le Pakistan et l'Afghanistan; et direction du Bureau et des nombreuses activités d'appui à la Mission dont il est chargé. La personne qui occuperait le poste de temporaire de la classe P-3 qu'il est proposé de créer apporterait un soutien aux activités d'appui du bureau de liaison à Islamabad, afin de permettre au Chef du Bureau de consacrer suffisamment de temps à la coordination des activités actuelles et de mettre en place de nouvelles initiatives visant à promouvoir les efforts régionaux en faveur d'un Afghanistan stable et prospère;

e) Un spécialiste des affaires politiques, à Téhéran. Le mandat de la Mission, tel qu'il a été précisé, insiste sur la nécessité d'apporter un appui à la coopération régionale, dans le but ultime d'instaurer la stabilité et la prospérité en Afghanistan. Il importe toujours autant que tous les pays voisins de l'Afghanistan comprennent qu'ils ont intérêt à la réussite du processus et il importe qu'ils soient convaincus de leur attachement mutuel à un Afghanistan stable et prospère. Il est toujours aussi urgent de renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement afghan en ce qui concerne l'élaboration et l'exécution de projets régionaux. Le Gouvernement afghan et les gouvernements des pays voisins ont reconnu que la MANUA devait jouer un rôle plus déterminant dans la coordination des efforts régionaux et internationaux visant à reconstruire l'Afghanistan et à améliorer les conditions de sécurité dans toute la région. Comme il est dit dans le mandat de la MANUA et dans les précédentes résolutions du Conseil de sécurité, la Mission a pour tâche d'appuyer la coopération régionale afin de promouvoir la stabilité et la prospérité de l'Afghanistan. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran s'étant de nouveau engagé à soutenir le processus, il convient de renforcer la présence de la MANUA à Téhéran. À cet égard, il est proposé de créer un poste de temporaire de la classe P-3 pour assurer les tâches suivantes : i) suivre et analyser l'évolution de la situation dans les pays voisins à travers le prisme de leur impact sur la situation en Afghanistan; ii) analyser les relations entre l'Afghanistan et chacun de ses voisins et faire rapport sur la question; iii) contribuer aux efforts de la

MANUA pour faciliter le dialogue et les mesures de confiance entre l'Afghanistan et les pays voisins; iv) aider la Division des affaires politiques à promouvoir un projet de renforcement des capacités au Département de la coopération régionale du Ministère des affaires étrangères, un projet auquel collabore la Mission et le PNUD; v) aider à suivre les médias en farsi et en anglais, et traduire les articles de journaux ainsi que traduire durant les réunions et les visites et à l'occasion de manifestations internationales, de conférences et de séminaires; vi) faire régulièrement le point de la situation à l'intention des organismes des Nations Unies présents dans la République islamique d'Iran; vii) créer une base de données sur la République islamique d'Iran et l'Afghanistan; et viii) assurer les communications avec le Gouvernement iranien, les ONG, les communautés afghanes et la société civile, en République islamique d'Iran;

f) Trois spécialistes des affaires politiques (administrateurs recrutés sur le plan national), qui seraient chargés des tâches suivantes : i) développer les interactions en vue de réunir et d'analyser des informations sur l'insurrection dans les régions où elle sévit; et ii) intervenir dans le cadre des activités de sensibilisation politique et de réconciliation, notamment en se rendant dans les provinces et en communiquant avec les principaux acteurs politiques sur le terrain et notamment avec les acteurs marginalisés. Deux de ces spécialistes seraient affectés aux bureaux de liaison de Téhéran et d'Islamabad afin d'apporter une aide à ces bureaux dans le suivi des médias en anglais et dans la langue locale, la traduction des articles de journaux et la traduction durant les réunions et les visites dans le cadre de manifestations, conférences et séminaires internationaux;

g) Deux assistants administratifs aux affaires politiques (agents locaux), qui seraient chargés des tâches suivantes : i) assurer des tâches de traduction et d'interprétation, organiser les déplacements et la logistique connexe, assurer la communication entre le terrain et la Division des affaires politiques et fournir une assistance pour l'organisation des *jirgas* et pour les liaisons tribales, des activités qui sont jugées essentielles dans le cadre du mandat renforcé concernant la sensibilisation politique et qui exigent de faire circuler davantage l'information sur les activités de la Division; ii) effectuer des tâches générales ayant trait à l'administration du personnel au sein de l'unité administrative et traiter toutes les questions connexes à caractère administratif et logistique; et iii) le cas échéant, assurer une interprétation fidèle lors des réunions avec des partenaires et d'autres interlocuteurs et traduire des documents.

Groupe de la gouvernance

Personnel recruté sur le plan international : création de deux postes de temporaire (1 P-4 et 1 P-3); transfert d'un poste de temporaire (P-5) et de deux postes de temporaire (P-4) de l'ancien Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance (devenu le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan)

Personnel recruté sur le plan national : transfert d'un administrateur recruté sur le plan national de l'ancien Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance (devenu le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Effectif proposé 2009	—	—	—	—	1	3	1	—	5	—	—	5	1	—	—	—	6
Variation	—	—	—	—	1	3	1	—	5	—	—	5	1	—	—	—	6

56. La Section de la gouvernance fait actuellement partie du Groupe de la gouvernance et du développement (composante II), installé au siège, à Kaboul, et est chargée principalement de la gouvernance et du développement.

57. Dans sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a demandé à la MANUA et au Représentant spécial du Secrétaire général d'appuyer les efforts entrepris, notamment par l'intermédiaire de la Direction indépendante de la gouvernance locale, pour améliorer la gouvernance et l'état de droit et lutter contre la corruption, en particulier au niveau subnational, et pour promouvoir les initiatives locales de développement, contribuant ainsi à faire bénéficier la population des bienfaits de la paix et à fournir les services à temps et de manière durable. Dans cette même résolution, la gouvernance apparaissait clairement comme un élément important du mandat de la Mission et la Direction comme l'homologue compétent de la MANUA. Il a également été beaucoup question de gouvernance lors de la Conférence de Paris, en juin 2008, la communauté internationale ayant demandé au Gouvernement afghan de se pencher sur le problème des institutions gouvernementales, de plus en plus criant. La population elle aussi appelle à la responsabilisation et à la vérification des programmes et des budgets. Au niveau infranational, l'imprécision des rôles et des responsabilités des organes gouvernementaux afghans, ajoutée à la lenteur de la réforme, a nui à la prestation des services sociaux dans les zones rurales. La mauvaise gestion a aussi contribué à la dégradation de la situation en matière de sécurité, les institutions infranationales n'ayant pas joué leur rôle traditionnel qui était de fournir des services et de gagner par ce fait même la confiance des populations locales.

58. Compte tenu de la nécessité de renforcer les efforts internationaux en vue d'aider le Gouvernement afghan à mieux gouverner, la Mission a l'intention de transférer le portefeuille « gouvernance » à la composante I (Affaires politiques) de manière à mettre en synergie le dialogue politique, le renforcement des institutions et l'état de droit. Il est plus nécessaire que jamais de s'attaquer au problème de la gouvernance, surtout à l'approche des élections de 2009. La MANUA devra donc s'attaquer dès maintenant à la création et au renforcement des institutions infranationales et renforcer le principe de responsabilité à tous les niveaux. Il est donc proposé de transférer quatre postes de temporaire au Groupe de la gouvernance, soit un coordonnateur hors classe (P-5), deux P-4 spécialistes de la gouvernance et un administrateur recruté sur le plan national spécialiste de la gouvernance depuis l'ancien Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance (devenu le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan).

59. Il est également proposé de créer les postes de temporaire ci-après au sein du Groupe de la gouvernance :

a) Un spécialiste de la gouvernance de la classe P-4, chargé de : i) s'acquitter des fonctions d'interlocuteur principal de la MANUA pour la Direction indépendante de la gouvernance locale et le Programme afghan de la gouvernance infranationale; ii) assurer la contribution de la Mission audit programme et faciliter la coordination entre la Direction indépendante de la gouvernance locale et la Mission; iii) assurer la liaison entre la Mission et la Commission indépendante de la réforme administrative et de la fonction publique; iv) afin d'aider la Commission indépendante à mettre en œuvre la réforme de l'administration publique, analyser l'impact des activités de réforme de l'administration publique sur l'efficacité des institutions au niveau infranational; v) s'acquitter de ses tâches en tant qu'expert en vérification et en responsabilisation, notamment en conseillant les hauts fonctionnaires de la Mission au sujet des moyens d'améliorer l'audit des institutions gouvernementales et la responsabilisation;

b) Un spécialiste de la gouvernance de la classe P-3, chargé de : i) apporter un appui au spécialiste de la gouvernance sur le terrain et lui fournir rapidement toutes indications utiles; ii) veiller à ce que les problèmes de gouvernance signalés par les bureaux régionaux et provinciaux soient soulevés auprès de l'autorité gouvernementale concernée; iii) aider le chef d'équipe en assistant aux réunions, en recueillant des renseignements et en rédigeant les rapports demandés.

Groupe de l'état de droit

Personnel recruté sur le plan international : création de quatre postes de temporaire (P-4)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	—	—	—	1	1	3	—	—	5	—	—	5	2	4	—	11
Effectif proposé 2009	—	—	—	1	1	7	—	—	9	—	—	9	2	4	—	15
Variation	—	—	—	—	—	4	—	—	4	—	—	4	—	—	—	4

60. Le Groupe de l'état de droit a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration d'une approche stratégique pour le secteur de la justice, en servant d'intermédiaire entre les donateurs et les organismes internationaux et de conseiller auprès des institutions chargées de la justice et du Représentant spécial du Secrétaire général, en allant chercher l'appui des donateurs, et en assurant une meilleure coordination de leurs activités. La Mission est un arbitre neutre plutôt qu'un partenaire d'exécution, ce qui a également facilité la coordination et la planification entre les donateurs, les organisations non gouvernementales internationales et les institutions nationales. Le Groupe international de coordination pour la réforme de la justice, créé par le Groupe de l'état de droit de la Mission, a joué un rôle crucial dans l'organisation de la Conférence de Rome pour la réforme du secteur de la justice, tenue en 2007 et au cours de laquelle il a été décidé qu'un montant de 360 millions de dollars serait consacré à la réforme du secteur de la justice. Le Groupe a également réussi à favoriser, dans le système des Nations Unies, une plus grande cohérence entre les approches et dans les échanges de renseignements concernant la justice et le système pénitentiaire. Au siège, à Kaboul, le Groupe s'occupe principalement des questions suivantes : renforcement des capacités institutionnelles, réforme de la justice, du droit et de la justice pénale (notamment lutte contre les stupéfiants et corruption), accès à la justice et à l'aide judiciaire, justice traditionnelle, barreaux, formation et établissements pénitentiaires.

61. Le Pacte pour l'Afghanistan vise principalement les droits de l'homme, l'état de droit et la gouvernance. Les ressources et l'attention de la Mission doivent donc être consacrées à la réalisation de ces objectifs dans les domaines critiques dont s'occupe le Groupe de l'état de droit. Celui-ci doit être renforcé afin d'assurer une coordination à haut niveau de l'action des intervenants nationaux, de la planification et du suivi des activités de réforme, ainsi que l'élaboration d'approches cohérentes pour toutes les questions importantes, tant politiques que techniques, que soulève l'état de droit.

62. La présence de la Mission dans les régions sera au cœur de ses activités futures visant à promouvoir l'état de droit. Compte tenu de son infrastructure et des relations qu'elle a déjà établies dans les provinces, la Mission est seule en mesure d'appuyer l'instauration d'un état de droit sur le terrain. Il est donc essentiel que le Groupe mette en place une stratégie de coordination et de suivi des questions

politiques et judiciaires, dans les provinces, et une stratégie semblable relativement aux questions pénitentiaires, dans les régions. Cette présence accrue sur le terrain permettra à la Mission de fournir une aide plus efficace aux initiatives régionales visant à renforcer la capacité des institutions chargées de la justice, tout en assurant une plus grande coopération interorganisations et une synergie accrue entre les organismes des Nations Unies et les autres intervenants régionaux du secteur de la justice. De plus, cette présence permettra au Groupe d'assurer un suivi et un soutien efficaces à la réforme au niveau infranational, facilitant ainsi par la suite l'application des mesures de réforme du gouvernement central. La Mission étant présente sur le terrain, le Groupe, au siège, sera mieux à même de soutenir et d'orienter d'une manière efficace et avisée les institutions nationales de justice et le Gouvernement dans le cadre de l'application des critères du Pacte.

63. Au siège, les spécialistes de l'état du droit seront chargés : a) d'observer et d'analyser l'impact des réformes dans le secteur de la justice et de donner des conseils judiciaires au Représentant spécial du Secrétaire général et à ses adjoints, notamment une analyse technique des questions de justice ayant des incidences politiques; b) de favoriser la création d'un mécanisme efficace permettant d'assurer le suivi et l'application des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan relatifs à l'état de droit, la réforme du secteur de la justice et aux droits de l'homme; c) d'apporter une assistance aux institutions nationales de justice, surtout au Ministère de la justice, qui préside le Groupe de coordination de la justice, aux fins de l'élaboration d'approches cohérentes en matière de planification stratégique et de réforme du secteur de la justice; d) d'être un centre d'information, d'analyse technique et d'établissement de rapports et d'encourager une approche coordonnée et cohérente relativement aux donateurs internationaux et aux acteurs du système de justice, notamment au niveau régional; e) par l'entremise de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies, de faciliter la coordination des discussions et des approches relatives à la réforme du secteur de la justice, concernant notamment les questions sensibles telles que la justice traditionnelle, et d'aider les organismes des Nations Unies à renforcer les programmes de justice et à obtenir des donateurs qu'ils financent les initiatives relatives à l'état de droit.

64. Les participants à la Conférence de Paris de juillet 2008 ont affirmé que l'instauration d'un état de droit allait de pair avec les progrès de l'Afghanistan et que c'était un moyen d'accroître la confiance du peuple afghan en son gouvernement et ses institutions. La Mission a pour priorité de faire progresser l'état de droit et de coordonner les activités internationales et celles de tous les intervenants dans ce sens, plus particulièrement au niveau infranational.

65. En Afghanistan, les activités relatives à l'instauration de l'état de droit sont nombreuses et diversifiées et plusieurs institutions nationales (le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur, la Cour suprême et le Procureur général), divers mécanismes de justice (officiels et traditionnels), ainsi qu'un grand nombre de donateurs et de partenaires d'exécution y participent. Le Groupe de l'état de droit doit être apte à évaluer l'impact de ces initiatives sur les institutions judiciaires et à recommander un plan d'action en vue d'améliorer l'efficacité des activités, leur impact et leur cohérence. Il est donc proposé de créer deux nouveaux postes de temporaire (P-4) dont les titulaires seraient des spécialistes de la réforme judiciaire. Les titulaires des postes de temporaire proposés seront chargés de : a) fournir des conseils, de l'assistance et une structure hiérarchique permettant d'évaluer valablement les réformes afghanes en matière de justice; b) aider et conseiller les

trois institutions chargées de la justice afghane à développer leurs capacités nationales, surtout les groupes chargés des inspections; et c) assurer la supervision et le fonctionnement global du programme sur le terrain, la direction et la gestion de l'information et de l'analyse, et la rédaction de rapports à diffusion nationale et internationale.

66. Dans les établissements pénitentiaires afghans, la situation est désespérée et, en 2008, dans quelques-uns des plus importants centres de détention du pays les détenus ont plusieurs fois manifesté leur mécontentement. À l'instar d'autres secteurs de la justice et de l'état de droit en Afghanistan, les activités de réforme du système pénitentiaire sont souvent mal coordonnées et ne sont pas toutes fondées sur les mêmes normes. En outre, les efforts sur le plan des infrastructures ne s'accompagnent pas toujours d'un renforcement des capacités. Il est donc proposé de créer un poste de temporaire (P-4) dont le titulaire exercerait les fonctions de spécialiste de la lutte contre la corruption. Le titulaire du poste de temporaire sera chargé de : a) donner des conseils, apporter une assistance et fournir la structure hiérarchique nécessaires aux fins d'une évaluation fiable et avisée des réformes du secteur de la justice et des activités de lutte contre la corruption en Afghanistan; b) apporter aide et conseils aux trois institutions afghanes chargées de la justice pour ce qui concerne le renforcement de leurs capacités nationales, plus particulièrement dans la lutte contre la corruption; et c) assurer la supervision et le fonctionnement global du programme sur le terrain, la direction et la gestion de l'information et de l'analyse, et la rédaction de rapports à diffusion nationale et internationale.

67. On sait, en ce qui concerne l'instauration de l'état de droit, qu'il ne suffit pas de disposer d'un système judiciaire et d'une police convenables, il faut aussi que le système pénitentiaire, en ce qui concerne l'instauration de l'état de droit, fonctionne bien. Il a été démontré maintes fois, dans les opérations de maintien de la paix, qu'en l'absence d'une amélioration du système pénitentiaire, la réforme tant de la police que du système judiciaire est gravement compromise.

68. Depuis 2002, le conseiller de la Mission pour les questions pénitentiaires joue un rôle important dans l'adoption d'une approche stratégique relativement à la réforme et à la reconstruction du système pénitentiaire. Il joue le rôle de spécialiste et de conseiller auprès des hauts fonctionnaires de l'Administration afghane et de la Mission et, à ce titre, suscite l'appui des donateurs; participe à la coordination des activités des donateurs; fait en sorte de développer les capacités stratégiques des dirigeants des établissements pénitentiaires via l'élaboration d'un plan stratégique relatif aux prisons nationales, la réforme des lois relatives aux établissements pénitentiaires, des réformes administratives, la formation et le transfert du Service central des prisons du Ministère de l'intérieur au Ministère de la justice; et, plus récemment, apporte son aide au Groupe de travail consultatif du Ministère de la justice sur les prisons et les centres de détention et à ses quatre sous-groupes de travail. Jusqu'à maintenant, la plupart de ces activités de réforme ont été centralisées. Toutefois, lorsque le processus de réforme aura progressé et qu'il aura dépassé l'étape du développement stratégique, il faudra nécessairement que les régions interviennent pour coordonner l'application de la réforme. Pour l'heure, les régions n'ont pas la capacité requise.

69. L'actuel titulaire du poste ne bénéficie d'aucun soutien. Les autorités afghanes ont manifesté leur inquiétude au sujet des perturbations du programme qui sont dues

au fait que le titulaire s'absente régulièrement, pour des raisons d'ailleurs légitimes. Elles s'inquiètent aussi du manque de suivi, causé par le fait que le poste est occupé par des fonctionnaires des États Membres nommés en qualité d'« experts en mission » et remplacés tous les 12 mois. Il est donc proposé de créer un poste de temporaire (P-4) qui exercera les fonctions de conseiller pour les affaires pénitentiaires. Avec deux « experts en mission », le titulaire du poste de temporaire proposé sera chargé d'assurer la direction et la continuité de la réforme et du relèvement du système pénitentiaire; de coordonner la mise en œuvre des décisions du Groupe de travail consultatif et de ses sous-groupes dans les 35 établissements pénitentiaires provinciaux, notamment en facilitant la formulation de propositions concernant la modernisation des établissements, en coordination avec les équipes de reconstruction de province; de participer à l'élaboration et à l'application d'un cadre national de formation; d'élaborer et de mettre en œuvre des mécanismes de responsabilisation et de contrôle; de lancer d'autres réformes administratives; et d'intégrer les initiatives des donateurs aux activités de réforme de la police et du système judiciaire. Il y a lieu de noter que l'engagement des donateurs a été un processus long et laborieux dans ce secteur mais qu'il sera crucial pour la mise en place et la stabilisation du système. Pour faciliter l'application de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et du Pacte pour l'Afghanistan, et faire face à l'augmentation prévue de l'appui à la police et à l'appareil judiciaire (état de droit), tant à Kaboul que dans les régions, il est proposé de créer trois postes de temporaire dans le secteur pénitentiaire. Il s'agirait de postes au niveau central.

Groupe de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : création de six postes de temporaire : un P-5, deux P-4, deux P-3, et un P-2

Personnel recruté sur le plan national : création de trois postes de temporaire (deux administrateurs recrutés sur le plan national et un agent local)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	1	2	2	1	6	–	–	6	2	1	–	9
Variation	–	–	–	–	1	2	2	1	6	–	–	6	2	1	–	9

70. La MANUA est une mission politique intégrée qui a un mandat politique et qui a donc acquis une expertise en matière de direction politique, de règlement et d'atténuation des différends, et de représentation à haut niveau. Elle donnera des conseils et orientera l'action de l'Organisation des Nations Unies sur les questions électorales. Toutes les activités électorales seront placées sous l'autorité générale du Représentant spécial du Secrétaire général. En plus de la surveillance et de

l'orientation générale du processus électoral, la Mission sera chargée des activités politiques ci-après :

- a) Vérification des droits politiques par l'entremise du Groupe des droits de l'homme et du Groupe des affaires politiques en coordination avec la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan;
- b) Vérification du démantèlement des groupes armés illégaux avec l'assistance du Groupe des droits de l'homme et du Groupe des affaires politiques de manière à fournir les renseignements nécessaires au mécanisme de vérification et à faciliter le choix d'un mécanisme futur;
- c) Suivi des partis politiques par l'entremise du Groupe des affaires politiques, qui offrira ses bons offices aux partis politiques pendant le processus électoral;
- d) Enregistrement des partis politiques via le Groupe des affaires politiques, qui travaillera en collaboration avec les services compétents du Ministère de la justice;
- e) Médiation et règlement des différends liés aux élections;
- f) Suivi de la Commission électorale indépendante afghane et bons offices entre la Commission, le Gouvernement afghan et la communauté des donateurs;
- g) Offre de bons offices aux bureaux provinciaux de la Commission et aux autorités provinciales;
- h) Aide à l'évaluation et à la gestion du problème de sécurité;
- i) Contrôle et observation du scrutin et du dépouillement;
- j) Offre de bons offices aux candidats et à la Commission des contentieux électoraux, et contrôle;
- k) Organisation et accueil de réunions de coordination (questions politiques et organisation).

71. Pour exécuter ces fonctions en vue des élections afghanes de 2009 et de 2010, il est proposé de créer un Groupe de l'assistance électorale sous la direction générale du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques (composante I). Le nouveau groupe travaillera en collaboration étroite avec le Groupe des affaires politiques et les autres groupes de la composante I.

72. Dans sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a demandé à la MANUA de mener des efforts internationaux pour appuyer le processus électoral par l'intermédiaire de la Commission électorale indépendante afghane, en fournissant une assistance technique, en assurant la coordination avec les autres donateurs, organismes et organisations internationaux qui fournissent une aide et en canalisant les fonds existants et additionnels dégagés pour soutenir ce processus. Il prend note de l'appui de la communauté internationale aux institutions afghanes dans l'organisation des prochaines élections et souligne qu'il importe d'accélérer la planification et la préparation des élections. Le Conseil souligne par ailleurs l'importance que revêt la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes à tous et transparentes pour le progrès de la démocratie dans le pays. De surcroît, dans une lettre adressée le 11 mai 2008 au Secrétaire général, M. Karzaï, le Président afghan, a demandé à la Mission de coordonner l'aide apportée à la Commission électorale

indépendante afghane en ce qui concerne l'application des lois et des règlements relatifs à l'inscription des électeurs, la planification et la tenue des élections, la mise en place d'une campagne d'information efficace et d'un organe électoral chargé d'examiner les plaintes ainsi que le renforcement des capacités de la Commission.

73. Pour que la MANUA puisse jouer ce rôle, il faut mettre en place une équipe dynamique de spécialistes des questions politiques et électorales qui fourniront l'orientation et l'aide dont ont besoin tant le Gouvernement afghan que les institutions connexes, en particulier la Commission électorale indépendante afghane, le projet « Enhancing Legal and Electoral Capacity for Tomorrow (ELECT) » du PNUD et les autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies qui participeront vraisemblablement à la tenue du scrutin, la communauté des donateurs et le Représentant spécial du Secrétaire général et son adjoint chargé des affaires politiques. La composante électorale devra fournir des conseils en temps utile, exercer ses bons offices et analyser un grand nombre de questions d'ordre politique, juridique et électoral. Il faut donc une équipe forte qui puisse donner des conseils utiles sur les questions politiques et électorales et coordonner la transmission des renseignements à tous les intéressés susmentionnés ainsi qu'à tous les bureaux locaux de la MANUA qui appuieront directement tous les bureaux provinciaux de la Commission électorale indépendante afghane.

74. C'est pourquoi il est proposé de créer les postes de temporaire ci-après au sein du Groupe de l'assistance électorale :

a) Spécialiste hors classe des questions politiques, électorales et juridiques : le titulaire du poste de temporaire proposé (P-5) sera l'adjoint politique du Conseiller électoral principal. Il sera chargé des tâches suivantes : i) assurer le contrôle de la composante électorale de la Mission et répondre directement au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques ainsi qu'au Conseiller électoral principal; ii) fournir des conseils cohérents sur toutes les questions électorales, tant politiques qu'opérationnelles; iii) assurer la collecte de renseignements politiques sur toutes les questions électorales et faire le lien avec les questions plus générales que sont l'éducation civique, la responsabilisation, l'analyse des médias, les opérations sur le terrain, l'indépendance des organes électoraux telle que perçue, et les plaintes éventuelles des candidats; iv) assurer un suivi général de la Commission électorale indépendante afghane, de la Commission des contentieux électoraux et de la Commission des médias, et faire régulièrement le point en mettant en rapport les activités opérationnelles et les activités politiques, notamment le renforcement des capacités et le transfert de compétences; v) fournir des bons offices à la Commission électorale indépendante afghane, la Commission des contentieux électoraux, la Commission des médias, les donateurs, le Gouvernement afghan et l'Assemblée nationale;

b) Spécialiste des questions politiques et électorales : le titulaire du poste de temporaire proposé (P-4) sera chargé des tâches suivantes : i) assurer le suivi de toutes les questions politiques et électorales afin d'aider l'adjoint politique au Conseiller électoral principal; ii) assurer la vérification des candidats et la liaison et coopérer étroitement avec le Spécialiste des affaires publiques du programme de démantèlement des groupes armés illégaux, le Groupe des droits de l'homme et le secrétariat conjoint du programme de démantèlement des groupes armés illégaux afin de recueillir des renseignements politiques sur les candidats et leur situation

concernant le démantèlement des groupes armés illégaux et d'analyser ces renseignements; iii) assurer le suivi de la Commission des contentieux électoraux et analyser ses travaux; iv) jouer le rôle de médiateur en cas de différend; v) exercer éventuellement des fonctions de bons offices entre la Commission et les autres parties prenantes; vi) avec l'aide des bureaux locaux de la MANUA, assurer le contrôle et l'analyse des activités de la Commission provinciale des contentieux électoraux, notamment la médiation des différends, s'il y a lieu; vii) fournir et transmettre des renseignements à tous les bureaux locaux de la MANUA relativement aux questions découlant de la vérification et donner des conseils sur les relations avec chaque bureau provincial de la Commission;

c) Spécialiste des questions politiques et électorales : le titulaire du poste de temporaire proposé (P-4) sera chargé des tâches suivantes : i) assurer le suivi de toutes les questions politiques et électorales; ii) exercer les fonctions d'agent traitant pour les élections afghanes à l'intention de la Division de l'assistance électorale et participer aux travaux de la Division et de la composante I de la MANUA de manière à assurer la coordination régulière de toutes les activités électorales avec le Siège à New York; iii) apporter une assistance à toutes les activités de financement des élections du projet ELECT et du siège du PNUD; iv) organiser des réunions d'information nécessaires sur toutes les questions électorales à l'intention de la Division de l'assistance électorale, du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) et des autres missions; v) gérer la transmission de rapports sur toutes les questions électorales à destination et en provenance de la Division, du Département des affaires politiques et du Département des opérations de maintien de la paix; vi) apporter un appui à l'adjoint aux affaires politiques concernant l'analyse politique des questions électorales et le lien à établir avec les questions plus générales que sont l'éducation civique, la responsabilisation, l'analyse des médias, les opérations sur le terrain, l'indépendance des organes électoraux telle qu'elle est perçue et les plaintes éventuelles des candidats; vii) assurer un suivi général de la Commission électorale indépendante afghane, de la Commission des contentieux électoraux et de la Commission des médias, et faire régulièrement le point en mettant en rapport les activités opérationnelles et les activités politiques, notamment le renforcement des capacités et le transfert de compétences; viii) fournir des bons offices à la Commission électorale indépendante afghane, la Commission des contentieux électoraux, la Commission des médias, les donateurs, le Gouvernement afghan et l'Assemblée nationale;

d) Spécialiste des questions politiques et électorales : le titulaire du poste de temporaire proposé (P-3) sera chargé des tâches suivantes : i) assurer le suivi des questions politiques et électorales; ii) assurer le suivi quotidien de la Commission électorale indépendante et fournir ses bons offices à la Commission électorale indépendante afghane, à toutes les autres parties prenantes et aux partenaires d'exécution; iii) gérer le programme de vérification des droits politiques en coordination avec le Groupe des droits de l'homme et la Commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan; iv) gérer les questions soulevées par l'enregistrement des partis politiques, en consultation avec le Ministère de la justice; v) se réunir régulièrement avec les dirigeants afghans et les partis politiques en vue de discuter des problèmes; vi) assurer la liaison avec les bureaux locaux concernant la vérification des droits politiques et la préparation des rapports de vérification; vii) suivre et aider la Commission des médias en consultation avec le Chef de l'information et le Groupe des droits de l'homme; viii) examiner et analyser toutes

les lois relatives aux partis politiques et les règlements électoraux; ix) créer des forums réunissant les partis politiques aux fins de discussion et de transmission d'information et assurer la liaison avec le projet ELECT du PNUD relativement aux questions concernant les agents des partis politiques et des candidats;

e) Spécialiste des questions politiques et électorales : le titulaire du poste de temporaire proposé (P-3) sera chargé des tâches suivantes : i) assurer le suivi des questions politiques et électorales; ii) exercer les fonctions d'assistant spécial du Conseiller électoral principal; iii) participer à toutes les réunions avec le Conseiller et établir des procès-verbaux pour le Groupe de l'assistance électorale et les adjoints du projet ELECT du PNUD; iv) assurer la coordination de toutes les réunions et de tous les forums de parties prenantes; v) participer à la rédaction des messages chiffrés et des mises à jour hebdomadaires concernant les élections;

f) Spécialiste des questions politiques et électorales : Le titulaire du poste de temporaire proposé (P-2) sera chargé des tâches suivantes : i) assurer le suivi des questions politiques et électorales; ii) assurer la remontée de l'information concernant toutes les réunions importantes et pour la mise à jour hebdomadaire des renseignements sur les élections; iii) assurer la liaison avec le projet ELECT du PNUD et la Commission électorale indépendante afghane concernant toutes les mises à jour nécessaires; iv) assurer le suivi quotidien de toutes les questions électorales (qu'elles soient d'ordre politique, juridique ou opérationnelle), concernant notamment du terrain, et fournir des mises à jour et des informations au Groupe de l'assistance électorale; v) assurer la coordination de toutes les questions électorales et établir les procès-verbaux des forums;

g) Spécialiste des questions électorales (administrateur recruté sur le plan national) : le titulaire du poste de temporaire proposé sera chargé des tâches suivantes : i) fournir une assistance technique au Groupe de l'assistance électorale pour ce qui concerne la liaison avec les partis politiques et les candidats, le Programme Nouveau départ pour l'Afghanistan pour le démantèlement des groupes armés illégaux, le secrétariat conjoint pour le démantèlement des groupes armés illégaux, le Groupe des droits de l'homme pour toutes les questions de vérification des droits politiques, l'Assemblée nationale pour toutes les questions touchant les élections, et le projet ELECT du PNUD pour toutes les questions opérationnelles et de renforcement des capacités; ii) assurer régulièrement la liaison avec tous les administrateurs recrutés sur le plan national chargés des questions électorales dans les bureaux locaux; iii) créer des archives où seront conservés et tenus à jour tous les documents électoraux qui pourraient être utiles aux élections futures;

h) Assistant/assistant linguistique (administrateur recruté sur le plan national) : le titulaire du poste de temporaire proposé sera chargé des tâches suivantes : i) soutenir l'administrateur recruté sur le plan national relativement à toutes les questions ci-après : assurer la liaison avec les partis politiques et les candidats, le Programme Nouveau départ pour l'Afghanistan pour le démantèlement des groupes armés illégaux, le secrétariat conjoint pour le démantèlement des groupes armés illégaux, le Groupe des droits de l'homme pour toute la vérification des droits politiques, l'Assemblée nationale pour toutes les questions relatives aux élections, et le projet ELECT du PNUD pour toutes les questions opérationnelles et de renforcement des capacités, et assurer la liaison avec les administrateurs recrutés sur le plan national dans les bureaux locaux pour ce qui concerne les élections; et

ii) fixer les rendez-vous, rédiger le procès-verbal des réunions et fournir les services de traduction et d'interprétation nécessaires;

i) Assistant administratif : le titulaire du poste de temporaire proposé (agent local) sera chargé des tâches suivantes : i) aider le Groupe de l'assistance électorale concernant les voyages, notamment traiter les formulaires pour les missions effectuées par voie terrestre et les autorisations de voyage, et coordonner les chauffeurs; ii) classer les documents, lettres, textes législatifs, formulaires et règlements relatifs aux élections; et iii) créer des archives accessibles en ligne où seront classées et tenues à jour toutes les données qui pourraient être utiles aux élections futures.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

Personnel recruté sur le plan international : transfert d'un P-5, de deux P-4, d'un P-3 et d'un P-2 au nouveau Groupe de l'analyse et de la planification

Personnel recruté sur le plan national : transfert de deux administrateurs recrutés sur le plan national et de six agents locaux au nouveau Groupe de l'analyse et de la planification

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	1	2	1	1	5	–	–	5	2	6	–	13
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Variation	–	–	–	–	(1)	(2)	(1)	(1)	(5)	–	–	(5)	(2)	(6)	–	(13)

75. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission est principalement chargée de fournir une analyse technique pour un ensemble de fonctions centrales, notamment à la réforme du secteur de la sécurité et de la justice (y compris l'établissement du profil des policiers et des membres du personnel judiciaire), la préparation des élections, les droits de l'homme, la lutte contre les stupéfiants, l'établissement du profil des réseaux d'insurgés (notamment à l'intention du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999) du Conseil) et l'évaluation des menaces visant la sécurité du personnel des Nations Unies. Nombre des priorités fixées à la Conférence de Paris en 2008 et rassemblées sous la responsabilité de la Cellule d'analyse conjointe exigent une analyse solide, indispensable pour la coordination et pour la planification conjointe. La MANUA dirige par ailleurs un processus de planification conjoint qui regroupe la Mission, le Gouvernement afghan, la FIAS et d'autres partenaires et qui vise à mettre au point une approche intégrée des dimensions sécurité, gouvernance et développement dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Les travaux du Conseil commun de

coordination et de suivi et la planification conjointe ne peuvent réussir que s'ils reposent sur la capacité d'analyse renforcée offerte par la Cellule.

76. Pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat renforcé en matière de coordination, tel que précisé par la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité, et formuler des politiques et des priorités stratégiques, le Représentant spécial du Secrétaire général doit disposer de services ayant des capacités d'analyse, de coordination et de planification. Il est donc proposé de fusionner la Cellule d'analyse conjointe de la Mission et le Groupe de coordination et du suivi du Pacte pour l'Afghanistan, qui apporte un appui aux activités de coordination et de planification, au sein d'une nouvelle unité administrative, le Groupe de l'analyse et de la planification, et de transférer à celle-ci tous les postes de temporaire des deux autres unités. Cette mesure permettra en outre de simplifier la filière hiérarchique et d'assurer une plus grande cohérence des activités de la Mission.

C. Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) (composante II)

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste de temporaire (P-4)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	1	–	–	–	1	–	–	2	–	1	3	–	1	–	4
Effectif proposé 2009	–	1	–	–	–	2	–	–	3	–	1	4	–	1	–	5
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1

77. Le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) est principalement chargé de coordonner toutes les activités humanitaires et toutes les activités de développement, dans le cadre de ses fonctions de secours, de relèvement et de reconstruction. Le Bureau est dirigé par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour les secours, le relèvement et la reconstruction. La composante II a en particulier pour rôle de donner des conseils sur les questions relatives à la gouvernance, au développement économique et social, à la lutte contre les stupéfiants et à l'égalité des sexes. Il s'agit d'aider la Mission à s'acquitter de ses responsabilités s'agissant de coordonner et de suivre la mise en application de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Le rôle de la composante II

est aussi de veiller à ce que l'aide des Nations Unies permette effectivement aux institutions afghanes d'être mieux à même de prendre des décisions, de planifier, de gérer, d'évaluer et de coordonner aux niveaux national et infranational. En tant que Coordonnateur résident, le Représentant spécial adjoint coordonne les activités de développement de l'équipe de pays des Nations Unies et fixe une orientation stratégique à ses travaux. En tant que Coordonnateur de l'action humanitaire, il coordonne les interventions en cas de catastrophe naturelle et face aux autres impératifs humanitaires, notamment les relations civilo-militaires. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (composante II) assume également les fonctions de responsable désigné adjoint de la Mission.

78. Du fait que le mandat de la MANUA a été affiné et que de nouvelles priorités ont été définies dans la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité, le siège de la Mission et les bureaux régionaux et provinciaux doivent coopérer encore plus étroitement, dans le cadre d'une stratégie cohérente. Cette approche exige que soient renforcées et systématisées les interactions avec les bureaux régionaux et provinciaux intégrés et en particulier que soit renforcée la coordination entre les bureaux organiques et leurs correspondants sur le terrain. La Mission a donc l'intention de se doter de huit bureaux régionaux et de 15 bureaux provinciaux, ce qui lui permettra de disposer sur le terrain d'un réseau beaucoup plus étendu, dont les différents éléments œuvreront dans les domaines suivants : affaires politiques, droits de l'homme, développement, gouvernance, affaires humanitaires et état de droit.

79. Pour bien diriger ce réseau et assurer une bonne communication de l'information, il est proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe P-4, pour un agent de liaison sur le terrain qui serait chargé des tâches suivantes : a) agir comme principal correspondant, responsable de la communication au personnel de terrain, des instructions et des informations essentielles émanant des différentes composantes de la Mission; b) se mettre en rapport avec ses homologues sur le terrain pour améliorer la coordination et la circulation de l'information entre le terrain et les composantes; et c) assurer un appui pour le suivi des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan au niveau des provinces.

Conseiller spécial pour le développement

Personnel recruté sur le plan international : création de trois postes de temporaire [un D-2, un P-3 et un agent des services généraux (Autres classes)]

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste de temporaire (agent local)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009	–	–	1	–	–	–	1	–	2	–	1	3	–	1	4
Variation	–	–	1	–	–	–	1	–	2	–	1	3	–	1	4

80. Suite au renforcement du mandat de la MANUA, la Mission et le Représentant spécial du Secrétaire général sont appelés à diriger les efforts internationaux visant à aider le Gouvernement afghan à appliquer ses stratégies de développement et à mettre en œuvre ses priorités telles que définies dans la Stratégie nationale de développement. On estime que plus de 50 milliards de dollars seront dépensés au cours des cinq prochaines années pour mettre en œuvre la Stratégie. De son côté, le Représentant spécial devra jouer un rôle actif dans la coordination de l'action de la communauté internationale, dans l'ensemble de l'économie et dans chaque secteur en particulier, tandis que pour sa part, le Gouvernement afghan aura besoin d'une aide pour mettre sur pied des programmes et des projets dans les différents secteurs afin de réaliser ses objectifs de développement. Compte tenu de l'étendue du champ d'activité, de l'intensité des interactions et du niveau auquel celles-ci auront lieu, il est proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe D-2 pour un Conseiller spécial pour le développement. Le Conseiller spécial dirigera les activités d'aide et de développement et supervisera l'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan (Groupe du développement) et le Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide.

81. Pour appliquer la stratégie nationale de développement, il faudra développer certains secteurs clefs de l'économie. L'Afghanistan continuera d'avoir besoin d'aide dans tous les domaines mais la stratégie vise plus particulièrement à stimuler les investissements dans l'infrastructure et en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie. La MANUA devra donc respecter ces priorités tout en continuant d'apporter une aide à la construction de routes, à l'enseignement et au secteur de la santé, trois secteurs qui sont placés en tête des priorités parce que considérés comme essentiels pour permettre aux Afghans d'assurer leur propre subsistance. Ces trois secteurs sont aussi jugés essentiels parce qu'ils permettront aux autres secteurs de l'économie de croître, permettant ainsi à l'Afghanistan de

réduire progressivement sa dépendance à l'égard de l'aide internationale. L'appui au développement du secteur privé est une autre priorité. La MANUA devra donc apporter un appui en vue de la réalisation des priorités de la stratégie, fournir aussi des ressources et des compétences dans d'autres domaines et coopérer étroitement avec des organisations internationales comme la Banque mondiale.

82. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe P-3 pour un assistant spécial auprès du Conseiller spécial pour le développement. L'assistant spécial serait chargé des tâches suivantes : a) travailler sur les questions relatives au développement et à l'efficacité de l'aide; b) apporter au quotidien une assistance au Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités, notamment la liaison avec les pays donateurs et d'autres acteurs clefs du développement de l'Afghanistan; c) veiller à la bonne coordination avec les membres du corps diplomatique, à Kaboul et en dehors de la capitale, s'agissant du développement, de l'efficacité de l'aide et de la stratégie nationale de développement de l'Afghanistan; d) assurer la coordination avec les autres sections de la Mission et plus précisément recevoir et traiter les informations communiquées par l'ensemble des organismes des Nations Unies concernant l'exécution des plans et des activités de développement en Afghanistan; e) communiquer en permanence aux bureaux régionaux des stratégies visant à assurer l'efficacité de l'aide; et f) fournir des résumés analytiques sur des questions clefs pour transmission aux autorités compétentes.

83. Il est aussi proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire dans la catégorie des agents des services généraux (Autres classes) pour un assistant personnel. L'assistant serait chargé des tâches suivantes : a) apporter une assistance au Conseiller spécial pour le développement dans ses activités quotidiennes, en particulier organisation des réunions, tenue de l'agenda, contacts avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général et avec les représentants spéciaux adjoints; b) assurer la liaison avec les autres sections de la Mission; c) classer les dossiers importants; d) tenir à jour les dossiers contenant les instructions à suivre et faciliter l'acquisition de nouvelles compétences par le personnel recruté sur le plan national; e) apporter un appui à l'assistant spécial du Conseiller spécial pour le développement s'agissant de la coordination avec les bureaux locaux; et f) effectuer toutes les tâches administratives ou d'ordre logistique dans le Bureau du Conseiller spécial.

84. Il est aussi proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire dans la catégorie des agents locaux pour un assistant administratif qui serait chargé des tâches suivantes : a) effectuer des tâches de traduction et d'interprétation; b) remplir des fonctions générales à l'administration du personnel, au sein du Groupe, notamment tenue des dossiers du personnel, prolongation des contrats, planification des congés, tenue des états de présence, gestion administrative des recrutements, tenue des tableaux d'effectifs, traitement des demandes de remboursement et autres, tenue des listes de correspondants et autres tâches administratives ayant trait au personnel; c) assurer une assistance au personnel recruté sur le plan international en ce qui concerne les questions administratives générales (visas, permis, sécurité); d) le cas échéant, assurer une interprétation fidèle lors des réunions avec des membres de l'Administration afghane et d'autres interlocuteurs et traduire des documents; et e) le cas échéant, interpréter des discours et des déclarations du dari (et éventuellement du pachtou) vers l'anglais et inversement et assister les administrateurs du Groupe lors de leurs entretiens avec des interlocuteurs afghans.

**Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan
(ancien Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance)**

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire [agent des services généraux (autres classes)]; transfert d'un poste de temporaire P-5 et de deux postes de temporaire P-4 au nouveau Groupe de la gouvernance

Personnel recruté sur le plan national : transfert d'un poste de temporaire (administrateur recruté sur le plan national) au nouveau Groupe de la gouvernance

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2008	–	–	–	1	2	4	–	1	8	1	–	9	3	1	–	13
Effectif proposé 2009	–	–	–	1	1	2	–	1	5	1	1	7	2	1	–	10
Variation	–	–	–	–	(1)	(2)	–	–	(3)	–	1	(2)	(1)	–	–	(3)

85. Le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan devrait commencer à fonctionner à partir du 1^{er} janvier 2009. Il sera constitué à partir de l'ancien Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance et travaillera avec les membres des principaux organismes gouvernementaux chargés de superviser l'application de la Stratégie, à savoir notamment le Bureau du conseiller économique principal auprès du Président et les ministères de l'économie et des finances. Il travaillera aussi en collaboration avec les ministères d'exécution et avec les organismes compétents pour les aider à analyser les situations, à déterminer les problèmes, les priorités et les possibilités d'action, à mettre au point des programmes et des projets et à les soumettre à des donateurs potentiels, et à coordonner l'assistance technique en provenance de diverses sources.

86. La Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan a été approuvée par Hamid Karzaï, le Président afghan, le 21 avril 2008. Elle porte sur une période de cinq ans et vise à répondre aux principaux besoins du pays dans les domaines de la sécurité, de la gouvernance et du développement. Elle définit les priorités du Gouvernement afghan et tient compte de l'engagement qui a été pris de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à l'année 2020 ainsi que des objectifs du Pacte pour l'Afghanistan. Elle a été approuvée par les pays et les organisations (près de 80) qui ont participé à la Conférence de Paris, en juin 2008. Dans la déclaration qui a été publiée à l'issue de la Conférence, on soulignait qu'il importait de mettre en œuvre la Stratégie et que la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan auraient un rôle accru à jouer dans la coordination des efforts internationaux.

87. Pour mener à bien cette tâche, il est proposé de créer un groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, qui comprend un groupe

d'appui à la Stratégie proprement dit, un groupe de l'égalité des sexes et un groupe de la lutte contre les stupéfiants.

88. En outre, comme il est indiqué plus haut, les activités de gouvernance, qui relevaient auparavant du Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance, seront confiées au nouveau Groupe de la gouvernance, dans la composante I. Il est donc proposé de transférer au Groupe de la gouvernance quatre postes [1 P-5 (coordonnateur hors classe), 2 P-4 (spécialistes de la gouvernance) et 1 administrateur recruté sur le plan national (spécialiste de la gouvernance)] qui faisaient partie du Groupe du développement institutionnel et de la gouvernance (supprimé pour être remplacé par le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan).

89. Le Groupe de l'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan aura à sa tête un poste de temporaire de la classe D-1, qui existe déjà, et dont le titulaire sera chargé des tâches suivantes : a) diriger une équipe de personnel administratif et technique; b) aider le Représentant spécial du Secrétaire général à renforcer les mécanismes de coordination et à mettre au point des cadres cohérents d'élaboration de politiques et de stratégies afin d'aider le Gouvernement afghan à renforcer ses fonctions de coordination, de gestion et de planification; et c) entretenir des contacts étroits avec les partenaires gouvernementaux, les autres organisations internationales et les donateurs afin d'assurer le respect des directives et autres mesures visant à accélérer la réalisation des priorités fixées dans la Stratégie.

90. Il est également proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire dans la catégorie des agents des services généraux (Autres classes), pour un agent d'administration qui serait chargé des tâches suivantes : a) saisie et certification des données administratives relatives aux états de présence, aux horaires de travail, aux évaluations du comportement professionnel, etc., dans les systèmes informatiques; b) examen des rapports et des demandes de remboursement relatifs aux prestations dues au personnel; c) tenue et vérification des tableaux d'effectifs; d) examen des états générés par le Système intégré de gestion (SIG) et des états de dépenses et d'allocation de crédits, vérification des écarts dans les données et mise à jour des tableaux budgétaires; e) assistance à l'élaboration des rapports sur l'exécution du budget; f) traitement des dossiers administratifs relatifs aux voyages officiels du personnel; g) rédaction de la correspondance ordinaire, tenue à jour des dossiers contenant les règles et instructions; et h) tenue des archives et des dossiers du Groupe (sur papier et sous forme électronique).

Groupe de l'égalité des sexes

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (P-2)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	1	1	-	-	2
Effectif proposé 2009	-	-	-	-	-	1	-	1	2	-	-	2	1	-	-	3
Variation	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	-	1	-	-	-	1

91. Le Groupe de l'égalité des sexes a pour tâche principale d'assurer une assistance technique en vue de la bonne exécution du mandat de la Mission et, à cette fin, de développer des politiques de promotion de l'égalité des sexes et de promotion de la femme dans tous les secteurs du programme de redressement et de reconstruction de l'Afghanistan. L'égalité des sexes est une question qui touche à tous les domaines et qui, à ce titre, doit être intégrée à tous les programmes. Les principales fonctions du Groupe sont les suivantes : a) faire en sorte que tous les travaux de la Mission tiennent compte de l'égalité des sexes et exercer un contrôle à cet égard; b) accroître la participation des femmes dans les sphères politiques et publiques et dans les programmes de reconstruction, au moyen d'études et d'actions de sensibilisation; c) suivre les activités et les évolutions qui ont une incidence sur les femmes; et d) fournir des analyses et formuler des recommandations sur les meilleurs moyens d'aborder les questions relatives à l'égalité des sexes dans le cadre du mandat de la Mission. Le Groupe exerce ses fonctions en tenant compte du Pacte pour l'Afghanistan et des critères définis dans la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan. Le bon fonctionnement du Groupe est donc essentiel à l'exécution du mandat de la Mission.

92. Le Groupe de l'égalité des sexes compte actuellement deux postes de temporaire, à savoir un spécialiste des questions d'égalité des sexes de la classe P-4 et un administrateur recruté sur le plan national spécialiste de l'égalité des sexes. Les effectifs du Groupe sont bien faibles si l'on considère qu'il doit intégrer les questions relatives au sexe à tous les éléments de la Mission et aussi apporter une assistance en vue du développement du mécanisme de promotion de la femme au sein du Gouvernement afghan. Pour que la MANUA puisse, conformément à son mandat, aider véritablement ses propres services et le Gouvernement afghan à planifier et à mettre en place des programmes tenant compte de la nécessité de promouvoir l'égalité des sexes et pour qu'elle puisse coordonner le fonctionnement des différents groupes consultatifs s'occupant de cette question en son sein, il faudrait renforcer les effectifs du Groupe.

93. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe P-2 pour un spécialiste des questions relatives à l'égalité des sexes. Ce spécialiste serait chargé des tâches suivantes : a) analyser tous les programmes de la

Mission du point de vue de la question de l'égalité des sexes afin que celle-ci soit prise en compte, et déterminer les problèmes, et promouvoir les bonnes pratiques afin que la question des femmes soit davantage prise en compte; b) effectuer des analyses de politiques; c) apporter une assistance au Ministère afghan de la condition féminine; d) apporter une assistance technique en vue de l'institutionnalisation de l'égalité des sexes; e) donner des conseils aux dirigeants de la Mission s'agissant des questions relatives à l'égalité des sexes et participer à des actions de sensibilisation visant à mieux faire comprendre que les programmes n'ont pas le même effet sur les hommes et sur les femmes; f) exécuter des fonctions de coordination dans le domaine de l'égalité des sexes dans les équipes de pays des Nations Unies afin de répondre à différents besoins en Afghanistan; g) en collaboration avec l'administrateur recruté sur le plan national spécialiste des questions relatives à l'égalité des sexes, coordonner les fonctions et les activités des personnes chargées de l'égalité des sexes dans les différents locaux de la MANUA, et faire rapport sur les activités et les réalisations du Groupe; h) coordonner les activités du Groupe avec celles du Département de la condition féminine et des représentants du Ministère dans les provinces et en tant que principales institutions s'occupant de ces questions dans les structures gouvernementales infranationales; et i) former le personnel et les partenaires de la société civile nationale aux questions relatives à l'égalité des sexes et développer les compétences dans ce domaine tout en respectant le principe général du transfert de compétences aux Afghans.

Groupe de la lutte contre les stupéfiants

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (P-4)

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste de temporaire (administrateur recruté sur le plan national)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	1	–	–	2
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	1	1	–	–	4
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	1	–	–	–	2

94. Le Groupe de la lutte contre les stupéfiants a principalement pour tâches d'aider le Gouvernement afghan à mettre en œuvre le Pacte pour l'Afghanistan et de fournir une assistance technique en vue de l'élaboration et de l'application de politiques de lutte contre la drogue. En outre, conformément au Pacte pour l'Afghanistan et à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, dans lesquels la lutte contre les stupéfiants est considérée comme une priorité touchant à tous les domaines, et conformément à la Stratégie révisée de lutte contre les

stupéfiants mise en place par le Gouvernement afghan, le Groupe de la lutte contre les stupéfiants apporte une assistance au Gouvernement afghan et à la communauté internationale pour les activités visant à éliminer la production illicite, le trafic et l'abus de stupéfiants dans le pays, en particulier dans les zones rurales où le pavot à opium est cultivé illégalement.

95. À sa septième réunion, les 5 et 6 février 2008, le Conseil commun de coordination et de suivi a approuvé le plan hiérarchisé du Gouvernement pour l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue, montrant par là qu'il était bien décidé à s'attaquer à la question des stupéfiants en Afghanistan, avec l'appui de ses partenaires internationaux. Le Groupe de la lutte contre les stupéfiants dispose actuellement d'un spécialiste de la classe P-3 et d'un assistant administratif (agent local). Le spécialiste de la lutte contre les stupéfiants contrôle l'exécution des mesures prises, analyse les questions relatives à la lutte contre les stupéfiants afin de déterminer leur impact sur les autres activités de la Mission et assure la liaison avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ses homologues dans l'Administration afghane, la société civile et d'autres partenaires.

96. La lutte contre les stupéfiants étant l'une des toutes premières priorités du Gouvernement afghan et de la communauté internationale, la MANUA devrait renforcer son rôle de facilitateur dans ce domaine. Il est essentiel que des contacts avec le Gouvernement afghan et d'autres partenaires soient maintenus au plus haut niveau. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la classe P-4 pour un spécialiste hors classe de la lutte contre les stupéfiants. Celui-ci serait chargé d'assurer un dialogue plus efficace à un haut niveau et de veiller à la coordination des activités de toutes les parties prenantes. Ce spécialiste serait chargé des tâches suivantes : a) développer le programme de lutte contre la drogue et aider le Gouvernement afghan à renforcer et à mieux coordonner l'application de la Stratégie nationale de lutte contre la drogue; b) organiser régulièrement des réunions sur la lutte contre la drogue, en tant que coordonnateur de la question pour l'ensemble de la communauté internationale, et donner au quotidien des conseils et un appui aux responsables de la Mission travaillant sur toutes activités ayant trait à cette question, celle-ci touchant à tous les domaines du Pacte pour l'Afghanistan et de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan; c) superviser les travaux d'une équipe qui sera chargée de la liaison entre le Gouvernement afghan et la communauté internationale; et d) contribuer à renforcer le rôle de la Mission à l'appui de l'engagement pris par les donateurs à la Conférence de Paris, en 2008, à savoir fournir une assistance pratique coordonnée et d'autres ressources afin de soutenir le Gouvernement afghan dans ses efforts pour permettre aux Afghans de trouver d'autres moyens de subsistance.

97. Il est également proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire (administrateur recruté sur le plan national) pour un assistant au Programme qui serait chargé d'apporter un appui administratif au Groupe et qui, en raison de sa connaissance de la question des stupéfiants et de sa connaissance des langues locales, pourrait assurer la continuité des activités pendant les périodes où le spécialiste serait absent.

Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide

Personnel recruté sur le plan international : création de trois postes de temporaire (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste de temporaire (agent local)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	1	1	–	1	3	–	–	3	–	1	4
Variation	–	–	–	–	1	1	–	1	3	–	–	3	–	1	4

98. Conformément au souhait formulé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1806 (2008), le Représentant spécial du Secrétaire général a l'intention de donner un nouvel élan et d'imprimer une direction stratégique au Conseil commun de coordination et de suivi. À cet égard, le Conseil de sécurité a demandé un renforcement de la coordination stratégique, qui se fera sous la houlette du nouveau groupe de l'analyse et de la planification, au sein du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général, et a aussi demandé que la Mission et le Conseil s'attachent à accroître l'efficacité de l'aide et à améliorer la coordination des donateurs, des tâches qui s'ajouteront au rôle que joue déjà le secrétariat du Conseil en application de la résolution 1746 (2007) du Conseil. Il est donc proposé de créer, dans la composante II, un groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide, afin de renforcer le rôle de coordination de la MANUA.

99. Le Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide sera chargé des tâches suivantes : a) aider la MANUA, qui assure la coprésidence du Conseil commun de coordination et de suivi et est le chef de file de la coordination des organismes civils internationaux, à rappeler aux donateurs qu'ils doivent aligner leur aide sur la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan; b) faire en sorte que l'aide soit plus prévisible et que l'on puisse mieux en tirer parti; c) fournir l'aide de façon plus équitable, dans l'ensemble du pays; d) rassembler des informations complètes sur les flux d'aide et les communiquer; e) faire en sorte qu'une plus forte proportion de l'aide soit dépensée à l'intérieur des frontières de l'Afghanistan; f) travailler à ce que les biens et services soient achetés localement; g) faire en sorte que dans la mesure du possible les ressources soient acheminées par l'intermédiaire des organismes gouvernementaux; h) renforcer les moyens internes d'analyse mais aussi tirer parti des compétences disponibles dans l'équipe de pays des Nations Unies et dans l'ensemble de la communauté internationale; et i) faire appel à la réserve de compétences que constituent les principaux donateurs afin de permettre au Groupe de se faire aider, le cas échéant, par des spécialistes

supplémentaires. Le personnel du Groupe devra coopérer quotidiennement avec chacune des principales parties prenantes (gouvernement, donateurs internationaux, société civile et secteur privé).

100. Il est donc proposé de créer des postes supplémentaires de temporaire au Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide, comme suit :

a) Un chef du Groupe de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide (poste de temporaire de la classe P-5) qui sera chargé des tâches suivantes : i) apporter un appui au Représentant spécial du Secrétaire général dans ses fonctions de représentant spécial ayant trait au Conseil commun de coordination et de suivi, afin de promouvoir le respect des principes de l'efficacité de l'aide énumérés dans le Pacte pour l'Afghanistan, notamment en mobilisant les ressources, en coordonnant l'assistance fournie par les donateurs et les organisations internationales et en affectant aux programmes les contributions des organismes et des fonds et programmes des Nations Unies, en particulier celles destinées à la lutte contre les stupéfiants, à la reconstruction et au développement; et ii) assurer une liaison régulière avec les dirigeants de la Mission, ainsi qu'avec les hauts représentants du Gouvernement, des missions diplomatiques et des organismes de développement. Le chef du Groupe devra avoir une bonne connaissance de la coordination des donateurs et des questions relatives à l'efficacité de l'aide dans un contexte de conflit et avoir l'expérience de l'exécution des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (PRSP);

b) Un spécialiste de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide (poste de temporaire de la classe P-4), qui sera chargé des tâches suivantes : i) apporter un appui au Groupe en analysant les tendances qui pourraient avoir un effet sur l'efficacité de l'aide et en recommandant des solutions et des mesures susceptibles d'être prises par la communauté internationale; ii) contrôler la suite donnée aux décisions prises par le Conseil commun de coordination et de suivi et par la Mission et informer régulièrement les hauts responsables au sujet de la coordination des donateurs et de l'efficacité de l'aide; et iii) coordonner la collecte et l'analyse de l'information. Pour bien remplir ces fonctions, le spécialiste devra être en mesure de participer aux travaux d'équipes interorganisations et, le cas échéant, de les diriger, tout en menant les recherches voulues pour se tenir au courant des questions pouvant avoir une incidence sur l'efficacité de l'aide, et il devra posséder l'expérience voulue;

c) Un spécialiste de l'efficacité de l'aide (poste temporaire de la classe P-2) qui sera chargé des tâches suivantes : i) tenir le Groupe informé des fonds fournis par les donateurs internationaux dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan; et ii) effectuer des recherches et des analyses sur l'aide fournie et informer les dirigeants de la Mission des questions sur lesquelles une intervention est nécessaire à un haut niveau pour assurer le respect des principes de l'efficacité de l'aide, tels qu'énoncés dans le Pacte pour l'Afghanistan, dans la Stratégie et dans la Déclaration de Paris;

d) Un assistant administratif/assistant linguistique (agent local), chargé des tâches suivantes: i) effectuer des tâches de traduction et d'interprétation; ii) remplir des fonctions générales d'administration du personnel dans le Groupe; iii) assurer une assistance au personnel recruté sur le plan international en ce qui concerne les questions administratives générales (visas, permis, sécurité); iv) le cas échéant, assurer une interprétation fidèle lors des réunions avec les membres de

l'Administration afghane et d'autres interlocuteurs, et traduire des documents; et v) le cas échéant, interpréter des discours et des déclarations du dari (et éventuellement du pachtou) vers l'anglais et inversement; et vi) assister les administrateurs du Groupe lors de leurs entretiens avec des interlocuteurs afghans.

Groupe du Coordonateur résident et de l'équipe de pays des Nations Unies (ancien Groupe du Coordonateur résident et Coordonateur de l'action humanitaire)

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (P-3) et transfert d'un poste de temporaire P-4 au nouveau Groupe des affaires humanitaires

Personnel recruté sur le plan national : transfert d'un poste de temporaire (administrateur recruté sur le plan national) au nouveau Groupe des affaires humanitaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	1	1	1	–	3	–	–	3	2	2	–	7
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	1	–	2	–	3	–	–	3	1	2	–	6
Variation	–	–	–	–	–	(1)	1	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)

101. Le Groupe du Coordonateur résident et de l'Équipe de pays des Nations Unies a pour tâche principale d'assurer la cohérence entre les activités de la MANUA et celles de quelque 20 à 25 organismes, fonds et programmes représentés dans l'Équipe des pays des Nations Unies. Pour s'acquitter de ses fonctions, le Groupe doit être constamment en contact avec tous les membres de l'Équipe de pays, aussi bien les dirigeants que les exécutants, et avec tous les services pertinents de la Mission (notamment, le Conseiller spécial pour le développement, le Groupe d'appui à la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, le Groupe de la coordination des donateurs, le Groupe de l'analyse et de la planification, le Groupe des affaires humanitaires et le Groupe du porte-parole), ainsi qu'avec les partenaires compétents du Gouvernement afghan et les donateurs. Le Groupe assure une planification stratégique, notamment par l'intermédiaire des trois groupes de travail liés au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD); coordonne notamment des réunions hebdomadaires rassemblant les membres de l'Équipe de pays et de nombreux autres mécanismes; gère l'information et notamment dresse des calendriers, établit des contacts et rédige des rapports à l'attention de l'Équipe de pays; mène des activités de promotion (dont un ensemble de produits et d'activités concernant des priorités communes); établit des rapports,

notamment le rapport annuel du Coordonnateur résident et les résultats de l'action de l'Équipe de pays; effectue des activités de contrôle et d'évaluation (des activités qui, dans l'avenir, porteront en particulier sur l'exécution du PNUAD); et assure fréquemment des services d'appui pour le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur des affaires humanitaires) et à l'équipe de pays.

102. L'équipe compte actuellement sept postes de temporaire, qui couvrent les activités relatives à l'équipe de pays des Nations Unies et les activités de coordination de six programmes communs. Cinq de ces sept postes (1 P-5, 1 P-3, 1 administrateur recruté sur le plan national et 2 agents locaux) sont rattachés à des fonctions relatives à l'équipe de pays et deux (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national) à des fonctions relatives à la coordination des activités humanitaires. Il est donc proposé que ces deux derniers postes de temporaire soient transférés au nouveau Groupe des affaires humanitaires, dans la composante II.

103. La Mission a l'intention de renforcer le Groupe du Coordonnateur résident afin de bien s'acquitter des tâches suivantes, qui correspondent à des fonctions importantes : a) analyser et évaluer de la réforme des Nations Unies; b) renforcer la coordination de l'action des Nations Unies dans l'environnement complexe qu'est l'Afghanistan; c) réaliser quelques-uns des grands objectifs énoncés dans le plan de travail de l'équipe de pays des Nations Unies; et d) montrer à toutes les parties prenantes que le système des Nations Unies est un modèle à suivre en ce qui concerne la coordination et l'efficacité de l'aide.

104. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de temporaire de la catégorie P-3 pour un spécialiste de la coordination qui serait chargé des tâches suivantes : a) contribuer aux travaux de fond du Groupe en facilitant la planification stratégique en collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la région (plus de 30); b) apporter une aide à l'organisation des réunions de l'équipe de pays des Nations Unies; c) susciter des effets de synergie entre toutes les parties prenantes intéressées, notamment en favorisant le dialogue sur des questions spécifiques et en proposant éventuellement d'élaborer des plans et des programmes en commun; d) établir des rapports, les communiquer dans les délais voulus et gérer efficacement l'information; e) dresser un état des lieux des activités des Nations Unies sur le terrain; et f) assurer la liaison avec les autres sections de la Mission afin que le programme d'action des organismes des Nations Unies et de l'équipe de pays soit conforme aux priorités stratégiques et aux objectifs d'exécution fixés par le Pacte pour l'Afghanistan, la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan et le Conseil commun de suivi et de coordination et contribue à les enrichir.

Groupe des affaires humanitaires

Personnel recruté sur le plan international : création de 12 postes [1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 2 P-2 et 2 agents des services généraux (Autres classes)]; transfert de 1 poste (P-4) de l'ex-Groupe du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire (désormais Groupe du Coordonnateur résident-équipe de pays des Nations Unies)

Personnel recruté sur le plan national : création de 14 postes (8 administrateurs recrutés sur le plan national et 6 agents locaux); transfert de 1 poste (administrateur recruté) de l'ex-Groupe du Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire (désormais Groupe du Coordonnateur résident-équipe de pays des Nations Unies)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Effectif proposé 2009	—	—	—	—	1	3	5	2	11	—	2	13	9	6	—	—	28
Variation	—	—	—	—	1	3	5	2	11	—	2	13	9	6	—	—	28

105. En 2008, plusieurs facteurs – catastrophes naturelles, insécurité alimentaire et poursuite du conflit – ont accru la vulnérabilité des populations et le nombre d'interventions humanitaires nécessaires. L'insécurité alimentaire en particulier, qui résulte de mauvaises récoltes et de la sécheresse en Afghanistan, et qui a été exacerbée par la hausse des prix des denrées alimentaires à l'échelon mondial, pourrait non seulement être à l'origine d'une malnutrition généralisée mais aussi compromettre la croissance et la stabilité. Il faudra donc que la MANUA et ses partenaires améliorent leur capacité de prévoir et d'évaluer les crises humanitaires et d'y faire face, et de renforcer leurs moyens de coordination et mobilisation. La MANUA s'emploie aussi à faire davantage porter ses efforts sur les problèmes de protection des Afghans touchés par le conflit et à prendre des mesures pour les résoudre, ainsi qu'à améliorer l'accès humanitaire à ces populations vulnérables et à mieux répondre à leurs besoins. Elle continuera à accorder le rang le plus élevé de priorité à la coordination de l'aide humanitaire en faisant tout ce qui est possible pour garantir l'espace humanitaire nécessaire afin d'aider tous ceux qui en ont besoin. C'est pourquoi il est proposé de créer un groupe des affaires humanitaires pour la coordination des activités pertinentes.

106. Par ailleurs, il est proposé de créer les postes de temporaire ci-après au sein du Groupe des affaires humanitaires :

a) Administrateur principal pour les affaires humanitaires/Chef du Groupe des affaires humanitaires (P-5), en charge des affaires humanitaires au siège à Kaboul et dans les bureaux de région, qui orientera la gestion des questions

humanitaires au sein de la MANUA et fournira des conseils avisés au Coordonnateur des opérations humanitaires et au Représentant spécial du Secrétaire général. Mettant à profit les compétences du Groupe, ainsi que celles des spécialistes des affaires humanitaires de l'ensemble du système, le Chef du Groupe des affaires humanitaires jouera un rôle essentiel pour ce qui est de définir l'action humanitaire et de conseiller le Représentant spécial du Secrétaire général sur les questions humanitaires qui nécessitent un effort de mobilisation;

b) Spécialiste de la coordination civile et militaire (P-4), chargé de gérer la coordination civile et militaire sur les questions humanitaires pour la MANUA au niveau du siège. Cette coordination constitue le mécanisme de dialogue et d'interaction des acteurs civils et militaires dans les situations d'urgence visant à défendre et promouvoir les principes humanitaires, éviter les rivalités, favoriser la plus grande cohérence et, le cas échéant, réaliser des objectifs communs;

c) Spécialiste de la gestion de l'information (P-4), en charge du Sous-Groupe de la gestion de l'information au siège à Kaboul. La gestion de l'information est l'élément vital de tout système de coordination humanitaire efficace, car la MANUA est actuellement déficiente dans ce domaine. Le Sous-Groupe comptera trois grandes composantes : évaluation, établissement de rapport et gestion du système d'information géographique et de la base de données. Son objectif est de fournir des services qui permettent à la communauté humanitaire de contrôler, de suivre et d'analyser l'évolution de la situation humanitaire;

d) Spécialiste des affaires humanitaires et de la gestion des risques liés aux catastrophes (P-3), chargé de canaliser toutes les activités d'appui à la coordination des opérations humanitaires nécessaire au Gouvernement afghan, en privilégiant les relations avec la Commission nationale des interventions d'urgence et l'Autorité afghane de gestion des catastrophes, ainsi qu'avec les organismes et organisations non gouvernementales qui s'occupent de la gestion des risques liés aux catastrophes;

e) Spécialiste des affaires humanitaires (P-3), chargé – au sein du Sous-Groupe de l'appui à la coordination (siège à Kaboul) – de gérer la fourniture d'un appui direct à l'équipe de pays et aux modules responsables de l'aide humanitaire. La création d'au moins huit modules a notablement contribué à renforcer la coordination, mais un appui considérable reste nécessaire de la part du Groupe des affaires humanitaires pour qu'ils se développent de manière complémentaire et que leur coordination soit systématique et efficace;

f) Spécialiste des affaires humanitaires (P-3), essentiellement chargé – au sein du Sous-Groupe de l'appui à la coordination (siège à Kaboul) – de rétablir les liens avec les ONG nationales et internationales, qui contribuent à la mobilisation et à l'exécution d'importantes interventions humanitaires;

g) Spécialiste de la coordination civile et militaire (P-3), chargé d'assister et d'appuyer le responsable de la coordination civile et militaire et de servir d'agent de liaison pour l'appui aux spécialistes régionaux de la coordination civile et militaire;

h) Spécialiste des politiques et de la mobilisation (P-3), chargé – au sein du Sous-Groupe de la gestion de l'information (siège à Kaboul) – de dresser un tableau complet de la situation nationale pour déceler les endroits où les conditions d'accès à des fins humanitaires doivent être améliorées et les moyens de le faire. Il jouera un

rôle important dans la direction des efforts de mobilisation nécessaires pour obtenir cet accès;

i) Spécialiste de l'évaluation (P-2), chargé – au sein du Sous-Groupe de la gestion de l'information (siège à Kaboul) – de renforcer toutes les formes d'évaluation de la situation humanitaire nécessaires dans le pays, avec la possibilité de se rendre dans toutes les zones si les conditions de sécurité le permettent, et d'aider les fonctionnaires sur le terrain à effectuer des évaluations. Il contribuera à faire en sorte que la MANUA ait une meilleure idée du nombre et de l'emplacement des opérations humanitaires nécessaires en Afghanistan et fournira une appréciation plus précise de la nature de leurs besoins;

j) Gestionnaire de système d'information géographique et de base de données (P-2), chargé – au sein du Sous-Groupe de la gestion de l'information (siège à Kaboul) – d'appuyer la communauté humanitaire et, en particulier, les organismes chefs de file et les membres des modules, en s'appuyant sur des bases de données et des cartes pour suivre et indiquer les tendances de l'évolution de la situation. Il fera également fonction d'interlocuteur pour les autres fournisseurs de bases de données et de systèmes d'information géographique, sur les questions relatives aux situations d'urgence et au développement intéressant les communautés civiles et militaires, tant nationales qu'internationales;

k) Assistant administratif/assistant aux affaires humanitaires [agent des services généraux (Autres classes)]. Deux postes sont proposés, pour le siège à Kaboul, afin d'assurer des services de secrétariat au sein du Groupe des affaires humanitaires;

l) Spécialiste des affaires humanitaires (administrateur recruté sur le plan national). Huit postes sont proposés, pour le Sous-Groupe de l'appui à la coordination au siège à Kaboul, afin d'y exercer les fonctions suivantes : i) appuyer la fonction de liaison avec le Gouvernement et de gestion des risques liés aux catastrophes, la fonction d'appui au système de modules et d'équipe de pays responsables des opérations humanitaires et la fonction de liaison avec les ONG; ii) appuyer le Sous-Groupe de coordination civile et militaire, en particulier en liaison avec l'Armée et la Police nationales afghanes; et iii) fournir un appui technique pour les évaluations, l'établissement des rapports et les activités concernant les politiques et la mobilisation;

m) Assistant (agent local). Six postes d'employé de bureau et de chauffeur sont proposés pour le Sous-Groupe de l'appui à la coordination, le Sous-Groupe de la coordination civile et militaire, le Sous-Groupe de la gestion de l'information et le Sous-Groupe des politiques et de la mobilisation.

D. Bureau du Chef de cabinet

Groupe de la déontologie et de la discipline

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (P-2)

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'administrateur recruté sur le plan national

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	1
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	1	–	1	2	–	–	2	1	–	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	1	–	–	–	2

107. Le Groupe de la déontologie et de la discipline est le principal organe consultatif auprès du Chef de la mission pour l'ensemble des questions de déontologie et de discipline intéressant toutes les catégories de personnel de la Mission. S'occupant également du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP), il a été créé en octobre 2006. Dans l'exercice notamment de sa triple fonction consistant à prévenir, à faire appliquer les règles et à prendre des mesures correctives, il continuera à user de ses bons offices pour étudier, atténuer ou régler les problèmes qui pourraient avoir des effets préjudiciables pour la Mission ou entraîner des sanctions graves pour son personnel.

108. Avec l'arrivée à la Mission en octobre 2006 du spécialiste de la déontologie et de la discipline, les fonctionnaires ont pris connaissance de leurs droits et de leurs obligations concernant le signalement de tout comportement répréhensible et les procédures à suivre pour déposer et recevoir des plaintes. Un seul cas d'exploitation et d'abus sexuels a été signalé en 2006, mais 24 cas de fautes ont été enregistrés rien qu'à la MANUA, lesquels ont été traités, avec 29 autres plaintes, par le spécialiste de la déontologie et de la discipline dans le cadre de ses bons offices entre octobre 2006 et mai 2008. Par ailleurs, le nombre d'agents ayant bénéficié des activités de sensibilisation et de formation organisées par le spécialiste est passé de 1 172 en 2006 à 1 337 en 2007. Le Groupe ne disposait que d'un fonctionnaire pour mener ces activités auprès de 1 337 agents (pour la MANUA seulement) en 2007, en plus des 119 fonctionnaires de l'UNMOGIP. Compte tenu de la proposition de renforcer les effectifs de la Mission, ce ratio se détériorerait en 2009. Actuellement le Groupe ne comprend qu'un poste de spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-4).

109. En conséquence, il est proposé de créer un nouveau poste, à la classe P-2, pour un fonctionnaire chargé des rapports et de la formation concernant la déontologie et la discipline. L'intéressé exercera ses fonctions au siège à Kaboul et sera chargé : a) de travailler en liaison étroite avec le Groupe de la formation à la conception de modules et à la planification de programmes de formation à l'intention de la

MANUA et de l'UNMOGIP en vue de former une cinquantaine de responsables des questions de déontologie et de discipline, ainsi que de concevoir et d'assurer une formation sur la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, d'autres comportements prohibés (harcèlement, harcèlement sexuel, abus d'autorité et discrimination), les droits et les obligations des fonctionnaires et les procédures disciplinaires; b) d'appuyer le spécialiste de la déontologie et de la discipline dans l'organisation de réunions d'information et d'activités de formation au siège de la MANUA et à celui de l'UNMOGIP, ainsi que dans les bureaux de province et de région de la MANUA, d'exercer des fonctions de liaison et de coordination concernant les activités de sensibilisation (prévention de l'exploitation et des abus sexuels en particulier), avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies; et c) d'aider le spécialiste de la déontologie et de la discipline à gérer le système de suivi des comportements répréhensibles.

110. Dans la zone placée sous la responsabilité de la Mission, en 2007 et jusqu'à mai 2008, le spécialiste de la déontologie et de la discipline n'a pu assurer une formation au Code de déontologie, y compris la prévention de l'exploitation et des abus sexuels, que dans 9 des 18 bureaux de région et de province, en plus des réunions d'information habituellement organisées à l'intention des nouveaux arrivants. La raison en est qu'il a dû programmer des visites ou former des contingents au sujet des affaires et des plaintes qui devaient faire immédiatement l'objet d'un examen ou d'une enquête. En outre, l'ouverture envisagée de six nouveaux bureaux de province nécessitera bon nombre de déplacements et d'activités de formation, sans exclure d'éventuelles activités visant à faciliter les enquêtes dans les provinces et les régions ainsi que pour l'UNMOGIP.

111. Il est donc proposé de créer un poste (administrateur recruté sur le plan national) au Groupe de la déontologie et de la discipline, pour faciliter et coordonner les activités de formation et séances d'information du personnel afghan et assurer des services de traduction et d'interprétation pour le Groupe, ainsi que pour assurer la formation dans les bureaux de région et de province de la MANUA.

Groupe des auditeurs résidents

Personnel recruté sur le plan international : création de deux postes [1 P-3 et 1 agent des services généraux (Autres classes)]

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	1	1	–	3
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	1	3	1	1	–	5
Variation	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	1	2	–	–	–	2

112. Le Groupe des auditeurs résidents est responsable au premier chef du contrôle interne des activités financières et opérationnelles de la MANUA, dans les bureaux à Kaboul, les bureaux de région et de province du reste du pays et les bureaux de liaison de la Mission à Doubaï, Islamabad et Téhéran. Créé en 2004, il relève du Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

113. Le Groupe comprend actuellement trois postes de temporaire (1 poste d'agent recruté sur le plan international et 2 postes d'agent recruté sur le plan national). Étant donné que l'on prévoit d'élargir la Mission, qui mènera des activités de développement et de communication politique dans les campagnes et ouvrira six nouveaux bureaux de province, l'étendue des travaux du Groupe devrait augmenter. Compte tenu de l'évaluation des risques effectuée par le BSCI en ce qui concerne la MANUA pour la période 2008-2010, les activités de terrain devraient comprendre de fréquents déplacements dans les bureaux de région et de province. La plupart de ces bureaux comportent des activités à haut risque mais aucun audit n'a été effectué au niveau régional ou provincial, faute d'effectifs suffisants. Pour renforcer le Groupe, il est donc proposé de créer des nouveaux postes de temporaire, comme suit :

a) Auditeur (P-3), chargé d'assister le Chef du Groupe des auditeurs résidents, y compris lors des déplacements aux fins des entretiens et de l'audit des bureaux de région et de province. La MANUA se compose actuellement d'un siège à Kaboul et de bureaux de région, de province et de liaison situés dans 21 sites (en Afghanistan, à Téhéran, à Islamabad et à Doubaï);

b) Fonctionnaire d'administration [agent des services généraux (Autres classes)], chargé d'assurer en continu des entretiens dans les bureaux de région (21 sites) et de contribuer à l'audit des bureaux du siège et à l'analyse des risques, pour toutes les activités de la MANUA.

E. Appui à la Mission

114. La fonction d'appui à la Mission continue d'avoir pour objectif d'apporter un soutien administratif et logistique efficace au siège de la Mission à Kaboul et aux bureaux de région et de province. Le plan pour 2009 prendrait en considération les attentes placées sur la MANUA en ce qui concerne l'exécution de son mandat renforcé, qui prévoit le regroupement et l'élargissement des opérations des huit bureaux de région et neuf bureaux de province existants et l'ouverture de six nouveaux bureaux de province.

115. Autant que faire se peut, et à mesure que la MANUA s'étend à de nouveaux sites, les fonctionnaires chargés de l'appui à la Mission s'emploieront à réduire au maximum les coûts élevés des travaux de construction, des opérations et des frais d'entretien en passant des accords de services communs avec d'autres organismes des Nations Unies. Les complexes regroupant plusieurs organismes à Hérat, Islamabad et Téhéran et au Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan illustrent le succès des mesures déjà prises à cet effet. La Mission continuera à étudier les possibilités de réduire les coûts.

116. **Taux de vacance de poste.** Les fonctionnaires chargés de l'appui à la Mission continueront de s'employer à accélérer le processus de recrutement du personnel recruté sur le plan tant national qu'international. Ils apporteront tout leur soutien à

l'organisation d'une campagne de recrutement dynamique visant à réduire le nombre des postes vacants. Ainsi, les taux de vacance appliqués pour calculer le montant des traitements et autres dépenses de personnel pour 2009 ont été les suivants : 25 % pour le personnel recruté sur le plan international, 15 % pour le personnel recruté sur le plan national, 15 % pour les Volontaires des Nations Unies, 25 % pour les effectifs de police civile et 15 % pour les observateurs militaires.

117. Recrutement du personnel. La MANUA compte mettre en œuvre une stratégie de recrutement dynamique en 2009. Des fichiers de candidats seront créés au troisième trimestre de 2008 et de nombreux agents seront recrutés aussitôt que les postes de temporaire proposés auront été approuvés. Le personnel des nouveaux bureaux sera affecté dans un premier temps à Kaboul ou dans les bureaux de région – pour y suivre des activités de prédéploiement, de formation et de familiarisation – avant d'être déployé dans les bureaux décentralisés dès que les installations nécessaires seront prêtes.

118. Parc automobile. Le parc automobile dont la Mission dispose devrait être considérablement transformé pour faire face aux futurs besoins opérationnels. La situation se détériore en Afghanistan et les véhicules non blindés n'ont pas permis d'assurer la sécurité des fonctionnaires lors des transports. Il est par conséquent proposé de mettre en application un plan prévoyant de remplacer le parc actuel par des véhicules blindés B-6, progressivement sur une période de trois ans (2008-2010). La première phase commencerait en 2008 avec l'acquisition de 24 véhicules blindés. Ensuite, 177 véhicules seraient achetés en 2009 et le remplacement des véhicules restant s'effectuerait en 2010. L'Afghanistan ne dispose pas encore des capacités nécessaires pour sous-traiter les travaux d'entretien et de réparation. La MANUA doit donc, pour un certain temps encore, conserver une capacité interne d'assurer le service et la réparation du parc automobile en recrutant sur le plan international des mécaniciens qui exerceront des fonctions de supervision.

119. Flotte aérienne. La flotte aérienne de la Mission devrait également être renforcée et modifiée en 2009. Il est prévu de conserver un Beech 200 et trois hélicoptères MI-8 et de remplacer le B-1900 par un CL-600 – plus efficace et permettant mieux d'accueillir des passagers – qui conviendrait davantage aux besoins opérationnels. De plus, il est proposé d'adjoindre à cette flotte un petit avion pour faciliter les nombreux voyages du Représentant spécial du Secrétaire général dans la zone de la Mission, ainsi qu'à Doubaï, Islamabad et Téhéran, et renforcer les capacités d'évacuation sanitaire. L'acquisition d'un hélicoptère doté de moyens de recherche et de sauvetage est en outre proposée pour assurer un appui logistique et des évacuations sanitaires dans les zones difficiles d'accès ou de haute altitude.

120. Infostructure. L'infostructure n'est pas restée en phase par les progrès techniques du fait que le niveau des investissements a été maintenu au strict minimum depuis la création de la Mission. Dans ces conditions, une importante mise à niveau devrait être opérée en 2009, avec le remplacement du vieux matériel devenu obsolète. Il est également proposé d'accroître la capacité de la Section des communications et de l'informatique d'appuyer la mise en œuvre du plan de normalisation et de modernisation.

121. Infrastructures. Les fonctionnaires chargés de l'appui à la Mission continueront de s'employer à mettre en œuvre la politique de « primauté du terrain » définie par le Chef de la Mission en 2007 et à améliorer les conditions de vie et de

travail dans les bureaux de région et de province. Il est ainsi proposé de commencer la construction et l'équipement de logements pour le personnel dans les nouveaux bureaux de province en 2009. De même, des travaux devraient être entrepris dans le complexe à Kaboul du Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'assistance humanitaire à l'Afghanistan afin de loger une centaine de nouveaux fonctionnaires de la MANUA.

122. Approvisionnement en énergie et en eau. L'Afghanistan reste insuffisamment développé pour ce qui est d'assurer une alimentation fiable et stable en électricité. Toutes les installations de la MANUA doivent donc être autonomes pour ce qui est de la production et de la distribution d'électricité, ainsi que pour l'approvisionnement en eau et les réserves de carburant destiné aux groupes électrogènes, aux véhicules automobiles et aux appareils aériens. Dans la pratique, cela signifie que tous les sites doivent être équipés d'un groupe électrogène principal et d'un groupe d'appoint, ainsi que des pièces de rechange et de la quantité de carburant nécessaires. Tous les sites doivent disposer de leur propre source indépendante d'eau salubre et des moyens de distribution de l'eau dans tout le complexe.

123. Formation du personnel. La Section de la formation a arrêté une liste complète de cours et de stages à organiser en interne ou à l'extérieur de la Mission en 2009. La formation a un effet direct sur le moral et le bien-être du personnel de la Mission ainsi que sur son épanouissement personnel et ses perspectives de carrière.

124. Formation à la sécurité. Les ressources proposées pour la formation à la sécurité tiennent compte du programme à appliquer dans le cadre du Système de gestion de la sécurité des Nations Unies en Afghanistan. La MANUA est largement déployée dans ce pays et les risques auxquels son personnel et ses opérations sont exposés dans toutes les régions continuent de croître. Les élections à venir (l'établissement des listes électorales devrait commencer en octobre 2008) et l'application du mandat récemment renforcé de la Mission, avec l'élargissement des opérations, rendent nécessaire l'exécution d'un vaste programme de formation à la sécurité. En outre, les mises en garde récemment lancées à l'ONU par des groupes locaux ou mondiaux de djihadistes nécessitent que la formation des membres du Système de gestion de la sécurité en Afghanistan soit renforcée, actualisée et organisée selon les principes suivants :

a) Prodiger une formation spécifique à tous les éléments du Système de gestion de la sécurité qui opèrent dans le pays (la MANUA y jouant un rôle prépondérant), afin de les préparer à assurer des fonctions liées à la sécurité;

b) Prodiger une formation adaptée aux spécialistes de la sécurité et à leurs assistants (membres de la structure intégrée en Afghanistan du Département de la sûreté et de la sécurité, constituée principalement d'agents recrutés sur les plans international et national). Cette formation visera à améliorer les connaissances et les résultats des spécialistes et assistants concernés, de sorte qu'ils puissent opérer dans des situations extrêmement instables et complexes;

c) Assurer la formation du personnel civil recruté sur les plans international et national. Des activités de sensibilisation seront constamment exécutées dans le cadre du programme de formation à la sécurité, sur la base des évaluations actualisées des risques établies aux niveaux national et régional et compte tenu des fonctions exercées par les fonctionnaires intéressés;

d) Prodiger à tous les fonctionnaires recrutés sur les plans international et national la formation du module Sécurité et sûreté en mission. Les risques auxquels le personnel et les opérations des Nations Unies sont le plus exposés sont les enlèvements, les dommages collatéraux dus à la proximité des attaques dirigées contre d'autres cibles, les attaques directes par des groupes djihadistes locaux ou mondiaux et des attaques directes résultant de rivalités entre factions;

e) Assurer une formation externe et interne, ainsi qu'une formation dans le pays par des formateurs externes relevant ou non d'organisme des Nations Unies. L'une de ces activités de formation interne par des instructeurs externes est le programme de formation des formateurs organisé par le Département de la sûreté et de la sécurité pour préparer et aguerrir les responsables de la sécurité afin qu'ils poursuivent l'application du module Sécurité et sûreté en mission applicable à l'Afghanistan.

125. **Dotation en effectifs.** La dotation en effectifs approuvée pour les fonctions d'appui à la Mission est actuellement de 374 postes de temporaire. La création de 23 nouveaux postes est proposée en 2009, ce qui porterait le nombre total à 397 postes.

126. Les modifications proposées en ce qui concerne les effectifs de l'Administration sont détaillées dans les paragraphes suivants.

Bureau du Chef de l'appui à la mission (ex-Bureau du Chef de l'Administration)

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste (P-4)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	–	–	–	1	–	–	–	–	1	–	1	2	–	1	–	3
Effectif proposé 2009	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	1	3	–	1	–	4
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1

127. Le Bureau du Chef de l'appui à la Mission est essentiellement chargé de contribuer à l'exécution du mandat de la Mission en apportant l'assistance nécessaire dans les domaines de la gestion, de la logistique et de l'administration, pour ce qui est notamment du budget, des finances, de la gestion des ressources humaines, des services généraux et de la logistique. Il a été mis en place avec la mission d'assurer le rôle de conseiller principal du Chef de la Mission pour tout ce qui touche à l'appui administratif et technique. Il continuera à planifier, organiser, mettre en œuvre, gérer et superviser les activités des services d'appui logistique et administratif en assurant à l'intention des responsables de l'appui administratif et logistique des services de conseil, d'appui et de contrôle afin de faciliter le succès des opérations et la bonne application du mandat de la Mission.

128. Actuellement, le Bureau ne dispose pas de poste de fonctionnaire de l'administration, qui est pourtant considéré comme essentiel pour en garantir le fonctionnement efficace et sans heurt. Ce fonctionnaire serait directement placé sous les ordres du Chef de l'appui à la Mission; il fournirait une assistance administrative pour la concertation avec les chefs de section et assurerait une fonction, particulièrement nécessaire et importante, de liaison entre les services d'appui à la Mission et les bureaux de région et de province. Il est donc proposé de créer un poste de temporaire (P-4) au Bureau du Chef de l'appui à la Mission.

Groupe de la sécurité aérienne

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (P-4)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan inter- national)	Personnel recruté sur le plan national		Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2008	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	1	1	–	–	2
Effectifs proposés pour 2009	–	–	–	–	–	1	–	–	1	1	–	2	1	–	–	3
Variation	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	1	–	–	–	1

129. Le Groupe de la sécurité aérienne a pour responsabilité principale de conseiller le Chef de l'appui à la Mission pour toutes les activités liées à la sécurité aérienne. Il met en œuvre le Programme de sécurité aérienne et propose des solutions pour remédier au problème, ainsi qu'un plan pour mettre en œuvre le Programme de prévention des accidents de la MANUA. Il établit également le Plan d'intervention d'urgence de la Mission et procède périodiquement à une simulation de la mise en œuvre de ce plan. Il entreprend des activités visant à sensibiliser davantage toutes les sections de la Mission aux questions de sécurité. Il est chargé de gérer et d'examiner ces rapports sur les dangers et les incidents aériens observés et notamment d'enquêter sur tous les incidents/accidents aériens survenus dans la zone de la Mission et de procéder à l'analyse des mouvements aériens et à l'évaluation des risques dans tous les aéroports et hélistations de la Mission.

130. La flotte aérienne de la Mission, dont le Groupe de la sécurité aérienne est également responsable, se compose actuellement de trois hélicoptères et de deux avions. Étant donné que l'on prévoit une augmentation des déplacements aériens en raison de l'expansion des opérations de la Mission ainsi que de l'ouverture de six nouveaux bureaux provinciaux (portant ainsi le total à 15 bureaux provinciaux et 8 bureaux régionaux), il est proposé d'ajouter à la flotte aérienne de la Mission un avion et un hélicoptère et de remplacer un avion. Ces appareils seront basés dans trois endroits différents, à savoir Kaboul, Kandahar et Herat.

131. Actuellement, lorsque le spécialiste de la sécurité aérienne est absent, il n'est pas possible de le remplacer, et ses fonctions et responsabilités sont confiées au chef des opérations aériennes ou au spécialiste du contrôle des mouvements. En outre, étant donné l'instabilité et la détérioration croissante de la sécurité dans le sud, le

sud-est et l'est du pays, qui apparemment gagnent aussi le nord, un spécialiste de la sécurité aérienne supplémentaire recruté sur le plan international sera nécessaire afin d'assurer une couverture plus complète. Le spécialiste de la sécurité aérienne actuellement en poste est obligé de mettre en file d'attente le trafic à destination des bureaux extérieurs et des sites d'atterrissage. Ainsi, les vols sont souvent annulés en attendant qu'il ait eu le temps de visiter et d'inspecter les sites d'atterrissage dont la situation s'est détériorée du fait de leur proximité avec certaines zones où se déroulent des activités militaires et/ou en raison de leur surutilisation ou de leur utilisation inappropriée par d'autres appareils.

132. Compte tenu de ce qui précède ainsi que de l'augmentation prévue de la flotte aérienne et de l'intensification des mouvements aériens, il est proposé de créer un poste de temporaire supplémentaire (P-4) pour un spécialiste de la sécurité aérienne. Les attributions du poste dont la création est proposée sont les suivantes : a) mettre en œuvre le Programme de prévention des accidents; b) enquêter sur les compétences en la matière et notamment procéder à des enquêtes et à des analyses approfondies à l'appui de toutes les opérations aériennes, notamment pour déterminer les lacunes en matière de sécurité; c) mettre en œuvre des mesures de prévention en intervenant de façon proactive au niveau de la planification et de la gestion; d) coopérer activement avec les parties prenantes internes et externes au sujet des règles de sécurité aérienne; e) procéder à des évaluations des risques et notamment évaluer et atténuer les risques auxquels sont exposés les membres du personnel en voyageant à bord des appareils de la MANUA et des services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies et d'appareils commerciaux; et f) assurer la coordination en gérant efficacement les relations avec d'autres sections de la MANUA.

Bureau des services techniques

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (agent du Service mobile); transfert d'un poste de temporaire (agent du Service mobile) de la Section du transport de surface

Personnel recruté sur le plan national : transfert d'un poste de temporaire (agent local) de la Section du transport de surface

Volontaires des Nations Unies : transfert d'un poste de Volontaire des Nations Unies de la Section du transport de surface

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis-trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés 2008	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	–	1	–	2
Effectifs proposés 2009	–	–	–	–	1	–	–	–	1	2	–	3	–	2	1	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	1	–	1	1	4

133. Le Bureau des services techniques est principalement chargé de l'appui technique et de la logistique dans la zone de la Mission. Il s'acquitte également des fonctions suivantes : a) assurer la planification et la coordination d'ensemble des opérations et des ressources de divers groupes placés sous sa supervision; b) contrôler la gestion et assurer la supervision de toutes les opérations de soutien logistique; c) préparer, élaborer et coordonner les plans logistiques et en assurer le suivi, y compris pour ce qui est des ressources nécessaires; d) assurer la liaison avec le Siège à New York au sujet des besoins logistiques; e) élaborer le volet appui technique du plan de soutien logistique et du plan d'élargissement de la Mission; f) examiner les instructions permanentes; et g) administrer les accords relatifs aux services communs avec plusieurs organismes du système des Nations Unies dans les locaux du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan à Kaboul.

134. L'ampleur du budget carburant du Département des opérations de maintien de la paix a attiré l'attention des organes délibérants et notamment du BSCI, qui ont souligné la nécessité de gérer et de surveiller les carburants de façon appropriée ainsi que de mettre en place des contrôles internes plus stricts afin de réduire les risques financiers auxquels la MANUA pourrait être éventuellement exposée. Il est donc proposé de restructurer le Groupe des carburants et de le transférer directement de la Section du transport de surface au Bureau des services techniques. Le transfert ainsi proposé entraînerait la réaffectation d'un agent du Service mobile, d'un Volontaire des Nations Unies et d'un agent local.

135. Le Groupe des carburants a été initialement créé au sein de la Section du transport de surface en 2007 pour gérer les opérations d'approvisionnement en carburant de la Mission. Ces opérations sont actuellement réparties sur 18 sites, à savoir au siège à Kaboul et dans 8 bureaux régionaux et 9 bureaux provinciaux, et l'ouverture de 6 sites supplémentaires est prévue en 2009. Le Groupe des carburants n'est actuellement chargé que des carburants destinés aux transports terrestres de la MANUA. Celle-ci a toutefois l'intention de lui confier la gestion de l'ensemble des carburants, à savoir ceux destinés aux transports terrestres, aux transports aériens et aux groupes électrogènes, ce qui devrait se traduire par une augmentation importante de ses responsabilités ainsi que de sa charge de travail et de ses activités de contrôle.

136. Il est donc proposé de créer un poste de temporaire supplémentaire (agent du Service mobile) qui sera affecté au Groupe des carburants. Les attributions de ce poste seront notamment les suivantes : a) réaliser une analyse stratégique des besoins en carburant et déterminer les quantités de carburant et de lubrifiant nécessaires pour appuyer les opérations de la Mission; b) veiller à ce que les demandes de fourniture soient établies en temps utile et, une fois ces demandes approuvées, faire le nécessaire pour acheter les carburants et lubrifiants demandés; c) surveiller les dépenses; d) établir les demandes d'achat de matériel d'approvisionnement en carburant et assurer le suivi des bons de commande correspondants et de leurs modifications; e) veiller à ce que la consommation de carburant des véhicules et des groupes électrogènes soit contrôlée sur chaque site et signaler au Chef du Bureau des services techniques toute anomalie ou incohérence importante à cet égard; et f) vérifier chaque semaine que les quantités de carburant reçues et les quantités fournies concordent afin de confirmer l'absence de détournement de carburant.

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de permanent (P-3)

Personnel recruté sur le plan national : création de quatre postes de permanent (agents locaux)

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste de Volontaire des Nations Unies; transfert de sept postes de Volontaire des Nations Unies aux bureaux régionaux

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectifs approuvés 2008	–	–	–	–	–	1	–	–	1	3	–	4	2	39	15	60
Effectifs proposés 2009	–	–	–	–	–	1	1	–	2	3	–	5	2	43	9	59
Variation	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	–	4	(6)	(1)

137. La Section du génie est avant tout chargée de la construction et de la maintenance des locaux de l'ONU, de la gestion des installations, de la mise à disposition de locaux à usage de bureaux et d'habitation à Kaboul et dans les bureaux régionaux et provinciaux. Elle assure également l'approvisionnement en électricité et en eau à usage domestique, l'évacuation des eaux usées et la surveillance de l'environnement et fournit les groupes électrogènes et les appareils de climatisation et de chauffage nécessaires pour les locaux à usage de bureaux et d'habitation de la Mission. La Cellule électricité est chargée de l'approvisionnement en électricité de toutes les installations des Nations Unies, y compris des travaux d'installation et de maintenance, tandis que la Cellule groupes électrogènes est chargée de fournir, d'installer et réparer les groupes et d'en assurer la maintenance. Les groupes électrogènes fonctionnent en permanence dans la zone de la Mission car les services d'approvisionnement en électricité assurés par le Gouvernement restent rares en Afghanistan. La Cellule chauffage, ventilation et climatisation est chargée d'assurer la climatisation, le chauffage et la ventilation des bâtiments sur tous les sites, y compris la maintenance et les réparations.

138. Étant donné que, du fait de l'expansion prévue des opérations de la MANUA sur le terrain, il faudra assurer l'approvisionnement en électricité et fournir des groupes électrogènes et des services de climatisation, de chauffage et de ventilation dans différents endroits à Kaboul ainsi que dans tous les bureaux régionaux et provinciaux, il est proposé de créer un poste de temporaire (P-3) supplémentaire dont le titulaire exercera les fonctions de chef du Groupe électricité et mécanique. Il aura pour attributions d'établir des plans d'achat de fournitures et de matériel, des estimations de coûts et des budgets pour le Groupe et des cahiers des charges, de planifier le réseau électrique et d'établir et évaluer des spécifications techniques. Il sera également chargé d'assurer la gestion et le contrôle des dotations en matériel et d'élaborer des plans de travail, des calendriers et des propositions de projets.

139. La plupart des membres du personnel de la MANUA recrutés sur le plan international vivent dans des logements mis à leur disposition par l'ONU. Le Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan compte plus de 120 logements qui ont été construits et dont la maintenance est assurée par la Section du génie. Il est proposé de créer 133 logements supplémentaires en 2009. Il est prévu en outre que l'ONU fournisse des logements dans tous les bureaux provinciaux. La Section du génie administre également les services communs au Centre d'opérations et assure 24 heures sur 24 les travaux de maintenance connexes. La conduite des opérations de génie de la Mission est assurée en faisant appel par intermittence à des techniciens payés à la journée et en faisant effectuer des heures supplémentaires de nuit, principalement pour couvrir les augmentations de la charge de travail en matière de construction et de maintenance. En outre, des groupes de techniciens sont tenus d'assurer une permanence 24 heures sur 24, sept jours sur sept, dans les installations à Kaboul et dans les bureaux régionaux et provinciaux. Il est donc proposé de créer quatre postes de temporaire (agents locaux), à savoir : a) deux postes de technicien pour la Cellule chauffage, ventilation et climatisation; b) un poste de technicien pour la Cellule électricité; et c) un poste de technicien pour la Cellule groupes électrogènes.

140. En outre, en raison de l'ouverture prévue de six nouveaux bureaux provinciaux et de l'augmentation constante du nombre de logements que l'ONU doit mettre à la disposition de son personnel, on a besoin de personnel supplémentaire pour planifier, concevoir et élaborer des projets de construction ou de rénovation, et ce de façon continue. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies dont le titulaire assumera les fonctions d'ingénieur/architecte.

141. Il est également proposé de transférer sept postes de Volontaires des Nations Unies aux bureaux régionaux et de les intégrer dans la structure des bureaux régionaux décrite dans le présent rapport.

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : création de quatre postes de temporaire (agent du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste de Volontaire des Nations Unies

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan interna- tional)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2007	–	–	–	–	–	1	–	–	1	6	1	8	7	28	2	48
Effectif proposé 2008	–	–	–	–	–	1	–	–	1	10	1	13	7	28	3	50
Variation	–	–	–	–	–		–	–		4	–	4	–	–	1	5

142. La Section des communications et de l'informatique est chargée de fournir des services essentiels en matière de technologie de l'information et des communications (TIC) à tous les membres du personnel de la MANUA dans

l'ensemble de la zone de la Mission. Elle est également chargée de l'installation, de l'exploitation de la maintenance et de la réparation des postes téléphoniques PABX, des commutateurs de groupe MD-110 et de moyenne capacité, des dispositifs de transmission des messages vocaux et télécopiés cryptés, des combinés téléphoniques sans fil et de leurs stations de base (norme DECT) et des systèmes informatisés de comptabilité et de facturation des services téléphoniques.

143. Le Groupe de l'informatique, qui fait partie de la Section des communications et de l'informatique, assure la gestion et la maintenance des serveurs Lotus Notes Domino et veille à ce que tous les clients aient accès aux services. Il assure également la gestion et la maintenance des applications du Département des opérations de maintien de la paix telles que Galileo, Mercury, Sun System, JP Morgan Insight, ainsi que des bases de données standard de l'ONU. En outre, le Groupe supervise l'installation et la maintenance des serveurs et la sauvegarde des données, y compris la récupération des données et la sécurité des réseaux, au siège à Kaboul et dans les bureaux régionaux et provinciaux.

144. La Section des communications et de l'informatique a l'intention de restructurer le réseau de microstations à très petite ouverture (VSAT) de communication par satellite en mettant en place une plateforme VSAT à Kaboul à l'intention des bureaux régionaux. Des changements importants sont donc prévus en ce qui concerne la fourniture des services TIC aux bureaux régionaux pour assurer le passage de l'ancienne à la nouvelle configuration informatique. Dans l'ancienne configuration, les messages vocaux et les données étaient transmis à la MANUA à Kaboul par l'intermédiaire de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), et le service Internet était également assuré par la Base de soutien logistique. Dans la nouvelle configuration, les bureaux régionaux disposeront d'un lien VSAT direct avec la MANUA à Kaboul pour l'acheminement des messages vocaux et des données, et l'accès à Internet sera assuré par des fournisseurs d'accès locaux et non plus par la base de soutien logistique.

145. En prévision de la restructuration du réseau VSAT décrite ci-dessus, il est proposé de créer au sein de la Section des communications et de l'informatique quatre postes de temporaire (agents du Service mobile) à savoir :

a) Un poste de technicien pour le Groupe des liaisons VSAT/micro-ondes dont le titulaire sera chargé de la maintenance de sept liaisons VSAT supplémentaires entre Kaboul et les bureaux régionaux;

b) Un poste supplémentaire pour un technicien téléphonie qui sera affecté au Groupe téléphonie. Le titulaire sera chargé de la maintenance du service de téléphonie. Lorsque la plateforme de Kaboul sera pleinement opérationnelle, les bureaux régionaux pourront communiquer directement par téléphone avec Kaboul sans que leurs appels transitent par la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi;

c) Un poste supplémentaire pour un technicien radio VHF/HF dont le titulaire sera chargé d'améliorer les communications radio de la Mission et d'assurer des services plus réguliers aux utilisateurs. La communication par radio est essentielle pour le personnel de sécurité ainsi que pour les membres du personnel de la Mission. Actuellement, la couverture radio est mauvaise en raison des perturbations et des interférences auxquelles est soumis le transpondeur sur le site;

d) Un poste supplémentaire dont le titulaire sera chargé de la maintenance du matériel informatique. Étant donné qu'il est prévu d'augmenter le nombre de

bureaux régionaux, la Section des communications et de l'informatique assurera la maintenance des services informatiques dans 23 sites éloignés utilisant Lotus Notes.

146. Les moyens informatiques de la Mission ont augmenté au fil des années et devraient augmenter encore en raison à la fois de l'expansion du réseau de bureaux régionaux et de l'augmentation des effectifs. Il est donc proposé de créer un poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies dont le titulaire sera responsable de la gestion du matériel. Les attributions de ce poste seront notamment les suivantes : a) assurer le contrôle comptable du matériel, en coordination avec les groupes techniques des sections, les représentants informatiques régionaux et les administrateurs régionaux; b) évaluer les stocks et indiquer aux chefs des sections et/ou aux groupes techniques les quantités de matériel et de fournitures connexes nécessaires ou excédentaires; c) assurer la codification du matériel TIC; d) confirmer l'exactitude et la précision des stocks, des vérifications physiques, des inventaires et des procédures de passation par profits et pertes; et e) veiller à l'efficacité et à la rapidité des mouvements de marchandises dans l'ensemble de la zone de la Mission.

Section des approvisionnements

Personnel recruté sur le plan national : création de trois postes de temporaire (agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectif approuvé 2008	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	2	-	4	-	6
Effectif proposé 2009	-	-	-	-	-	-	-	1	1	1	-	2	-	7	-	9
Variation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3

147. La Section des approvisionnements est principalement chargée d'assurer, de façon efficace et en temps utile, la planification, la supervision et la coordination des opérations d'approvisionnement, la gestion des achats et la livraison de toutes les fournitures générales de la MANUA ainsi que des biens et équipements médicaux, de sécurité, de sûreté-incendie, de commodité et de formation. Elle est également chargée de l'inventaire et de la gestion de tous les biens durables et non durables appartenant aux Nations Unies.

148. Étant donné l'augmentation de la charge de travail imputable au renforcement prévu de la Mission, à l'ouverture de nouveaux bureaux provinciaux et au fait qu'en plus des 151 logements fournis par l'ONU en 2008, 133 logements supplémentaires devraient être livrés en 2009, il est proposé de créer trois postes supplémentaires de temporaire (agents locaux) pour des commis aux fournitures/factotums dont les attributions seront notamment les suivantes : a) enregistrer les demandes reçues, préparer les biens et fournitures à livrer et établir les documents d'expédition correspondants; b) décharger les biens et équipements entrant en stock (notamment

les fournitures générales et le matériel et les fournitures médicales, de sécurité, de sûreté-incendie et de commodité); c) aider à réceptionner et inspecter les livraisons, déterminer les dégâts et les écarts, et monter et réparer le mobilier destiné aux bureaux et aux logements; et d) aider l'administrateur des entrepôts et le Groupe de contrôle du matériel et des stocks à vérifier et contrôler périodiquement le stock de biens durables et non durables.

Section du transport de surface

Personnel recruté sur le plan international : transfert d'un poste de temporaire (agent du Service mobile) au Bureau des services techniques (Groupe des carburants)

Personnel recruté sur le plan national : transfert d'un poste de temporaire (agent local) au Bureau des services techniques (Groupe des carburants)

Volontaires des Nations Unies : transfert d'un poste de Volontaire des Nations Unies au Bureau des services techniques (Groupe des carburants)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	1	–	–	1	6	–	7	2	98	3	110
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	1	–	–	1	5	–	7	2	97	2	107
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	(1)	(3)

149. La Section du transport de surface est principalement chargée d'assurer au meilleur coût la maintenance du parc de véhicules de la Mission. Elle est également chargée de gérer le budget de la Section et de fournir au Chef de l'appui à la Mission par l'intermédiaire du Chef du Bureau des services techniques, des conseils techniques concernant les transports de surface. En outre, elle continuera à s'acquitter d'autres fonctions essentielles telles que l'élaboration d'instructions permanentes pour les transports ainsi qu'à former à la conduite automobile et à faire passer des tests de conduite aux membres du personnel recruté sur le plan national et à organiser des tests de conduite à l'intention du personnel international et militaire. Elle assure également la maintenance des véhicules dans six bureaux régionaux et au siège à Kaboul.

150. Il est cependant proposé de transférer le Groupe des carburants directement au Bureau des services techniques. Ce groupe devrait être indépendant de tous les utilisateurs de carburants et relever directement du Bureau des services techniques. Il est donc proposé de transférer les postes actuels du Groupe des carburants pour permettre cette restructuration.

Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan national : création de trois postes de temporaire : un poste d'administrateur national et deux postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	1	1	–	2	2	–	4	3	19	–	26	
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	1	1	–	2	2	–	4	4	21	–	29	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	2	–	3	

151. La Section des opérations aériennes et du contrôle des mouvements est chargée de fournir au meilleur coût à la Mission des services de transport aérien sûrs, fiables et ininterrompus.

152. Afin de réduire les délais d'expédition des envois destinés à la MANUA, il est proposé de créer un poste supplémentaire d'administrateur recruté sur le plan national dont le titulaire sera chargé du dédouanement des envois. Celui-ci sera chargé d'aider à obtenir les documents nécessaires auprès des différents ministères du Gouvernement afghan afin que les marchandises de la MANUA puissent être dédouanées rapidement.

153. Il est également proposé de créer deux postes supplémentaires d'agent local pour des manutentionnaires qui aideront régulièrement à charger les marchandises à bord des avions et des véhicules ou à les décharger. Ces services ont été assurés par des vacataires au cours des trois dernières années, mais sont nécessaires en permanence pour assurer le bon déroulement des opérations de la Section. Ces postes aideront à absorber la charge de travail supplémentaire actuelle. En outre, étant donné qu'il est prévu d'ouvrir six nouveaux bureaux provinciaux, ils seront essentiels pour que la Section puisse desservir rapidement tous les bureaux provinciaux.

Section de l'information géographique

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (P-3)

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste de Volontaire des Nations Unies

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies		
Effectif approuvé 2008	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effectif proposé 2009	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	1	2
Variation	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	1	2

154. Il est proposé de créer une section de l'information géographique qui sera chargée de fournir rapidement des informations précises sous la forme de cartes et d'outils d'information géographique dynamique. Ses attributions seront les suivantes : a) assurer la coordination et renforcer la coopération avec la Force internationale d'assistance à la sécurité afin d'échanger des informations géographiques de base et des cartes dans les zones d'opérations; b) rassembler les informations géographiques de base nécessaires sur les districts administratifs ainsi que des informations sur les réseaux de soutien logistique locaux et des Nations Unies pour permettre à la Commission électorale indépendante afghane de préparer les élections; c) soutenir l'action en matière de sûreté et de sécurité visant à faire prendre davantage conscience des problèmes de sécurité, faciliter l'adoption de mesures de précaution (plan d'évacuation) et fournir les outils nécessaires pour le plan d'évacuation du personnel; d) aider à surveiller le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit et faciliter l'identification des zones prioritaires pour l'action humanitaire; e) former le personnel civil de la mission à l'utilisation de dispositifs de géolocalisation (GPS) et assurer d'autres types de formation dans le domaine de l'information géographique; et f) améliorer la connaissance de la situation et l'accès à l'information géographique et à des moyens de cartographie par l'intermédiaire d'un site Web sécurisé.

155. Il est également proposé de créer un poste de temporaire (P-3) pour le Chef de la Section de l'information géographique. Le titulaire de ce poste, qui relèvera directement du Chef du Bureau des services techniques, aura pour attributions, en sa qualité de responsable de la Mission pour les questions relatives à l'information géographique, d'assurer la coordination de toutes les activités en la matière avec les utilisateurs, les fournisseurs et les partenaires, notamment la direction, les bureaux et les membres du personnel de la Mission ainsi que la Section de cartographie au Siège de l'ONU à New York, la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), le Centre de gestion du système d'information géographique, les organismes du système des Nations Unies, la Force internationale d'assistance à la sécurité et le Service d'information pour l'Afghanistan.

156. Il est proposé en outre de créer un poste supplémentaire de Volontaire des Nations Unies pour seconder le Chef de la Section de l'information géographique.

Les attributions de ce poste seront les suivantes : a) pourvoir à l'exploitation et à la maintenance des systèmes de la Section; b) assurer la maintenance de la base de données géographiques (logiciel ArcSDE, langage SQL et système de gestion de base de données relationnel), l'intégration de données GPS, le traitement des images et l'analyse spatiale; et c) assurer la distribution des informations géographiques et des produits cartographiques à la Mission par Internet/intranet et la formation du personnel de la Mission à l'utilisation des outils GPS.

Section du personnel

Personnel recruté sur le plan international : création de deux postes de temporaire (agents du Service mobile); reclassement d'un poste de temporaire P-2 à la classe P-3; transfert d'un poste de temporaire P-3 au Groupe du soutien psychologique et matériel

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste de temporaire (agent local); transfert d'un poste de temporaire (agent local) au Groupe du soutien psychologique et matériel

Volontaires des Nations Unies : suppression d'un poste de Volontaire des Nations Unies; transfert de deux postes de Volontaire des Nations Unies au Groupe du soutien psychologique et matériel

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Administrateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	1	2	1	4	2	1	7	3	6		4	20
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	1	2	–	3	4	1	8	3	6		1	18
Variation	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	2	–	1	–	–		(3)	(2)

157. La Section du personnel est chargée d'assurer la gestion rationnelle des ressources humaines de la Mission, notamment de recruter le personnel et de l'inciter à rester en poste, de le renseigner sur les types d'engagements et les prestations auxquelles il a droit, de suivre le comportement professionnel et de veiller à l'organisation des carrières.

158. Étant donné l'augmentation prévue de la charge de travail de la Section du personnel et des responsabilités supplémentaires qui incomberont au Groupe du soutien psychologique et matériel du fait de l'ouverture de six nouveaux bureaux provinciaux et du recrutement de personnel supplémentaire, il est proposé de transférer le Groupe pour le placer directement sous l'autorité du Bureau des services administratifs. Ce transfert se traduira par la réaffectation du personnel actuel du Groupe, à savoir un P-3, deux Volontaires des Nations Unies et un agent local. Il est également proposé de renforcer les effectifs de la Section du personnel afin de donner au Bureau du Chef de l'appui à la Mission des capacités accrues pour faire face à l'augmentation prévue du personnel de la Mission en 2009.

159. Le Groupe de l'administration du personnel international de la Section du personnel est notamment chargé des aspects ci-après en ce qui concerne le personnel international : entrée en fonctions et cessation de service, situation contractuelle, obligations, avantages, droits à prestations (y compris les voyages à l'occasion des congés dans les foyers/les voyages de visite familiale/les allocations de voyage), indemnités et voyages au titre des études, vérification des documents personnels, évaluation du comportement professionnel et prolongation des contrats. À cet égard, et compte tenu notamment du fait qu'il est prévu de recruter du personnel supplémentaire sur le plan international en 2009, il est proposé de reclasser un poste existant de P-2 à P-3 pour recruter un spécialiste des ressources humaines qui sera chargé de diriger le Groupe de l'administration du personnel international.

160. Il est également proposé de supprimer un poste de Volontaire des Nations Unies et de créer à la place au sein du même groupe un poste supplémentaire d'agent du Service mobile dont le titulaire sera chargé de contrôler les relevés de présence de plus de 467 personnes recrutées sur le plan international et de vérifier les indemnités de subsistance et les primes de risque, dont le montant représente plus de 1,8 million de dollars par mois.

161. Il est également proposé de créer un poste supplémentaire d'agent du Service mobile dont le titulaire sera affecté au Groupe du personnel recruté sur le plan national. Ce groupe est chargé du recrutement et de la gestion du personnel local. Le titulaire du poste dont la création est proposée sera chargé de superviser les administrateurs et les agents locaux du Groupe.

162. Il est également proposé de créer un poste de temporaire (agent local) dont le titulaire s'occupera des relevés de présence et du traitement des demandes de remboursement de frais médicaux.

Groupe du soutien psychologique et matériel

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste de temporaire (P-4); transfert d'un poste de temporaire (P-3) de la Section du personnel

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste de temporaire (administrateur national); transfert d'un poste de temporaire (agent local) de la Section du personnel

Volontaires des Nations Unies : transfert de deux postes de Volontaire des Nations Unies de la Section du personnel

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agent locaux			
Effectif approuvé 2008	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Effectif proposé 2009	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	2	1	1	2	6	
Variation	—	—	—	—	—	1	1	—	2	—	—	2	1	1	2	6	

163. Le Groupe du soutien psychologique et matériel fait actuellement partie de la Section du personnel. Cependant, étant donné l'augmentation prévue de la charge du travail de la Section du personnel et des responsabilités supplémentaires qui incomberont au Groupe du fait de l'ouverture de six nouveaux bureaux et du recrutement de personnel supplémentaire, il est proposé de transférer ce groupe afin d'en faire une entité distincte du Bureau des services administratifs. Le personnel actuel du Groupe (1 P-3, 2 Volontaires des Nations Unies et 1 agent local) serait transféré avec lui.

164. Le Groupe du soutien psychologique et matériel offre aux membres du personnel de la Mission et aux personnes à leur charge un large éventail de services psychosociaux, dont les suivants : a) évaluation permanente du soutien psychologique dont ont besoin les membres du personnel; b) consultations individuelles et collectives; c) envoi immédiat de conseillers dans les secteurs où des incidents critiques se produisent; d) visites régulières dans les bureaux extérieurs; e) fourniture de conseils techniques à la direction et aux membres du personnel de la Mission sur la réduction du stress; f) organisation de discussions de groupes d'activités de formation et d'ateliers sur les problèmes liés au stress; g) fourniture d'un appui à une cellule d'assistance mutuelle; h) organisation de programmes de formation sur les aspects psychologiques des maladies infectieuses; et i) traitement des traumatismes postconflictuels subis par le personnel national après 30 années de guerre et de privations. En outre, le Groupe planifie et effectue au moins trois visites normales par an dans chaque bureau régional et provincial. Le programme normal d'une visite de trois jours sur le terrain comprend une évaluation des besoins psychosociaux du personnel, des consultations individuelles et collectives, des activités de formation et des ateliers, et des consultations à l'intention des chefs de bureau, des administrateurs régionaux, des médecins et des membres des groupes d'auto-assistance. Étant donné le nombre de bureaux régionaux et provinciaux que compte la Mission, il faut, pour effectuer des visites sur le terrain selon la fréquence susmentionnée, que deux conseillers (1 P-3 et 1 Volontaire des Nations Unies) consacrent 306 journées de travail aux bureaux extérieurs, pendant qu'un conseiller se charge des trois complexes de la MANUA à Kaboul.

165. Les services du Groupe du soutien psychologique et matériel sont de plus en plus sollicités en raison non seulement de la dégradation de la situation générale en matière de sécurité et de l'absence d'autres centres de soutien psychologique dans le pays, mais aussi du recrutement de personnel supplémentaire destiné à être affecté aux nouveaux bureaux. Afin de répondre à l'augmentation de la demande de services de soutien et de donner suite aux recommandations du Groupe de gestion du stress traumatique du Département de la sûreté et de la sécurité, il faudra renforcer le personnel du Groupe du soutien psychologique et matériel afin que celui-ci puisse fournir des services non seulement au personnel recruté sur le plan international mais aussi aux membres du personnel national de la MANUA à Kaboul et dans le reste du pays, qui sont actuellement plus de 1 200, ainsi qu'aux 4 000 personnes à leur charge.

166. D'après les statistiques du Département de la sûreté et de la sécurité, les incidents et les menaces subis par la Mission ont triplé depuis 2005 et augmenté de 25 % depuis 2007. Jusqu'en août 2008, 530 membres du personnel avaient bénéficié d'un soutien, et 10 visites sur le terrain d'une durée de deux à trois jours avaient été effectuées. Le nombre de visites sur le terrain a été réduit car les conseillers doivent

rester à Kaboul pour répondre au nombre élevé de demandes résultant d'incidents survenus dans la région. Compte tenu du fait que du personnel est maintenant déployé dans huit bureaux régionaux, qu'il est prévu d'en déployer dans 15 bureaux provinciaux isolés et exposés et que les conseillers sont tenus d'effectuer chaque année au moins quatre visites de deux à trois jours dans chacun des bureaux extérieurs pour intervenir avec un maximum d'efficacité, il est proposé de créer un poste P-4 supplémentaire pour un conseiller principal qui sera chargé de coordonner tous les services fournis par le Groupe du soutien psychologique et matériel.

167. Il est également proposé de créer un poste supplémentaire d'administrateur national dont le titulaire sera chargé, en tant que conseiller national, de s'occuper de questions délicates que les membres du personnel local hésitent à aborder avec les conseillers internationaux et pourra assurer des consultations et organiser des activités de formation et des ateliers sans recourir à des interprètes, afin d'aider ceux qui parlent difficilement l'anglais, en particulier en dehors de Kaboul.

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : création d'un poste P-3; reclassement à P-4 d'un poste P-5

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	1	3	9	6	19
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	1	1	–	2	–	–	2	3	9	6	20
Variation	–	–	–	–	(1)	1	1	–	1	–	–	1	–	–	–	

168. La Section des services médicaux a pour responsabilité principale de dispenser à tout le personnel international et local de la MANUA et aux personnes à sa charge des soins de santé conformes aux normes internationales. Elle a été créée pour que tous ceux qui se trouvent soit à Kaboul, soit dans les régions aient accès à des installations et services médicaux. Elle assure la continuité des soins entre les différents niveaux d'établissements en Afghanistan et les centres médicaux régionaux dans d'autres pays. D'autre part, elle sert de lien entre les infrastructures et le système médicaux aux niveaux local et national et ceux de l'ONU, afin que les ressources médicales soient utilisées autant que possible de manière économiquement rationnelle. Elle offre aussi, et elle continuera de le faire, des services et des soins médicaux aux fonctionnaires de l'ONU qui ne font pas partie de la MANUA et à leur famille, à Kaboul et dans les régions, selon le principe du recouvrement des coûts.

169. Il est proposé de déclasser, de P-5 à P-4, le poste de chef des services médicaux, ce qui correspondrait mieux au niveau de responsabilité du titulaire du

poste dans cette mission et à ce qui est le cas dans d'autres missions de taille et d'effectif analogues.

170. Une délégation de la Section du soutien sanitaire de la Division des services médicaux dirigée par le Chef de ladite section et du Service du soutien spécialisé de la même division a fait, du 16 au 23 août 2008, une tournée d'inspection portant sur l'état de préparation médicale de la Mission, dont il est ressorti que celle-ci était insuffisamment préparée pour faire face aux exigences des responsables du commandement et de la conduite des opérations sur le plan des ressources médicales et de l'appui au personnel. Cela revêt une importance d'autant plus critique que la MANUA est en pleine expansion, des effectifs supplémentaires nombreux étant déployés dans 11 bureaux locaux isolés dans des secteurs à risque où le soutien sanitaire est réduit à sa plus simple expression : la plupart du temps, une intervention de dernière minute de la FIAS. La délégation a conclu que, vu la volatilité des conditions de sécurité et les problèmes énormes auxquels la Mission doit faire face sur le plan de la logistique sanitaire et des services médicaux à assurer pour le personnel, la MANUA devait renforcer ses capacités en la matière.

171. C'est pourquoi il est également proposé de créer un poste P-3 dont le titulaire serait un médecin chargé d'assumer, en l'absence du Chef des services médicaux, la responsabilité de la prise ou de l'approbation des décisions dans la Section et de veiller à ce que les besoins du bureau de Kaboul sur le plan médical soient pleinement couverts, grâce à une bonne organisation des relèves et des équipes de médecins et d'infirmiers. Il serait également chargé : a) de faire en sorte que des services d'appui sanitaires soient fournis aux bureaux de région et de province, les fournitures nécessaires étant disponibles et le matériel médical fonctionnant correctement; b) de se rendre régulièrement dans les bureaux de région et de province afin de s'assurer que les normes correspondant aux conditions de travail très dures des bureaux décentralisés sont respectées; c) d'autoriser et de réaliser des évacuations sanitaires en cas d'urgence causée soit par un incident concernant la sécurité, soit une pandémie; et d) de former le personnel médical et le personnel civil des bureaux de province en matière de préparation aux interventions d'urgence.

Section de la formation

Personnel recruté sur le plan national : création d'un poste d'agent local;

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste de Volontaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Total (personnel recruté sur le plan international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	1	1	5
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	2	2	7
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	1	2

172. La Section de la formation est principalement responsable des activités de formation obligatoires, des stages visant à renforcer les capacités générales du personnel des Nations Unies, de la formation en ligne et hors mission, et de l'appui aux consultants qui assurent la formation du personnel de la MANUA dans la zone de la Mission. Elle a été créée pour répondre aux besoins et remplir le cahier des charges du plan de renforcement des capacités qui est inscrit dans le mandat de la Mission. Elle continuera à chercher des méthodes adaptées et des stratégies de substitution susceptibles de contribuer au développement des aptitudes et à l'amélioration des connaissances de tout le personnel.

173. La connaissance de l'anglais n'étant pas un critère général de sélection du personnel local, la MANUA compte adopter une double stratégie pour remédier à la situation. D'une part, tous les stages de formation obligatoires seront offerts dans la langue du pays. D'autre part, on rendra plus facile pour tous les fonctionnaires recrutés sur le plan national de suivre une formation supplémentaire en langue anglaise. Dans cet esprit, il est proposé de créer à la Section de la formation les postes supplémentaires de temporaire ci-après :

a) Assistant formateur : recruté localement, le titulaire sera chargé de mener des activités d'appui à l'intention du Centre de formation intégré de la Mission, dont les objectifs se sont multipliés depuis que la formation obligatoire fait partie du Plan d'action ressources humaines. Aussi l'équipe de formateurs de la Mission élabore-t-elle et anime-t-elle les stages obligatoires dans la langue du pays. Les cours qui ne sont pas encore offerts en ligne, par exemple le stage de sensibilisation au problème du VIH/sida, sont également donnés dans la langue du pays. Le titulaire du poste proposé sera donc chargé d'animer ces stages dans la langue nationale, dans tous les bureaux de région ou de province;

b) Professeur d'anglais langue étrangère : le titulaire, un Volontaire des Nations Unies, sera chargé de certaines tâches au quartier général de la Mission, à Kaboul, et devra contribuer au renforcement des capacités en langue anglaise du personnel recruté sur le plan national. Les professeurs d'anglais que la Mission a recrutés ces six dernières années étaient des travailleurs indépendants sans formation particulière concernant le Test of English as a Foreign Language (TOEFL, l'examen d'anglais langue étrangère). Ils obtenaient des résultats très modestes quant à hisser le personnel d'appui – chauffeurs, techniciens, assistants de sécurité, etc. – à un niveau de compréhension minimum. La création du poste aiderait également à renforcer les capacités du personnel recruté sur le plan national en matière d'expression écrite et orale.

Section des services généraux

Volontaires des Nations Unies : création d'un poste de Volontaire

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	1	1	–	2	6	1	9	1	19		3	32
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	1	1	–	2	6	1	9	1	19		4	33
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–		1	1

174. La Section des services généraux est principalement responsable de l'acheminement du courrier et de la valise diplomatique, de l'archivage et l'enregistrement des documents, de l'organisation des voyages, du contrôle du matériel et de la comptabilité des stocks, de la réception et l'inspection des biens et services et de l'écoulement du matériel de la Mission. D'autre part, elle est responsable des logements fournis par l'ONU et elle administre les services de nettoyage des locaux sous-traités à des entreprises dans cinq sites à Kaboul. Enfin, elle administre l'économat de la MANUA, le centre social et les fournisseurs de services de restauration.

175. Il est proposé de créer au Groupe de la valise diplomatique et de l'enregistrement des documents un poste supplémentaire de volontaire des Nations Unies, afin de renforcer la gestion des dossiers et le contrôle des archives. Le titulaire sera chargé de former des employés de bureau et des agents des bureaux locaux dispersés sur toute la zone élargie de la Mission dans le domaine de la gestion des dossiers et du suivi des documents, des durées de conservation des documents et du choix des dossiers à archiver ou à liquider, ainsi que de l'examen et du regroupement de dossiers actuellement entreposés en différents lieux.

F. Bureaux de région et de province

176. Depuis la création de la MANUA, sa force a été la qualité exceptionnelle de ses bureaux de région, qui sont des pôles de savoir politique et de capacité d'élaboration des politiques et de coordination. Les interlocuteurs afghans comme les partenaires internationaux ont demandé que la présence de la Mission sur le terrain soit renforcée, comme l'a fait le Conseil de sécurité le plus récemment, dans sa résolution 1806 (2008). Aux termes de l'Accord de Bonn, conclu en décembre 2001, on a créé huit bureaux de région (Bamyan, Gardez, Hérat, Jalalabad, Kaboul-centre, Kandahar, Kunduz et Mazar-e-Charif) et deux bureaux de province, à Faryab (Maymana) et Badakhshan (Faizabad). Au cours des deux premières années du Pacte pour l'Afghanistan, sept bureaux de province supplémentaires ont été créés, à

Zaboul (Qalat), Nimroz (Zaranj), Ghor (Chaghcharan), Badghis (Qala-I-Naou), Kunar (Assadabad), Daikundi (Nile) et Khost (Khost Matoun). Compte tenu du nouveau mandat de la Mission, ainsi que du lancement de la Stratégie nationale de développement de l'Afghanistan, la MANUA compte étendre encore, de manière mesurée, sa présence sur le terrain.

177. On a demandé aux bureaux de région d'effectuer, en étroite concertation avec le service du Département de la sûreté et de la sécurité de leur région, une évaluation du risque portant sur le développement éventuel des activités menées à l'échelon régional. À cette occasion, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont été consultés tant dans les régions qu'au quartier général de Kaboul. L'extension et le renforcement de la présence de la MANUA dans les provinces devrait créer et entretenir des effets de synergie qui profiteront aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

178. Dans sa résolution 1806 (2008), le Conseil de sécurité a aussi demandé que la MANUA et le Représentant spécial du Secrétaire général prennent la tête de l'action menée par la communauté internationale dans certains domaines, grâce au renforcement et à l'extension de sa présence dans l'ensemble du pays. Le réseau des équipes de reconstruction de province de la FIAS relie maintenant 26 équipes. Cela pose des problèmes de coordination à la Mission, car il existe une de ces équipes dans neuf provinces où elle n'a pas encore de présence permanente. L'accent étant actuellement mis sur la gouvernance au niveau infranational avec l'aide de la Direction autonome des administrations publiques locales, les activités de la Mission se situeront de plus en plus au niveau de la province.

179. Il y a encore trois autres facteurs qui sont à l'origine du projet de développement mesuré de la présence. Premièrement, il commence à se poser un problème d'équité des activités de reconstruction et de développement, car certaines provinces relativement stables mais extrêmement pauvres (particulièrement à Hazarajat et alentour) reçoivent bien moins d'aide que ce qui leur reviendrait en toute justice. Deuxièmement, il faut répondre d'urgence aux impératifs de plusieurs pays qui ont beaucoup investi dans certaines provinces par l'intermédiaire de leurs équipes de reconstruction de province, pour qui on pense que la présence des Nations Unies est d'une importance primordiale si l'on veut consolider les acquis actuels. Troisièmement, des agents de développement et d'autres intervenants de la société civile ont convaincu la Mission que la présence de ses bureaux dans ces provinces aurait un effet multiplicateur, du fait qu'elle attirerait les ONG.

180. Compte tenu d'avis et d'information provenant la Mission et de la communauté internationale, il est proposé de créer de nouveaux bureaux dans deux provinces des régions du nord et du nord-est, à Pul-I-Khumri (Baghlan) et Sari Pul (Sari Pul). Il est également proposé de créer deux nouveaux bureaux de province dans la région du sud, où la situation est plus volatile, à Ghazni (Ghazni) et à Tirin Kot (Uruzgan). Au fur et à mesure que ces quatre bureaux prendront de l'assise, il est également proposé de créer deux bureaux supplémentaires, à Lashgar Gah (Helmand) et Farah Centre (Farah). Les dépenses correspondantes étaient prévues au budget de 2007, mais les ouvertures ont été reportées. La MANUA estime maintenant que la situation dans ces capitales provinciales s'est quelque peu améliorée. Si l'aide est suffisante, il se pourrait bien que la situation permette d'ouvrir ces bureaux avant la fin de l'année. Néanmoins, cette idée sera examinée avant que la décision finale soit prise.

181. La création des bureaux de province serait un facteur : a) de renforcement de la capacité de la MANUA en ce qui concerne les activités à mener sur le terrain dans le cadre de son mandat renforcé; b) de stabilisation et d'instauration d'un climat de confiance avant les élections; c) d'amélioration de l'action décentralisée de la Mission et de renforcement de sa réputation à l'échelon national; d) d'amélioration de la réponse apportée aux demandes du Gouvernement et de la communauté internationale; e) de multiplication, par effet de catalyse, des présences des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales; et f) d'amélioration de la coordination avec le Gouvernement afghan et les équipes de reconstruction de province.

182. La composition de l'effectif de chaque nouveau bureau de province serait la suivante :

- a) Un poste de temporaire P-3 de spécialiste des affaires politiques;
- b) Un poste de temporaire P-2 de spécialiste de la gouvernance;
- c) Un poste de temporaire recruté sur le plan national comme chef de bureau;
- d) Un poste de temporaire recruté sur le plan national comme spécialiste de la gouvernance;
- e) Un poste de temporaire agent local pour un assistant aux affaires politiques;
- f) Un poste de temporaire agent local pour un assistant (programmes ou opérations hors Siège);
- g) Un poste de temporaire agent local pour un assistant gouvernance;
- h) Quatre postes de temporaire agent local pour des opérateurs radio;
- i) Trois postes de temporaire agent local pour des chauffeurs;
- j) Un poste de temporaire agent local pour un assistant en informatique.

183. Il est prévu d'aligner les effectifs des neuf bureaux de province qui existent déjà sur la structure proposée ci-dessus, ce pour quoi il est proposé de créer dans chacun des 11 bureaux actuels deux postes supplémentaires de temporaire de spécialiste P-3 des affaires politiques pour les bureaux de Farah et d'Helmand, un poste supplémentaire de temporaire de spécialiste P-2 de la gouvernance, un poste supplémentaire de temporaire administrateur recruté sur le plan national comme spécialiste de la gouvernance, deux postes supplémentaires de temporaire recrutés sur le plan local pour des assistants gouvernance et informatique. On trouvera à l'annexe B du présent document le détail de la répartition des postes de temporaire entre les bureaux de province et de région.

Personnel des services organiques des bureaux de région et de province

Personnel recruté sur le plan international : création de 53 postes de temporaire – 13 P-4, 11 P-3 et 29 P-2

Personnel recruté sur le plan national : création de 112 postes de temporaire – 63 d'administrateur recruté sur le plan national et 49 d'agent local (11 postes de temporaire d'assistants de sécurité précédemment classés parmi le personnel des services organiques sont redéployés et apparaissent maintenant dans la composante sécurité)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateur	Agents locaux		
Effectif approuvé 2008	–	–	–	1	7	28	33	10	79	–	–	79	67	132	–	278
Effectif proposé 2009	–	–	–	1	7	41	44	39	132	–	–	132	130	181	–	443
Variation	–	–	–	–	–	13	11	29	53	–	–	53	63	49	–	165

184. Dans le cadre du renforcement de la structure organisationnelle des services organiques des bureaux de région et de province, il est proposé de créer six postes de temporaire supplémentaires à la classe P-3 pour des spécialistes des affaires politiques, qui dirigeraient les bureaux de province. Ce qu'on attend de concret de la Mission au niveau de ces bureaux est de mener des activités de consolidation de la paix et de bons offices afin de réduire l'intensité du conflit à l'échelon provincial, de réaliser des analyses et de donner aux parties et aux autres groupes des conseils politiques en matière de règlement de conflits, de se tenir en rapport étroit et régulier avec les élus représentant les conseils provinciaux, les gouverneurs et les autres chefs locaux, y compris les fonctionnaires des administrations locales, de donner des avis stratégiques aux autorités nationales, régionales et locales, de participer à la mise en œuvre effective des décisions de la Conférence sur la dissolution des groupes armés illégaux, de donner des avis techniques sur les moyens de s'attaquer aux problèmes que pose la lutte antidrogues et de protéger et promouvoir les droits de l'homme.

185. Il est également proposé de créer 15 postes de temporaire à la classe P-2, dont les titulaires rempliraient dans tous les bureaux de province les fonctions de spécialiste des affaires civiles ou de la gouvernance. Afin d'être sûr de couvrir les domaines prioritaires relevés par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1806 (2008) et par la Conférence de Paris (juin 2008), les spécialistes P-3 des affaires politiques actuellement en poste dans les bureaux de province seront rejoints par des spécialistes P-2 des affaires civiles, aux compétences complémentaires. L'existence d'une présence forte et continue de personnel international revêt une importance particulièrement déterminante, vu l'aggravation des problèmes rencontrés dans des domaines prioritaires tels que la coordination et l'action de proximité. Les spécialistes des affaires civiles aideront à mieux collaborer avec le personnel recruté

sur le plan national, d'une façon qui facilite le renforcement des capacités du capital humain afghan.

186. Vu l'isolement de ces bureaux, les membres des services organiques recrutés sur le plan international seront ramenés dans les bureaux régionaux dont ils dépendent, afin de maintenir leur moral. Ceux qui sont déployés dans des bureaux de province à haut risque de sécurité seront affectés successivement dans ces bureaux et dans les bureaux de région auxquels ils sont rattachés, afin qu'ils ne passent pas plus de quatre semaines consécutives dans les premiers. Les agents recrutés sur le plan national sont et resteront membres à part entière du personnel de ces bureaux, mais on s'est rendu compte qu'il fallait que ces bureaux régionaux disposent de deux postes de temporaire occupés par des membres des services organiques recrutés sur le plan international afin qu'au moins un fonctionnaire recruté sur le plan international soit présent à tout moment pour offrir au personnel recruté sur le plan national l'appui nécessaire, particulièrement pour ce qui concerne la manière de traiter les problèmes chargés politiquement, pour lesquels l'impartialité revêt une importance capitale, dans les affaires touchant aux droits de l'homme et en coordination avec les équipes de reconstruction de province de la FIAS.

187. Les postes de temporaire qu'il est proposé de créer sont indispensables si l'on veut que la Mission exécute bien son mandat dans les régions, notamment en réglant les problèmes actuels et en assurant la viabilité à long terme de son action, en renforçant le développement des capacités des agents recrutés sur le plan national.

188. Pour assurer l'appui des administrateurs dans les bureaux de province, il est proposé d'y affecter 15 postes de temporaire destinés à des agents recrutés sur le plan national comme spécialistes de la gouvernance et 15 autres d'agent local spécialiste de la gouvernance.

189. D'autre part, il est proposé d'affecter aux bureaux régionaux six postes de temporaire P-2 supplémentaires, dont les titulaires assureraient les fonctions de spécialistes des questions politiques (adjoints de 2^e classe). Cela aiderait ces bureaux à faire face à l'augmentation de leur volume de travail, à Kaboul, Mazar-e-Charif, Kunduz, Bamyan, Jalalabad et Gardez. Les principales responsabilités attachées à ces postes seraient les suivantes : a) entretenir des contacts dans les provinces, notamment en se tenant en relation avec les fonctionnaires de l'administration civile de la province et avec les membres de la communauté internationale et du Groupe consultatif sur les politiques; b) participer à l'exécution du mandat de la Mission pour ce qui est de renforcer les institutions démocratiques naissantes de l'État; c) vu la particularité de chaque région, de chaque province et de chaque district, offrir aux chefs de bureau une aide, un appui et des capacités d'analyse.

190. Il est également proposé de déployer dans les bureaux de région huit postes de temporaire P-2 supplémentaires pour des fonctionnaires de l'information chargés des campagnes locales. Actuellement, le Bureau de la communication et de l'information dispose de moyens limités pour toucher les provinces par l'intermédiaire des médias. Afin de s'acquitter des responsabilités que lui confère son nouveau mandat, la Mission a donc besoin d'éléments chargés exclusivement d'appuyer l'action de communication décentralisée menée dans tous les secteurs du pays. L'Afghanistan étant un pays très divers, où on parle plusieurs langues et où les paramètres politiques et culturels varient selon la région, il faut absolument que

l'action décentralisée de la Mission soit adaptée aux besoins du public de chacune de ces régions. Il est ressorti des tournées effectuées dans les bureaux de région que les campagnes locales menées sur le terrain pouvaient aider, de manière déterminante, à gagner le public à la cause que représente le travail de la Mission dans la région et, de ce fait, contribuer aussi à l'accomplissement des objectifs généraux de la Mission et à l'amélioration des conditions de sécurité dans un bureau de région.

191. Cependant, les effectifs actuels sont insuffisants pour assurer la visibilité voulue auprès du public en dehors de la capitale, et en particulier pour organiser régulièrement pour la presse des tournées dans les régions, car le personnel actuel est occupé à répondre aux exigences quotidiennes des médias à Kaboul. D'autre part, la Mission a déjà trois administrateurs recrutés sur le plan national qui remplissent les fonctions de fonctionnaire de l'information dans des bureaux de région (sud, est et hauts plateaux du centre) et elle en recrute actuellement pour les autres régions. Ces fonctionnaires étant les seuls spécialistes de l'information de leur bureau et étant capables de travailler avec le minimum de supervision, il faut absolument qu'ils reçoivent tous les jours des directives venant d'un membre du personnel international, et que celui-ci leur donne une formation et des conseils. Le rôle du fonctionnaire de l'information recruté sur le plan international sera donc d'assurer la formation et l'encadrement de ses collègues recrutés sur le plan national en poste dans les régions, de contrôler certains produits d'information ciblés sur une région particulière, par exemple les bulletins d'information quotidiens sur les activités des organismes des Nations Unies, et d'organiser régulièrement des visites et d'autres activités locales se rapportant aux projets des Nations Unies en dehors de Kaboul.

192. Sous l'autorité du Directeur de la communication et rattaché hiérarchiquement au Chef du Bureau, le fonctionnaire de l'information chargé de l'action décentralisée se verra confier les tâches suivantes : a) faire le lien entre la communication de niveau stratégique de la Mission et son image dans le public aux niveaux de la région, de la province et du district; b) donner des orientations et un appui hiérarchique au jour le jour aux fonctionnaires de l'information recrutés sur le plan national en poste dans les bureaux de région; c) suivre les affaires qui tiennent une place dans l'actualité, se renseigner à leur propos et les analyser, et donner des avis au Directeur de la communication et porte-parole sur les événements dignes d'intérêt; d) recueillir de l'information de sources diverses afin de juger de sa valeur ou de son effet possible dans toutes les régions du pays; e) écrire, revoir et produire des produits d'information ciblés sur un public précis dans une région précise; f) trouver les contacts les plus importants et les possibilités de partenariat dans les régions; g) se rendre toutes les semaines dans tous les bureaux de région et autres implantations dans le pays, pour organiser des visites de journalistes, des séminaires, des points de presse et des interviews; h) réaliser des entretiens et tenir des réunions d'information avec les représentants de la presse afghane et internationale en poste en dehors de Kaboul.

193. Il est aussi proposé de déployer à Kandahar, Kaboul, Gardez et Khost quatre postes de temporaire supplémentaires pour des fonctionnaires recrutés sur le plan national, dont les titulaires rempliraient les fonctions de fonctionnaire chargé des droits de l'homme et de la protection des civils. L'affectation de quatre spécialistes des droits de l'homme P-4 recrutés sur le plan national dans quatre bureaux comme assistants du responsable des droits de l'homme et s'occupant essentiellement des

questions relatives à la protection des civils aidera le Groupe des droits de l'homme à mieux se concentrer sur ces questions et à intervenir directement. Les titulaires de ces postes auront les attributions suivantes : a) fixer une méthode et des procédures claires, qui sont nécessaires pour produire des reportages rapidement et faire face à la croissance de la demande; b) participer aux travaux d'instances nationales, telles que l'équipe humanitaire interinstitutions de pays et le Groupe interinstitutions de la protection pour l'Afghanistan, faire la promotion des questions relatives à la protection des civils et faire en sorte que la réaction soit appropriée et coordonnée; c) participer au travail fait pour institutionnaliser les échanges avec les forces militaires internationales concernant la protection des civils; d) donner des conseils techniques aux partenaires dans le pays, notamment à la Commission indépendante afghane des droits de l'homme.

194. Il est projeté de déployer 16 nouveaux postes de temporaire pour des administrateurs recrutés sur le plan international qui rempliraient la fonction de spécialiste de la gouvernance et 16 nouveaux postes de temporaire pour des agents locaux qui seconderaient ces spécialistes (à raison de deux dans chaque bureau de région). Vu l'accent mis sur la gouvernance à l'échelon infranational et étant donné que la Mission compte créer de nouveaux bureaux de province, l'équipe gouvernance est appelée à être renforcée dans les bureaux de région, afin de permettre aux spécialistes de la gouvernance de passer beaucoup de temps dans leur province. Ainsi, l'équipe régionale de gouvernance pourrait suivre l'exécution, aux échelons de la province et du district, du programme de travail de la Direction indépendante de la gouvernance locale, et les gouverneurs de province pourraient bénéficier de l'appui nécessaire de la part de la Direction indépendante. Le renforcement des capacités dans le domaine de la gouvernance aux niveaux de la région et de la province aiderait la Direction indépendante dans ses activités de communication. Ainsi, l'équipe gouvernance de chaque région se composerait d'un poste de temporaire à la classe P-4, un à la classe P-3, deux d'administrateur recruté sur le plan international et deux d'agent local, afin d'assurer une bonne présence – surtout compte tenu du fait qu'il se peut que chacun des fonctionnaires recrutés sur le plan international soit absent de son lieu d'affectation pendant 30 % à 50 % de la durée de son contrat, qu'il soit en congé de récupération, en congé ordinaire ou en mission.

195. On déploierait aussi, à Mazar, Bamyan et Kaboul, trois nouveaux postes de temporaire pour des administrateurs recrutés sur le plan international qui rempliraient les fonctions de spécialiste de l'état de droit chargés de : a) aider les acteurs nationaux, les donateurs étrangers et les équipes de reconstruction de province à se coordonner et à faire des projets cohérents plus facilement en vue de mieux appuyer la réforme et la remise sur pied institutionnelles de la justice aux échelons de la province et du district; b) établir d'étroites relations de travail avec les professions de juriste (juges, procureurs, responsables du Ministère de la justice et avocats); c) faciliter l'organisation d'ateliers et la coordination entre les acteurs nationaux du secteur judiciaire, en s'intéressant particulièrement à la coordination entre la police et le parquet; d) surveiller de manière systématique et coordonnée l'évolution du système judiciaire afghan, en s'intéressant tout particulièrement, mais non exclusivement, à la justice pénale, faisant remonter l'information essentielle concernant l'application des réformes récentes, le passage de nouvelles lois, la reconstruction des infrastructures et les effets de la formation; e) travailler en étroite collaboration avec les spécialistes de la police des Nations Unies et les spécialistes

des droits de l'homme dans les bureaux de région pour analyser les obstacles auxquels se heurtent les initiatives de renforcement des capacités, et se tenir en rapport avec les responsables des initiatives régionales aux fins de l'amélioration des installations et mécanismes correctionnels; f) appuyer l'élaboration et la mise en œuvre du système de suivi gouvernemental et non gouvernemental des réformes du système judiciaire aux niveaux de la région ou de la province, afin de recueillir des données pour le suivi de la réalisation des objectifs fixés dans le Pacte pour l'Afghanistan.

196. Ce qui est proposé ci-dessus sera rattaché au mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial, qui sera composé de neuf équipes de spécialistes de l'état de droit installées à Kandahar, Nangahar, Kunduz, Gardez, Bamyan, Mazar-e-Charif, Herat, Kaboul siège et Kaboul centre. Chaque équipe comprendra un juriste recruté sur le plan national (1 poste de temporaire), un juriste recruté sur le plan international (1 poste de temporaire) et un fonctionnaire d'administration-traducteur recruté sur le plan national (1 poste de temporaire). Ce projet, qui a été lancé le 1^{er} juillet 2008, est actuellement géré et supervisé par la MANUA. Six équipes sont recrutées et financées par le PNUD. Il est proposé que le Groupe de l'état de droit déploie trois spécialistes en la matière recrutés sur le plan international en leur donnant des responsabilités analogues à celles du Mécanisme de coordination de la justice à l'échelon provincial. Les deux postes de temporaire actuellement pourvus et financés par la MANUA sont celui de juriste recruté sur le plan international et de fonctionnaire d'administration-traducteur recruté sur le plan national. Afin d'atteindre les objectifs du programme du Mécanisme de coordination, on aura besoin des services d'un troisième juriste recruté sur le plan national (1 spécialiste de l'état de droit recruté sur le plan national). En outre, un juriste recruté sur le plan national dans chaque équipe du Mécanisme de coordination assurera le renforcement des capacités des personnes recrutées sur le plan national dont les responsabilités auront été étendues dans la poursuite des objectifs en matière d'état de droit. Le recrutement, sur le plan national, d'un juriste doté de compétences linguistiques et connaissant la charia et le système judiciaire afghan facilitera encore le travail du juriste recruté sur le plan international.

197. On prévoit également de déployer dans les bureaux de région huit nouveaux postes de temporaire à la classe P-4 dont les titulaires rempliraient les fonctions de spécialiste des affaires humanitaires et de chef du bureau régional des affaires humanitaires et se concentreraient sur la gestion des problèmes humanitaires dans chaque bureau de région, c'est-à-dire à Herat, Mazar, Kaboul, Jalalabad, Kandahar, Bamyan, Kunduz et Gardez; ils donneraient également des avis au chef du bureau de région.

198. On déploierait aussi dans les bureaux de région cinq nouveaux postes de temporaire à la classe P-4, chargés d'assurer la coordination entre civils et militaires et, à ce titre, de gérer les activités de coordination de la MANUA dans tous les bureaux de région se trouvant dans la même ville qu'un commandement régional de la FIAS. Aussi ces postes seraient-ils implantés au même endroit que les cinq sièges régionaux de la FIAS, c'est-à-dire dans les régions centre (Kaboul), est (Jalalabad), sud (Kandahar), ouest (Herat) et nord (Mazar-e-Charif). Les moyens actuellement disponibles pour assurer la coordination entre civils et militaires sont jugés insuffisants. Aussi faudrait-il qu'il y ait pour chaque commandement régional de la FIAS un coordonnateur, à un niveau hiérarchique suffisamment élevé pour qu'il ait accès aux officiers supérieurs. Les coordonnateurs seraient supervisés par des

spécialistes des affaires humanitaires, dans les régions où il y en a. L'Afghanistan est un environnement civilo-militaire très complexe. Du côté militaire, il y a actuellement 26 équipes de reconstruction de province, dirigées par 15 pays différents, cinq quartiers généraux de commandement de région et le siège de la FIAS, à Kaboul. Au total, l'OTAN a plus de 40 000 hommes dans le pays, qui mènent des opérations de combat et des activités de stabilisation et de secours aux sinistrés. Au quartier général de la FIAS, il y a 39 militaires et 3 civils dont les activités portent sur les relations civilo-militaires. Du côté civil, il y a beaucoup d'intervenants, dont bon nombre sont à la recherche de mécanismes de coordination plus efficaces. Les organisations non gouvernementales attendent de l'ONU qu'elle soit leur principal porte-parole auprès des militaires. Pourtant, comme à Kaboul il n'y a qu'un coordonnateur entre civils et militaires, il est devenu impossible de répondre à cette demande. D'autre part, il est nécessaire de convaincre les militaires qui interviennent en Afghanistan de l'importance des principes humanitaires et de la nécessité de promouvoir l'espace humanitaire.

199. Les directives concernant les relations entre civils et militaires étant terminées, après que le Groupe de travail civilo-militaire leur a consacré neuf mois de travail, il va falloir tenir des séances de formation et d'information pour les civils et les militaires. Le Groupe des affaires humanitaires compte donc pallier l'insuffisance des capacités en matière de coordination entre civils et militaires en augmentant le nombre de coordonnateurs des activités civiles et militaires en Afghanistan.

200. Il est également proposé de déployer dans les bureaux de région cinq nouveaux postes de temporaire à la classe P-3 pour des spécialistes de la gestion de l'information, des politiques et de la communication, qui constitueraient des moyens de recueillir et de traiter des données sur les questions humanitaires et de créer et de diffuser des produits d'information à l'échelon régional, ainsi qu'un lien avec le Sous-Groupe central de la gestion de l'information au siège, à Kaboul, certains des spécialistes de la gestion de l'information fournissant aussi un appui aux bureaux de région de Bamyan, Kunduz et Gardez. Les postes proposés seront affectés aux bureaux de région de Herat, Mazar, Kaboul, Jalalabad et Kandahar. Le plus grand service que la MANUA puisse rendre aux organismes et organisations non gouvernementales actives sur le terrain serait de leur fournir une information de meilleure qualité sur laquelle fonder leurs décisions afin d'agir efficacement sur le plan des interventions d'urgence, de l'état de préparation, du relèvement et de l'atténuation des effets. Un sous-groupe de la gestion de l'information créé au siège, à Kaboul, aurait beaucoup plus de moyens s'il était relié à un réseau de spécialistes de la gestion de l'information se trouvant sur le terrain. La fonction de gestion de l'information ne peut pas être assumée par les spécialistes des affaires humanitaires, car c'est un travail extrêmement technique et les fonctionnaires sont surchargés d'activités de coordination.

201. Il est proposé de déployer 15 postes de temporaire supplémentaires pour des administrateurs recrutés sur le plan national, dont trois seraient affectés au Groupe des affaires humanitaires de chacun des cinq bureaux de région (Herat, Mazar, Kaboul, Jalalabad et Kandahar). Les intéressés seconderaient les spécialistes des affaires humanitaires recrutés sur le plan international, le coordonnateur des activités civiles et militaires et le spécialiste de la gestion de l'information.

202. Il est proposé de déployer six nouveaux postes de temporaire pour des administrateurs recrutés sur le plan national qui exerceraient leurs activités au sein

du Groupe des affaires humanitaires de trois bureaux, ceux de Bamyan, Kunduz et Gardez (deux postes sont prévus dans chacun de ces trois bureaux de région). Les titulaires de ces postes seconderaient les spécialistes des affaires humanitaires et de la gestion de l'information recrutés sur le plan international.

203. Il est proposé de déployer 21 nouveaux postes de temporaire d'agent local pour des assistants. Chaque bureau de région sera doté d'un chauffeur supplémentaire et d'un ou deux employés de bureau, afin d'offrir des services d'appui aux capacités accrues de la MANUA dans le domaine de l'humanitaire.

Personnel d'administration des bureaux de région et de province

Personnel recruté sur le plan international : création de deux postes d'agent du Service mobile

Personnel recruté sur le plan national : création de 56 postes de temporaire – 2 pour des administrateurs recrutés sur le plan national et 54 pour des agents locaux

Volontaires des Nations Unies : création de 12 postes de Volontaire des Nations Unies; redéploiement de 7 Volontaires des Nations Unies de la Section du génie

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux	Adminis-trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectif approuvé 2008	–	–	–	–	–	–	–	–	–	23	–	23	32	307	– 362
Effectif proposé 2009	–	–	–	–	–	–	–	–	–	25	–	25	34	361	19 439
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	–	2	2	54	19 77

204. Le Service des technologies de l'information et des communications a déployé du matériel, en particulier des centraux téléphoniques et du matériel de connexion à Internet par satellite, dans les bureaux de province, mais il n'y a pas de postes de temporaire disponibles dans chaque lieu pour des assistants d'informatique. Le Service s'emploie à donner aux bureaux de province accès à Lotus Notes et à un réseau d'échange de données suffisant pour répondre à leurs besoins. D'autres éléments de réseau, tels que routeurs et serveurs, seront installés dans les bureaux de province dans le cadre de la rénovation du système. Il est donc proposé de déployer un agent local informaticien dans chacun des 15 bureaux de province, y compris les quatre qu'il est proposé de créer.

205. Le soutien technique des bureaux de province sera assuré par les Volontaires des Nations Unies pour lesquels il est proposé de créer des postes de temporaire dans les quatre nouveaux bureaux de province. Le volume de travail des techniciens Volontaires des Nations Unies déployés dans ces bureaux aura en effet augmenté proportionnellement. L'organisation actuelle, dans laquelle les Volontaires des Nations Unies couvrent les 23 bureaux de région et de province, ne sera plus viable, d'importants apports techniques étant nécessaires dans les domaines du bâtiment, de

l'entretien des camps, de l'alimentation en électricité et des projets de modernisation.

206. Il est prévu de renforcer les bureaux de région en ajoutant deux agents du Service mobile, deux administrateurs recrutés sur le plan international et sept agents recrutés localement, répartis entre certaines régions pour l'appui aux opérations aériennes, huit Volontaires des Nations Unies devant faire fonction de professeurs d'anglais et quatre postes de temporaire supplémentaires destinés à des chauffeurs, à Jalalabad, comme il est expliqué plus en détail ci-après.

207. Vu l'intensification prévue des opérations aériennes et le renforcement proposé de la flotte aérienne de la Mission, il est proposé de créer deux postes de temporaire pour des agents du Service mobile qui rempliraient les fonctions de spécialiste des opérations aériennes, à déployer dans les deux principales régions, celles de Kandahar et d'Herat, les intéressés devant servir de pôles de concertation pour les questions concernant les opérations aériennes et le contrôle des mouvements.

208. Il est proposé de déployer deux nouveaux postes de temporaire pour des administrateurs recrutés sur le plan international qui rempliraient les fonctions de spécialiste régional des opérations et des mouvements et du contrôle aériens dans les régions de Kandahar et de Herat. Ils seraient chargés de seconder la direction et d'aider à faire en sorte que les vols se déroulent dans de bonnes conditions de sécurité dans les deux régions, compte tenu du déploiement permanent de moyens aériens.

209. Il est aussi proposé de déployer sept postes de temporaire pour des agents locaux qui rempliraient les fonctions d'assistants opérations aériennes et contrôle des mouvements dans les bureaux de région, chargés des tâches suivantes : a) fournir un appui technique au sol pour les vols effectués quotidiennement par la MANUA pour les bureaux de région et de province; b) recevoir les demandes de réservation pour les passagers et le fret et établir les plannings de transport aérien en consultation avec les services des opérations aériennes et du contrôle des mouvements du siège de la Mission, à Kaboul; c) assurer l'entretien des aérogares et terrains d'aviation de la MANUA; d) s'occuper des passagers et du fret départ et arrivée de la Mission; e) aider à pourvoir à la fourniture de carburant Jet A1 pour les appareils de la MANUA; f) fournir des bulletins sur les conditions de sécurité et les conditions météorologiques au Centre des opérations aériennes, à Kaboul, avant l'heure de départ prévue de tout vol au départ de Kaboul; g) aider les équipages dans leurs déplacements sur place; h) s'occuper, le cas échéant, des réservations d'hôtel; i) aider à obtenir les autorisations préalables et les habilitations de sécurité et effectuer des évaluations des risques; j) établir la communication terre-air avec les équipages en phase d'approche afin d'obtenir l'autorisation d'atterrir, et autres tâches connexes. Ces fonctions sont actuellement assurées par des fonctionnaires d'administration de la région, qui n'ont pas les connaissances techniques nécessaires. Compte tenu de l'intensification prévue des opérations aériennes, ils ne seront plus en mesure d'assurer les activités relatives à ces opérations et au contrôle des mouvements. En recrutant des techniciens indépendants spécialistes en la matière, on maîtrisera mieux ces activités. Cela améliorera la circulation de l'information et des comptes rendus, cela favorisera l'efficacité du service et cela contribuera à la sécurité des opérations aériennes de la Mission.

210. Il est également proposé de déployer huit nouveaux postes de Volontaire des Nations Unies, dont les titulaires feraient office de professeurs d'anglais dans les

bureaux de région d'Herat, Kunduz, Bamyan, Mazar-e-Charif, Gardez, Jalalabad, Kandahar et Kaboul. La connaissance de la langue anglaise parmi le personnel recruté sur le plan national s'avérant très limitée, la présence d'enseignants qualifiés et ayant reçu une formation professionnelle concernant l'examen TOEFL est nécessaire pour renforcer les capacités des intéressés. Les professeurs d'anglais recrutés précédemment par la MANUA étaient des vacataires sans formation particulière en matière de TOEFL, qui n'ont guère réussi à améliorer les compétences linguistiques du personnel d'appui (chauffeurs, techniciens et assistants de sécurité).

211. Il est proposé de déployer quatre nouveaux postes de temporaire pour des agents locaux qui rempliraient les fonctions de chauffeur du bureau régional de Jalalabad.

Personnel des services de sécurité des bureaux de région et de province

Personnel recruté sur le plan international : création de huit postes de temporaire (agents du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : création de 107 postes de temporaire (agents locaux) (11 postes d'assistant de sécurité, précédemment classés parmi le personnel des services organiques sont redéployés et apparaissent maintenant dans la composante sécurité)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel recruté sur le plan international)	Personnel recruté sur le plan national			Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Sécurité	Services généraux		Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectif approuvé 2008	—	—	—	—	—	—	8	—	8	16	—	24	8	195	—	227
Effectif proposé 2009	—	—	—	—	—	—	8	—	8	24	—	32	8	313	—	353
Variation	—	—	—	—	—	—	—	—	—	8	—	8	—	118	—	126

212. Il est proposé de transférer l'un des deux postes d'agent de sécurité actuellement alloués aux bureaux régionaux (sauf celui de la région de Kaboul) pour le réaffecter aux provinces et de créer huit postes supplémentaires de temporaire pour des agents du Service mobile, qui seraient uniformément répartis entre tous les bureaux de province.

213. Il est également proposé de créer neuf postes supplémentaires de temporaire pour des agents locaux qui rempliraient les fonctions d'assistant de sécurité dans différents bureaux de région. Deux postes sont prévus pour la région de Kaboul aux fins de l'exécution de travaux administratifs d'appui au Département de la sûreté et de la sécurité. La nécessité de ces postes tient au fait que Kaboul concentre la plus grande partie des effectifs du personnel civil déployé dans le pays et compte un

grand nombre d'incidents et d'activités liés aux problèmes de sécurité. Il est proposé de créer quatre postes de temporaire pour les nouveaux bureaux des provinces de Sari-Pul, de Pul-I-Khumri, de Tirin Kot et de Ghazni afin de fournir une assistance au responsable de la sécurité recruté sur le plan international. Il est également nécessaire de recruter des agents locaux pour assurer la traduction sur place de documents écrits et des services d'interprétation lors des rencontres avec les habitants, et pour maintenir une liaison efficace avec les autorités locales. Il est donc proposé de créer trois postes supplémentaires pour les bureaux de Nile (Daikundi), Maymana (Faryab) et Mazar-e-Charif afin d'assurer la couverture des besoins des centres d'opérations 24 heures sur 24.

214. Il est proposé de créer 94 postes supplémentaires de temporaire pour des agents locaux qui exerceraient les fonctions de garde, 10 d'entre eux devant être affectés aux bureaux locaux de la MANUA et à l'aérodrome de Kandahar.

215. Au vu de l'expérience acquise sur les lieux d'implantation existants, il faut compter 12 gardes pour assurer un fonctionnement harmonieux et ininterrompu des services de sécurité 24 heures sur 24 dans chacun des bureaux de province. Il est donc proposé d'affecter 48 postes supplémentaires aux quatre nouveaux bureaux de province, 33 postes supplémentaires aux neuf bureaux de province existants pour renforcer les dispositifs de sécurité et trois postes supplémentaires au bureau de région de Kunduz, pour des agents temporaires appartenant à la catégorie des agents locaux.

216. Il est également proposé d'affecter à chacun des nouveaux bureaux de province un poste supplémentaire de temporaire (agent local) correspondant à un emploi de chauffeur pour l'agent de sécurité recruté sur le plan international. Les titulaires des postes considérés auront la responsabilité exclusive des véhicules et de leur entretien.

IV. Analyse des ressources nécessaires

Tableau 3

Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier-31 décembre 2008			Prévisions de dépenses pour 2009			Analyse de la variation 2008-2009
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart Économies (dépassement)	Total	Montant net	Dépenses non renouvelables	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5) = (4) - (3)	(6)	(7) = (4) - (1)
I. Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	733,5	853,3	(119,8)	881,5	1 001,3	—	148,0
Contingents	—	—	—	—	—	—	—
Police civile	346,1	187,1	159,0	344,2	185,2	—	(1,9)
Total partiel, catégorie I	1 079,6	1 040,4	39,2	1 225,7	1 186,5	—	146,1
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	29 395,4	34 507,3	(5 111,9)	50 984,4	56 096,3	—	21 589,0
Personnel recruté sur le plan national	13 872,8	17 328,7	(3 455,9)	22 923,1	26 379,0	—	9 050,3
Volontaires des Nations Unies	1 622,6	1 871,6	(249,0)	2 456,1	2 705,1	—	833,5
Total partiel, catégorie II	44 890,8	53 707,6	(8 816,8)	76 363,6	85 180,4	—	31 472,8
III. Dépenses opérationnelles							
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	—	—	—	—	—	—
Consultants et experts	213,7	213,7	—	213,7	213,7	—	—
Voyages autorisés	1 060,0	1 060,0	—	1 628,3	1 628,3	—	568,3
Installations et infrastructures	7 969,2	8 295,9	(326,7)	19 220,6	19 547,3	3 761,3	11 251,4
Transports terrestres	5 183,7	5 183,7	—	30 179,1	30 179,1	27 390,8	24 995,4
Transports aériens	11 021,9	12 236,4	(1 214,5)	28 887,1	30 101,6	33,5	17 865,2
Transmissions	2 296,5	2 257,5	39,0	5 060,4	5 021,4	1 830,9	2 763,9
Informatique	1 486,5	1 486,5	—	3 353,1	3 353,1	1 936,9	1 866,6
Services médicaux	288,3	288,3	—	499,4	499,4	39,9	211,1
Matériel spécial	—	—	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	578,5	578,5	—	1 525,4	1 525,4	410,1	946,9
Projets à effet rapide	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel, catégorie III	30 098,3	31 600,5	(1 502,2)	90 567,1	92 069,3	35 403,4	60 468,8
Total	76 068,7	86 348,5	(10 279,8)	168 156,41	178 436,2	35 403,4	92 087,7

A. Militaires et personnel de police

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Observateurs militaires	733,5	853,3	(119,8)	881,5	1 001,3	148,0

217. Le montant de 881 500 dollars inscrit à cette rubrique permettra de financer les indemnités et les autres dépenses liées au déploiement d'un conseiller militaire et de 19 officiers de liaison, à savoir : a) l'indemnité de subsistance (missions) fixée à 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours, puis à 108 dollars par la suite (687 500 dollars); b) les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) à raison d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne (calculés sur la base d'un coût unitaire de 4 500 dollars pour 20 voyages aller (déploiement) et de 3 000 dollars pour 20 voyages retour (rapatriement), soit 150 000 dollars); c) l'indemnité d'habillement calculée au taux standard de 200 dollars par personne et par an (4 000 dollars); et d) les indemnités en cas de décès ou d'invalidité calculées sur la base du coût standard de 40 000 dollars. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 %.

218. L'augmentation des ressources demandées au titre du personnel militaire pour 2009 est due essentiellement au fait que le taux de l'indemnité de subsistance (missions) a été relevé de 102 à 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours et de 90 à 108 dollars par jour par la suite, à compter d'octobre 2007.

219. Le dépassement de 119 800 dollars prévu pour 2008 tient principalement au fait que l'indemnité de subsistance a été relevée comme indiqué ci-dessus. Les informations sur la révision du taux de cette indemnité ont été communiquées à la Mission après l'établissement du projet de budget pour 2008 et ne sont donc pas incluses dans les prévisions de dépenses pour cette année.

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Police civile	346,1	187,1	159,0	344,2	185,2	(1,9)

220. Le montant de 344 200 dollars prévu au titre de la police civile permettra de financer les indemnités et les autres dépenses liées au déploiement de huit conseillers de la police civile, à savoir : a) l'indemnité de subsistance (missions) fixée à 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours, puis à 108 dollars par la suite (242 600 dollars); b) les frais de voyage (déploiement, relève et rapatriement) à raison d'un coût moyen de 7 500 dollars par personne (calculés sur la base d'un coût unitaire de 4 500 dollars pour huit voyages aller (déploiement) et de 3 000 dollars pour huit voyages retour (rapatriement), soit 60 000 dollars); c) l'indemnité d'habillement calculée au taux standard de 200 dollars par personne et par an (1 600 dollars); et d) les indemnités en cas de décès ou d'invalidité calculées sur la base d'un coût standard de 40 000 dollars. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 25 %.

221. La diminution des ressources demandées au titre de la police civile pour 2009 s'explique principalement par le fait que les prévisions de dépenses ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 25 % alors que celles de l'année 2008 avaient été établies sur la base d'un taux nul. Elle est compensée en partie par une augmentation du taux de l'indemnité journalière de subsistance (missions), qui est passé de 102 à 142 dollars pour les 30 premiers jours et de 90 à 108 dollars pour les jours suivants, à compter d'octobre 2007.

222. L'économie de 159 000 dollars prévue pour 2008 tient essentiellement à une réduction du volume des ressources demandées au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour la police civile du fait que le taux de vacance de postes devrait être de 60 % (c'est-à-dire supérieur à celui qui avait été retenu pour le budget).

B. Personnel civil

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart des ressources Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Personnel recruté sur le plan international	29 395,4	34 507,3	(5 111,9)	50 984,4	56 096,3	21 589,0

223. Le montant prévu (50 984 400 dollars) servira à financer les traitements (19 565 100 dollars), les dépenses communes de personnel (12 562 200 dollars), la prime de risque et l'allocation spéciale pour l'Afghanistan (7 158 600 dollars), l'indemnité de subsistance (missions) (11 554 500 dollars) et les mesures de sécurité applicables au domicile (144 000 dollars) pour 450 temporaires recrutés sur le plan international (305 administrateurs, 123 agents du Service mobile et 22 agents des services généraux). Les prévisions tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 25 %.

224. Les montants prévus au titre des indemnités comprennent : a) l'indemnité de subsistance (missions) fixée à 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours et à 108 dollars pour les jours suivants; b) la prime de risque fixée à 1 300 dollars par mois et par personne, payable au personnel international pour une période de 10 mois, compte tenu du congé de récupération et d'un taux de vacance de postes de 25 %; c) l'allocation spéciale pour l'Afghanistan fixée à 1 620 dollars par mois et par personne, payable au personnel international pour la période de cinq mois allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, compte tenu du congé de récupération et d'un taux de vacance de postes de 25 %; d) les mesures de sécurité applicables au domicile conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle; et e) les primes d'assurance contre les actes de violence.

225. L'accroissement des ressources demandées au titre du personnel international pour 2009 est imputable principalement aux facteurs suivants : a) la création proposée de 140 postes de temporaire recruté sur le plan international [109 d'administrateur, 26 d'agent du Service mobile et 5 d'agent des services généraux (Autres classes)]; b) les augmentations prévues pour les traitements du personnel international sur la base de l'évolution réelle des états de paie enregistrée au cours de la période allant de janvier 2006 à mai 2008; c) le relèvement du taux de l'indemnité de subsistance (missions) de 102 à 142 dollars par jour pour les

30 premiers jours, puis de 90 à 108 dollars pour les jours suivants, à compter d'octobre 2007; et d) l'inclusion de l'allocation spéciale pour l'Afghanistan dans les prévisions de dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009. La reconduction de l'allocation au-delà du 1^{er} juillet 2009 est subordonnée à une décision sur la proposition relative à l'harmonisation des conditions d'emploi qui sera examinée lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale.

226. Le dépassement de 5 111 900 dollars prévu pour 2008 s'explique principalement par : a) le fait que le taux de vacance effectif devrait être de 23 % alors que le taux initialement retenu aux fins de l'établissement du budget était de 26 %; b) le relèvement du taux de l'indemnité de subsistance (missions) de 102 à 142 dollars par jour pour les 30 premiers jours, puis de 90 à 108 dollars pour les jours suivants, à compter d'octobre 2007; et c) les sommes dues au titre de l'allocation spéciale pour l'Afghanistan pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2008. Les informations sur la révision du taux de l'indemnité de subsistance ont été communiquées à la Mission après l'établissement du projet de budget pour 2008 et ne sont donc pas prises en compte dans les prévisions de dépenses pour cette année.

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart des ressources Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Personnel recruté sur le plan national	13 872,8	17 328,7	(3 455,9)	22 923,1	26 379,0	9 050,3

227. Le montant prévu (22 923 100 dollars) servira à financer les traitements (15 791 000 dollars), les dépenses communes de personnel (3 953 900 dollars), la prime de risque (2 689 700 dollars) et les heures supplémentaires (488 500 dollars) pour 1 591 temporaires recrutés sur le plan national (257 administrateurs et 1 334 agents locaux). Le taux appliqué pour les prévisions relatives aux heures supplémentaires a été fixé à 5 % des coûts salariaux nets afférents au personnel recruté sur le plan national (agents locaux) et les dépenses effectives ont été prises en considération dans le calcul. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 %.

228. L'accroissement des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national pour 2009 est imputable essentiellement à la création proposée de 358 postes de temporaire recrutés sur le plan national (84 d'administrateur et 274 d'agent local) et aux augmentations prévues pour les traitements locaux.

229. Le dépassement de 3 455 900 dollars prévu pour 2008 s'explique principalement par : a) le fait que le taux de vacance effectif devrait être de 9 % alors que le taux initialement retenu aux fins de l'établissement du budget était de 22 %; et b) une augmentation des traitements locaux.

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart des ressources Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Volontaires des Nations Unies	1 622,6	1 871,6	(249,0)	2 456,1	2 705,1	833,5

230. Le montant prévu (2 456 100 dollars) servira à financer les dépenses liées au déploiement de 59 Volontaires des Nations Unies, y compris 16 Volontaires supplémentaires (indemnité mensuelle de subsistance, prime d'installation, voyages en mission et relève, prime d'assurance, formation et autres prestations auxquelles peuvent prétendre les 57 Volontaires des Nations Unies en poste dans différents lieux d'affectation sur le terrain et 2 membres du Groupe de l'appui aux Volontaires des Nations Unies en poste au siège de la Mission, à Kaboul). Il permettra également de financer les dépenses d'appui au Programme des Volontaires des Nations Unies dues au siège du Programme à Bonn (Allemagne), calculées sur la base de 8 % du montant total des dépenses afférentes aux Volontaires des Nations Unies. Les prévisions de dépenses tiennent compte d'un taux de vacance de postes de 15 %.

231. L'accroissement des ressources demandées au titre des Volontaires des Nations Unies pour 2009 s'explique principalement par le déploiement proposé de 16 Volontaires supplémentaires et par l'augmentation des coûts mensuels afférents aux Volontaires qui sont passés de 4 230 dollars par personne en 2008 à 4 508 dollars en 2009 en raison de changements dans les prestations auxquelles ils ont droit; il a été en partie compensé par le fait que les prévisions de dépenses correspondantes ont été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 15 % alors que le taux retenu en 2008 aux fins de l'établissement du budget était de 23 %.

232. Le dépassement de 249 000 dollars prévu pour 2008 tient au fait que le taux de vacance effectif devrait être de 10 % alors qu'un taux de 23 % avait été appliqué dans le budget.

C. Dépenses opérationnelles

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart des ressources Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Consultants et experts	213,7	213,7	—	213,7	213,7	—

233. Le montant inscrit à cette rubrique (213 700 dollars) devrait permettre de couvrir les dépenses prévues au titre des services de conseil dans le domaine de la formation, notamment au titre du recrutement de consultants chargés d'assurer des cours de formation pour le personnel de la Mission, en particulier des cours de formation de formateurs et des cours sur les pratiques optimales, les achats, les finances, les transports, l'ingénierie, la gestion des biens, les technologies de l'information et des communications, la sécurité, le journalisme, les droits de l'homme, l'état de droit, la justice transitionnelle et les opérations relatives à la sécurité aérienne, ainsi que dans les domaines de la gestion, de l'apprentissage des langues et de la sensibilisation à la sécurité. On prévoit que 580 agents recrutés sur le plan national et 526 agents recrutés sur le plan international seront formés à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission. Les cours de téléenseignement en ligne organisés par l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, au nombre de 1 200 environ, n'ont pas été pris en compte. Par ailleurs, des consultants devraient se rendre dans la zone de la Mission pour dispenser des cours

de formation en utilisant les installations mises à leur disposition par le Groupe de la formation de la MANUA.

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Frais de voyage	1 060,0	1 060,0	–	1 628,3	1 628,3	568,3

234. Le montant prévu (1 628 300 dollars) est destiné à couvrir les frais afférents aux voyages officiels effectués par le personnel dans le cadre de la formation (513 100 dollars) et d'autres activités (1 115 200 dollars).

235. Les ressources demandées au titre des voyages effectués dans le cadre de la formation comprennent les frais relatifs à la participation de membres du personnel à des stages de formation technique en dehors de la zone de la Mission, portant sur des sujets divers (formation des formateurs, pratiques optimales, achats, finances, transports, ingénierie, gestion des biens, technologies de l'information et des communications, sécurité, journalisme, droits de l'homme, état de droit, justice transitionnelle, opérations relatives à la sécurité aérienne, gestion, apprentissage des langues, sensibilisation à la sécurité, etc.) (513 100 dollars).

236. Les montants prévus au titre des voyages effectués dans le cadre d'activités autres que la formation doivent permettre de couvrir le coût des voyages à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission (400 800 dollars et 714 400 dollars, respectivement). Les voyages à l'intérieur de la zone de la Mission comprennent les voyages effectués par des membres des services d'appui à la Mission à l'occasion de l'ouverture de nouveaux bureaux de province et par les chefs des bureaux de région, y compris des bureaux de liaison à Islamabad et à Téhéran, pour participer à des réunions mensuelles avec le Représentant spécial du Secrétaire général et les dirigeants de la Mission. D'autres déplacements doivent être organisés dans la zone de la Mission afin d'apporter un appui technique essentiel aux bureaux de région et de province et d'assurer la tenue de consultations régulières entre les diverses composantes de la Mission pour la bonne exécution de son mandat. Les voyages en dehors de la zone de la Mission comprennent : a) les voyages officiels effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs aux fins de l'accomplissement du mandat de la Mission et pour se rendre dans les capitales des pays donateurs et avoir des entretiens avec des représentants de ces pays; b) les voyages officiels effectués par des membres de la Mission pour participer à des consultations avec des responsables politiques et faire des exposés au Conseil de sécurité au Siège; et c) les voyages officiels effectués par le personnel pour participer à des conférences, à des séminaires, à des ateliers et à des consultations.

237. L'augmentation des crédits demandés au titre des voyages pour 2009 est due essentiellement due au fait que le nombre de voyages officiels effectués par le Représentant spécial du Secrétaire général et ses proches collaborateurs pour se rendre dans différents pays donateurs devrait augmenter en liaison avec les nouvelles priorités que la résolution 1806 (2008) du Conseil de sécurité a définies pour la Mission et que les postes supplémentaires qu'il est proposé de créer pour le personnel recruté sur les plans national et international entraîneront un accroissement des frais de voyage au titre de la participation à divers stages de formation.

	<i>Crédits ouverts 2008 des dépenses</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Installations et infrastructures	7 969,2	8 295,9	(326,7)	19 220,6	19 547,3	11 251,4

238. Le montant demandé (19 220 600 dollars) servira à couvrir les dépenses prévues au titre des installations et des infrastructures, notamment :

a) L'achat d'équipements d'un coût estimé à 3 639 900 dollars pour la construction et l'aménagement de logements supplémentaires destinés au personnel dans le complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan et pour la mise en place des installations nécessaires dans deux immeubles de bureaux supplémentaires loués à Kaboul et de celles liées à l'ouverture de six nouveaux bureaux de province, y compris 12 locaux préfabriqués (276 000 dollars), des outils et du matériel d'atelier (63 200 dollars), du matériel de réfrigération (78 100 dollars), 31 groupes électrogènes (840 700 dollars), une citerne à eau et une fosse septique (11 500 dollars), du matériel d'hébergement (629 400 dollars), du mobilier de bureau (630 500 dollars), du matériel de bureau (210 700 dollars), du matériel de sécurité et de sûreté (805 000 dollars) et du matériel de lutte anti-incendie (94 800 dollars);

b) La location de locaux, y compris les locaux du siège de la Mission à Kaboul, les huit bureaux de région et neuf bureaux de province existants, deux bureaux de liaison à Islamabad et à Téhéran et un bureau de soutien logistique à Doubaï, sur la base de divers contrats ou accords de partage des coûts (837 200 dollars);

c) Le coût des services d'entretien, de nettoyage et d'élimination des déchets, y compris des déchets dangereux, et les coûts afférents au recours occasionnel à des électriciens, à des plombiers, à des entreprises de nettoyage des installations d'évacuation des eaux usées et à d'autres services d'entretien de tous les bâtiments de la Mission (900 300 dollars);

d) Le coût des services de sécurité, y compris la part des dépenses relatives au Groupe de protection des Nations Unies qui revient à la Mission, celles qui ont trait aux gardes stationnaires déployés dans l'ensemble de la zone de la Mission pour assurer la sécurité de divers locaux des Nations Unies, y compris des bases aériennes de transit et des résidences officielles des hauts responsables de la Mission, et aux gardes internationaux (Gurkhas), et les dépenses connexes afférentes à la sécurité des missions effectuées par voie terrestre (3 448 000 dollars);

e) Les travaux de transformation et de rénovation requis pour certains locaux de la Mission au siège de Kaboul et dans tous les bureaux de région et de province, y compris des petits travaux de construction de nouveaux bureaux, de réaménagement de bureaux existants et de gros travaux d'entretien, tels que la réfection des toitures de vieux bâtiments et l'entretien de routes et de sentiers (374 000 dollars);

f) Les services nécessaires à l'exécution des projets de construction liés par exemple à l'ouverture de nouveaux bureaux de province, des petits travaux de construction dans les bureaux de région et de province, à la construction, à

l'agrandissement ou à l'entretien des hélistations dans les bureaux de région et de province, à la construction de bureaux dans les bases aériennes de transit, à la construction de bureaux et de logements à Miamana et à Gardez, au déménagement ou à la construction des bureaux des services des transports et des approvisionnements, à la construction d'un abri pour les groupes électrogènes dans le complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan, à la construction et au renforcement des murs d'enceinte pour tous les bâtiments de la Mission, à la construction de 100 logements supplémentaires pour le personnel dans le Centre d'opérations et à la construction de guérites et de barrières basculantes dans l'ensemble de la zone de la Mission (3 558 300 dollars);

g) Le coût des fournitures de papeterie et de bureau (221 200 dollars);

h) Le coût des pièces de rechange pour l'entretien du matériel d'hébergement et du matériel de bureau, des groupes électrogènes, des photocopieuses et de divers appareils (357 200 dollars);

i) Le coût des fournitures d'entretien, y compris les articles de plomberie et de quincaillerie, le bois d'œuvre, les fournitures électriques et le ciment, pour l'entretien de cinq locaux de la Mission à Kaboul, des bureaux de région et de province et des logements du personnel (238 logements à Kaboul et 54 dans les bureaux de province) (320 400 dollars);

j) Le coût des fournitures requises pour la défense des périmètres afin d'assurer la protection et la sécurité des locaux et du personnel de la MANUA dans l'ensemble de la zone où elle est déployée. La détérioration constante des conditions de sécurité dans le pays appelle un renforcement de la sécurité de tous les locaux de la Mission (706 400 dollars);

k) Les carburants et lubrifiants pour groupes électrogènes (4 658 700 dollars);

l) Le coût des fournitures sanitaires et des articles de nettoyage pour cinq lieux d'implantation à Kaboul et pour tous les bureaux de région et de province (199 000 dollars).

239. Les travaux de construction proposés pour 2009, qui se chiffrent à 3 558 300 dollars comme indiqué ci-dessus, comprennent les projets ci-après :

a) De petits travaux de construction dans les bureaux de région et de province afin d'y aménager plus d'espace et d'y renforcer la sécurité (150 000 dollars);

b) La construction et l'entretien de routes pour relier les bureaux de région et de province, l'état des voies d'accès à ces lieux nécessitant sans cesse des travaux de réparation ou des opérations de gravillonnage (20 000 dollars);

c) La construction, l'agrandissement et l'entretien d'hélistations dans les bureaux de région et de province afin de renforcer le soutien logistique aérien apporté à ces établissements (40 000 dollars);

d) La construction de bureaux de province supplémentaires pour loger les détachements renforcés de la MANUA sur le terrain (360 000 dollars);

e) La construction de bureaux et de logements supplémentaires à Miamana et à Gardez. À cet égard, la Mission a mis progressivement des logements fournis

par les Nations Unies à la disposition de son personnel dans les bureaux de région et de province du fait que les locations disponibles sur ces lieux ne répondent pas aux normes minimales d'habitabilité et de sécurité opérationnelle (275 000 dollars);

f) La construction de bureaux dans les bases aériennes régionales et provinciales de transit dans le cadre d'un accord de partage des coûts avec le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, compte tenu de l'accroissement du trafic de passagers et de la manutention de fret (90 000 dollars);

g) La construction d'un abri fortifié dans la base aérienne de transit de la MANUA à Kaboul (105 000 dollars);

h) La construction d'un abri pour les groupes électrogènes dans le complexe du Centre d'opérations des Nations Unies en Afghanistan afin de faciliter l'installation des groupes électrogènes supplémentaires requis pour assurer la fourniture d'électricité aux logements du personnel du Centre (10 000 dollars);

i) La construction et le renforcement des murs d'enceinte pour tous les bâtiments de la Mission afin de renforcer la sécurité des locaux et du personnel, compte tenu de la détérioration constante des conditions de sécurité dans le pays et des exigences liées au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle (200 000 dollars);

j) La construction de 130 logements supplémentaires pour le personnel dans le complexe du Centre d'opérations et l'achat de bâtiments préfabriqués à la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'hébergement du personnel dans les bureaux de province (2 267 300 dollars);

k) Le renforcement des dispositifs de sécurité, y compris la construction de guérites et de barrières basculantes dans l'ensemble de la zone de la Mission, afin d'améliorer la sécurité du personnel assurant la garde des locaux (41 000 dollars).

240. L'accroissement des crédits prévus au titre des installations et des infrastructures pour 2009 tient essentiellement aux facteurs ci-après : a) l'augmentation des surfaces de bureau requises et la construction de 130 logements supplémentaires afin de disposer de moyens d'hébergement suffisants pour le renforcement prévu des effectifs de la Mission; b) l'ouverture prévue de nouveaux bureaux de province; et c) le renforcement des dispositifs de sécurité et de sûreté, y compris le déploiement de gardes internationaux supplémentaires (Gurkhas), pour se conformer aux normes minimales de sécurité opérationnelle, compte tenu de la détérioration constante des conditions de sécurité dans le pays.

241. Le dépassement de 326 700 dollars prévu pour 2008 est principalement dû à : a) la hausse du coût de l'électricité résultant de la hausse du prix des combustibles et l'accroissement de la demande d'électricité consécutif au remplacement de groupes électrogènes par des modèles plus puissants; et b) aux frais supplémentaires imprévus qui ont été engagés au titre de services d'entretien divers en raison d'aménagements au niveau de l'infrastructure qui ont entraîné une augmentation de la part des dépenses afférentes aux services communs pour le complexe du Centre d'opérations des Nations Unies, et l'accroissement du coût des services fournis par des vacataires.

	Crédits ouverts 2008 des dépenses	Montant estimatif	Écart Économies (dépassement)	Montant total des ressources nécessaires 2009	Montant net des ressources nécessaires 2009	Variation 2008-2009
Transports terrestres	5 183,7	5 183,7	—	30 179,1	30 179,1	24 995,4

242. Le montant prévu à cette rubrique (30 179 100 dollars) est destiné à couvrir les dépenses qui devraient être engagées au titre des transports terrestres, notamment :

a) L'achat de 176 véhicules blindés supplémentaires (165 véhicules civils, 4 ambulances, 4 camionnettes à plateau découvert et 3 véhicules destinés à des personnalités importantes) et l'acquisition d'un nouveau véhicule blindé et d'un nouvel engin de manutention pour éliminer progressivement tous les véhicules à parois minces et les remplacer par des véhicules blindés de classe B-6. Ces véhicules sont nécessaires compte tenu de la détérioration continue des conditions de sécurité dans le pays, des recommandations du Département de la sûreté et de la sécurité et des exigences liées au respect des normes minimales de sécurité opérationnelle. Les besoins sont également justifiés par le nombre de véhicules requis pour les bureaux de région et de province, la probabilité d'une évacuation par la route, le nombre de missions effectuées par voie terrestre et le nombre de véhicules requis pour chacune d'elles. L'utilisation de véhicules blindés est jugée indispensable dans la conjoncture actuelle car elle permet d'échapper à de multiples menaces, comme celles que représentent le passage à proximité d'engins explosifs improvisés, les attentats-suicides, les attaques par tirs d'armes individuelles, les troubles civils qui imposent d'évacuer le personnel en urgence et les tentatives d'enlèvement. Le montant prévu comprend le fret (27 763 900 dollars);

b) L'achat et le remplacement de matériel pour les ateliers de réparation des véhicules afin de faire face à l'augmentation prévue du nombre de véhicules blindés et de remplacer les outils endommagés ou cassés du fait de l'usure normale (39 100 dollars);

c) La location de véhicules spécialisés et d'engins lourds de levage et de terrassement, notamment des chargeurs à prise frontale, des grues de forte puissance et des excavatrices qui seront utilisés sur des chantiers et pour des travaux d'entretien ordinaires (23 100 dollars);

d) L'assurance responsabilité civile (27 000 dollars);

e) Le coût des pièces de rechange et des travaux de réparation et d'entretien : peinture, débosselage, réparation de véhicules accidentés, réparation d'éléments spécialisés et remplacement courant de pièces usées ou endommagées (1 051 500 dollars);

f) Les carburants et lubrifiants (1 274 500 dollars).

243. L'augmentation des crédits demandés au titre des transports terrestres pour 2009 tient essentiellement à l'achat prévu de 177 véhicules blindés, y compris le remplacement de véhicules à parois minces, compte tenu de la détérioration continue des conditions de sécurité dans le pays, et à la hausse du prix des carburants.

	Crédits ouverts 2008 des dépenses	Montant estimatif 2008 des dépenses	Écart Économies (dépassement)	Montant total des ressources nécessaires 2009	Montant net des ressources nécessaires 2009	Variation 2008-2009
Transports aériens	11 021,9	12 236,4	(1 214,5)	28 887,1	30 101,6	17 865,2

244. Le montant de 28 887 100 dollars prévu à cette rubrique doit permettre de couvrir les dépenses de fonctionnement et les frais afférents à l'assurance responsabilité civile et au carburant pour une flotte composée de sept avions, trois à voilure fixe et quatre à voilure tournante, à raison de 4 406 heures de vol au total (1 832 heures pour les avions et 2 574 heures pour les hélicoptères).

245. Les montants proposés au titre des transports aériens comprennent : a) la location et l'exploitation de la flotte aérienne de la Mission, composée d'un B200, d'un avion de transport régional à réaction, d'un Learjet 35 et de quatre hélicoptères MI-8MTV (23 979 100 dollars); b) les carburants et lubrifiants (3 866 500 dollars); c) l'assurance responsabilité civile (49 000 dollars); d) les droits d'atterrissage et les frais de manutention (118 600 dollars); e) le matériel et les fournitures utilisés pour assurer la sécurité aérienne et l'entretien des aéroports et des hélistations, la protection individuelle et l'entretien de la base aérienne de transit de la MANUA (33 500 dollars); f) l'indemnité de subsistance des équipages (31 800 dollars); et g) les services de transport aérien fournis par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies en vertu d'un mémorandum d'accord qui prévoit que le Service assure le transport du personnel de la MANUA dans la zone de la Mission (808 600 dollars).

246. Flotte aérienne : il est proposé d'élargir la flotte en y ajoutant un avion (Learjet 35) et un hélicoptère (MI-8MTV). Cette proposition est motivée par les raisons suivantes :

a) De janvier à août 2008, environ 5 000 opérations de transport aérien ont été effectuées pour les membres de la Mission et d'autres personnes et quelque 107 515 kilogrammes de fret ont été transportés. Le volume des transports aériens devrait augmenter du fait de l'ouverture prévue de nouveaux bureaux de province en 2009;

b) Le nombre d'appareils à la disposition de la Mission étant limité, de nombreuses demandes d'appui aérien n'ont pas pu être satisfaites et certains vols programmés ont même été supprimés;

c) Le climat d'insécurité actuel a imposé des restrictions supplémentaires dans les transports terrestres de personnel et de fret pour les missions routières, ce qui a entraîné un accroissement de la demande de services de transport aérien;

d) La Mission doit disposer de moyens d'intervention efficaces en cas d'évacuation massive;

e) Elle sera mieux équipée pour assurer des évacuations sanitaires ou d'urgence efficaces par voie aérienne;

f) Elle sera également mieux équipée pour apporter un appui au processus électoral;

g) Il sera possible d'assurer une liaison aérienne autonome entre Kaboul et Doubaï pour le transport du personnel de la Mission;

h) La Mission a l'intention de continuer à faire appel au Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies dans le cadre du mémorandum d'accord en vigueur pour le transport de son personnel entre Kaboul et Doubaï et à l'intérieur de l'Afghanistan. Toutefois, vu l'accroissement prévu du volume des opérations aériennes qui seront requises pour le transport de passagers et de fret à la suite des projets d'expansion de la Mission, il est possible que l'appui aérien assuré par le Service soit insuffisant pour faire face aux besoins accrus dans ce domaine;

i) Deux hélicoptères continueraient d'être basés dans le sud du pays (Kandahar) pour transporter des passagers et des marchandises entre Kandahar et les bureaux de province de la MANUA situés dans cette région, et les deux autres seraient basés à Kaboul pour assurer des services d'appui aérien réguliers couvrant les régions est, sud-est, nord et nord-est et les hauts plateaux situés dans le centre du pays.

247. L'augmentation des crédits demandés au titre du transport aérien pour 2009 est principalement due à l'ajout proposé de deux aéronefs (un avion et un hélicoptère) à la flotte aérienne de la Mission et aux dépenses opérationnelles connexes, ainsi qu'à la hausse du prix du pétrole.

248. Le dépassement de 1 214 500 dollars prévu pour 2008 est imputable essentiellement à la hausse du prix des carburants et des tarifs pratiqués par le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies pour les vols à destination ou en provenance de Doubaï et d'Islamabad et à l'intérieur de l'Afghanistan (24 % pour les vols internationaux et 12 % pour les vols intérieurs), ainsi qu'à l'accroissement du nombre mensuel de passagers qui doivent être transportés compte tenu de l'élargissement de la Mission (22 % pour les vols internationaux et 10 % pour les vols intérieurs).

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Transmissions	2 296,5	2 257,5	39,0	5 060,4	5 021,4	2 763,9

249. Le montant demandé (5 060 400 dollars) couvrira les frais relatifs aux transmissions, notamment :

a) L'achat de matériel de transmission supplémentaire, notamment de matériel de radio de haute fréquence, de très haute fréquence et d'ultra-haute fréquence, de matériel de communication par satellite, de matériel téléphonique et d'unités d'alimentation permanente, et le remplacement prévu de matériel de transmission et de matériel d'essai et d'atelier (1 830 900 dollars);

b) Le coût des communications commerciales, notamment la location d'un transpondeur, et les frais d'utilisation des terminaux INMARSAT, des systèmes de téléphonie par satellite Iridium et Thuraya, des lignes téléphoniques locales (fixes et mobiles), de l'accès local à l'Internet ainsi que le coût des communications entre New York et Brindisi (2 611 200 dollars);

c) Le coût des services d'appui aux transmissions, afin de couvrir l'appui centralisé apporté au réseau longue portée (RLP) pour permettre l'accès à l'ensemble des réseaux locaux téléphoniques (PABX) ainsi qu'aux services d'appui

fournis par le Département des opérations de maintien de la paix (41 800 dollars) à l'échelle mondiale;

d) Le coût des pièces de rechange et des fournitures (3 % de la valeur du stock de matériel de transmission, estimée à 9,2 millions de dollars, y compris 15 % de frais de transport) (315 600 dollars);

e) L'acquisition de matériel d'information, notamment des enregistreurs numériques, des microphones, du matériel informatique et des logiciels requis pour l'enregistrement, le montage et la diffusion d'émissions radiophoniques ainsi que pour leur conditionnement et leur distribution (19 600 dollars);

f) Le coût des services à fournir dans le domaine de l'information pour appuyer et préserver le rayonnement de la radio et de la télévision de la Mission, renforcer les capacités des responsables de la radio et de la télévision afghanes, produire des publications et des outils d'information et organiser des affichages (211 700 dollars);

g) Le coût des fournitures et de l'entretien dans le domaine de l'information (29 600 dollars).

250. En 2009, il est prévu de remplacer le matériel de transmission devenu inutilisable ou irréparable du fait de sa vétusté et des dommages causés par les conditions météorologiques défavorables et les fréquentes sautes de tension enregistrées dans la région, de l'arrêt de sa fabrication dans certains cas, de l'usure normale et des progrès technologiques.

251. L'augmentation des crédits demandés au titre des transmissions pour 2009 est due essentiellement, d'une part, au fait qu'il est proposé de mettre en œuvre le programme de remplacement du matériel décrit ci-dessus, d'acheter du matériel supplémentaire pour équiper les nouveaux bureaux de province et moderniser le réseau de transmissions des bureaux du siège à Kaboul et des bureaux de région et de province dans la perspective de l'élargissement de la Mission et, d'autre part, au montant prévu au titre des frais de location de liaisons pour améliorer les communications avec les bureaux de province.

	<i>Crédits ouverts 2008</i>	<i>Montant estimatif des dépenses</i>	<i>Écart Économies (dépassement)</i>	<i>Montant total des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Montant net des ressources nécessaires 2009</i>	<i>Variation 2008-2009</i>
Informatique	1 486,5	1 486,5	–	3 353,1	3 353,1	1 866,6

252. Le montant prévu (3 353 100 dollars) doit permettre de couvrir les frais engagés dans le secteur informatique, notamment :

a) L'achat de matériel informatique supplémentaire, y compris 150 ordinateurs de bureau et moniteurs, 20 imprimantes, 313 unités d'alimentation permanente, 20 commutateurs et routeurs de réseaux, 18 scanners, 8 systèmes de panneaux solaires et 35 composants de matériel d'information géographique, et le remplacement programmé de matériel informatique (1 792 400 dollars);

b) L'achat de divers progiciels pour la continuité des opérations et la reprise après sinistre et pour les services d'information géographique (144 500 dollars);

c) Le coût des services informatiques nécessaires pour assurer la fourniture de services informatiques centralisés au siège de la Mission, à Kaboul, et à l'ensemble des bureaux de région et de province, ainsi que de services de stockage de données centralisés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (578 000 dollars);

d) Le coût d'un logiciel permettant d'assurer la gestion du réseau, de la messagerie et des archives électroniques, ainsi que les droits de licence à acquitter au titre du logiciel et du système d'exploitation (603 900 dollars);

e) Le coût des pièces de rechange et des fournitures (3 % de la valeur du stock informatique, estimée à 5,9 millions de dollars, y compris 15 % de frais de transport) (234 300 dollars).

253. En 2009, il est prévu de remplacer le matériel informatique devenu inutilisable ou irréparable du fait de sa vétusté, des progrès technologiques ou des dommages causés par les fréquentes sautes de tension dans la région.

254. L'augmentation des crédits demandés au titre de l'informatique pour 2009 est due essentiellement aux propositions relatives à la mise en œuvre du programme de remplacement du matériel décrit ci-dessus et à l'achat de matériel supplémentaire pour équiper les nouveaux bureaux de province et moderniser l'infrastructure et le réseau informatiques des bureaux du siège à Kaboul et des bureaux de région et de province existants dans la perspective de l'élargissement de la Mission, et pour équiper le nouveau service d'information géographique. Elle permettra d'assurer le raccordement de tous les nouveaux bureaux de province au réseau informatique de la Mission et à l'Internet et l'installation de Lotus Notes et des outils informatiques standard.

	Crédits ouverts 2008	Montant estimatif des dépenses	Écart Économies (dépassement)	Montant total des ressources nécessaires 2009	Montant net des ressources nécessaires 2009	Variation 2008-2009
Services médicaux	288,3	288,3	—	499,4	499,4	211,1

255. Le montant prévu (499 400 dollars) tient compte des facteurs suivants : a) l'acquisition de matériel médical, y compris le remplacement d'électrocardiographes et l'achat de défibrillateurs, de matelas immobilisateurs à dépression et d'outils de formation pour les infirmeries du siège et des bureaux régionaux (39 900 dollars); b) le coût des services médicaux, comme l'entretien, l'étalonnage et la réparation du matériel médical, l'orientation des patients vers des spécialistes, des hôpitaux et des laboratoires lorsque le personnel médical de la Mission ne dispose pas des connaissances spécialisées nécessaires, et l'évacuation sanitaire du personnel de la Mission (180 800 dollars); et c) le coût des fournitures médicales, y compris les médicaments et le matériel de laboratoire (278 700 dollars).

256. L'augmentation des crédits demandés en 2009 au titre des services médicaux tient essentiellement à l'accroissement du volume des fournitures médicales qui sera nécessaire pour faire face au renforcement prévu des effectifs de la Mission, à l'inclusion de nouveaux types de fournitures (vaccins et autres produits) et à la hausse des prix.

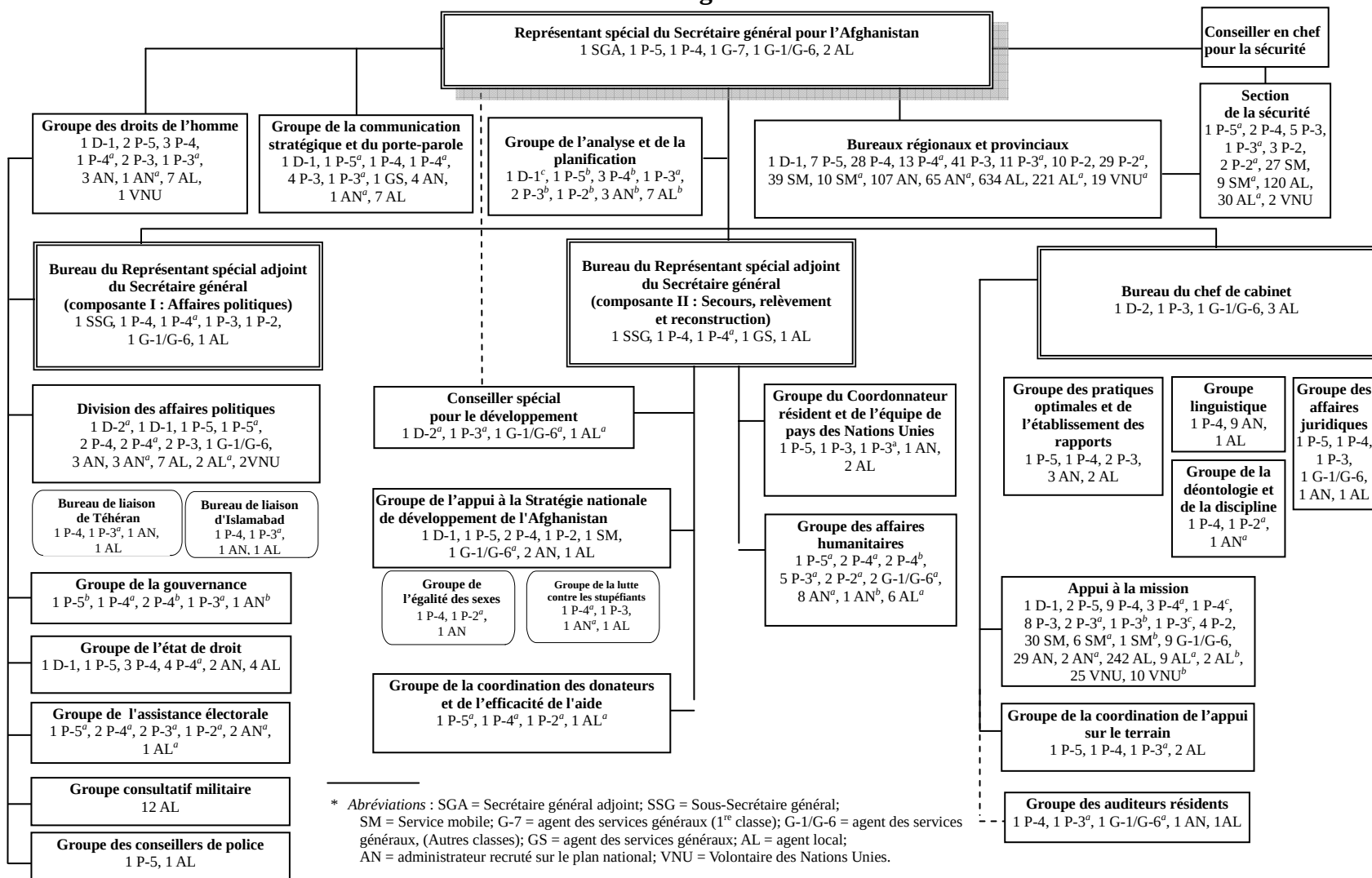
	Crédits ouverts 2008	Montant estimatif des dépenses	Écart Économies (dépassement)	Montant total des ressources nécessaires 2009	Montant net des ressources nécessaires 2009	Variation 2008-2009
Fournitures, services et matériel divers	578,5	578,5	—	1 525,4	1 525,4	946,9

257. Le montant prévu (1 525 400 dollars) doit permettre de couvrir les montants dus au titre des fournitures, services et matériel divers, notamment : a) l'achat de matériel, comme des climatiseurs, des extincteurs et des trousseaux de premiers secours (459 500 dollars); b) les abonnements (30 000 dollars); c) l'impression et la reproduction (82 000 dollars); d) les cartes opérationnelles (1 500 dollars); e) les dépenses engagées au titre du personnel de sécurité, du personnel militaire et du personnel de police, y compris les uniformes destinés aux agents de sécurité locaux et aux chauffeurs, les drapeaux et les autocollants (202 400 dollars); f) les fournitures de formation (125 400 dollars); g) les dépenses de représentation (10 000 dollars); h) les assurances (55 000 dollars); i) les frais bancaires (118 800 dollars); j) les demandes d'indemnisation et règlements divers (22 700 dollars); k) les frais de transport, y compris le courrier et le service de la valise diplomatique (256 000 dollars); et l) les rations (162 100 dollars).

258. L'augmentation des crédits demandés au titre des fournitures, services et matériel divers pour 2009 tient essentiellement à : a) l'achat prévu de climatiseurs, de ventilateurs, d'aspirateurs et de radiateurs pour les nouveaux bureaux de province et les nouveaux logements; b) à la prise en compte des frais de télédistribution pour les logements et du coût des abonnements pour le nouveau Groupe de l'analyse et de la planification; c) aux dépenses supplémentaires à prévoir au titre des honoraires, fournitures et services liés à la formation pour la mise en œuvre du programme de formation renforcé de la Mission en 2009, y compris le volet consacré à la sécurité; et d) la prise en compte de fournitures essentielles pour le plan d'urgence en cas de pandémie de grippe.

Organigrammes

A. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan



B. Bureaux de région et de province (personnel technique, administratif et de sécurité)

Kaboul 1 P-5, 3 P-4, 2 P-4 ^a , 4 P-3, 1 P-3 ^a , 1 P-2, 2 P-2 ^a , 4 SM, 12 AN, 6 AN ^a , 51 AL, 7 AL ^a , 1 VNU ^a	Kandahar 1 D-1, 4 P-4, 2 P-4 ^a , 4 P-3, 1 P-3 ^a , 2 P-2, 1 P-2 ^a , 4 SM, 1 SM ^a , 12 AN, 7 AN ^a , 54 AL, 16 AL ^a , 1 VNU ^a , 1 VNU ^b	Herat 1 P-5, 4 P-4, 2 P-4 ^a , 4 P-3, 1 P-3 ^a , 2 P-2, 1 P-2 ^a , 4 SM, 1 SM ^a , 12 AN, 6 AN ^a , 54 AL, 6 AL ^a , 1 VNU ^a , 1 VNU ^b	Mazar-e-Charif 1 P-5, 4 P-4, 2 P-4 ^a , 4 P-3, 1 P-3 ^a , 1 P-2, 2 P-2 ^a , 4 SM, 12 AN, 6 AN ^a , 54 AL, 7 AL ^a , 1 VNU ^a , 1 VNU ^b	Djalalabad 1 P-5, 4 P-4, 2 P-4 ^a , 4 P-3, 1 P-3 ^a , 1 P-2, 2 P-2 ^a , 4 SM, 12 AN, 5 AN ^a , 54 AL, 10 AL ^a , 1 VNU ^a , 1 VNU ^b	Kunduz 1 P-5, 3 P-4, 1 P-4 ^a , 4 P-3, 1 P-2, 2 P-2 ^a , 4 SM, 12 AN, 4 AN ^a , 53 AL, 8 AL ^a , 1 VNU ^a , 1 VNU ^b	Bamyan 1 P-5, 3 P-4, 1 P-4 ^a , 4 P-3, 1 P-2, 2 P-2 ^a , 4 SM, 12 AN, 4 AN ^a , 53 AL, 8 AL ^a , 1 VNU ^a , 1 VNU ^b	Gardez 1 P-5, 3 P-4, 1 P-4 ^a , 4 P-3, 1 P-2, 2 P-2 ^a , 4 SM, 12 AN, 5 AN ^a , 52 AL, 5 AL ^a , 1 VNU ^a , 1 VNU ^b
	Zabul (Qalat) 1 P-3, 1 P-2 ^a , 1 AN, 2 AN ^a , 19 AL, 5 AL ^a , 1 SM ^b	Farah^c (Farah) 1 P-3 ^a , 1 P-2 ^a , 2 AN ^a , 24 AL ^a , 1 SM ^b	Faryab (Maymana) 1 P-3, 1 P-2 ^a , 1 AN, 1 AN ^a , 19 AL, 6 AL ^a , 1 SM ^b , 1 VNU ^a	Kunar (Assadabad) 1 P-3, 1 P-2 ^a , 1 AN, 1 AN ^a , 19 AL, 5 AL ^a , 1 SM ^b	Badakhshan (Faizabad) 1 P-3, 1 P-2 ^a , 1 AN, 1 AN ^a , 19 AL, 5 AL ^a , 1 SM ^b	Daikundi (Nile) 1 P-3, 1 P-2 ^a , 1 AN, 1 AN ^a , 19 AL, 6 AL ^a , 1 SM ^b	Khost (Khost Matun) 1 P-3, 1 P-2 ^a , 1 AN, 2 AN ^a , 19 AL, 5 AL ^a , 1 SM ^b
	Nimroz (Zaranj) 1 P-3, 1 P-2 ^a , 1 AN, 1 AN ^a , 19 AL, 5 AL ^a , 1 SM ^a	Ghor (Chaghcharan) 1 P-3, 1 P-2 ^a , 1 AN, 1 AN ^a , 19 AL, 5 AL ^a , 1 SM ^a	Sari Pul^c (Sari-Pul) 1 P-3 ^a , 1 P-2 ^a , 2 AN ^a , 25 AL ^a , 1 SM ^a		Baghlan^c (Pul-l-Khumri) 1 P-3 ^a , 1 P-2 ^a , 2 AN ^a , 25 AL ^a , 1 SM ^a , 1 VNU ^a		Ghazni^c (Ghazni) 1 P-3 ^a , 1 P-2 ^a , 2 AN ^a , 25 AL ^a , 1 SM ^a , 1 VNU ^a
	Uruzgan^c (Tirin Kot) 1 P-3 ^a , 1 P-2 ^a , 2 AN ^a , 25 AL ^a , 1 SM ^a	Badghis (Qala-I-Naw) 1 P-3, 1 P-2, 1 AN, 1 AN ^a , 19 AL, 5 AL ^a , 1 SM ^a					
	Helmand^c (Lashkar Gah) 1 P-3 ^a , 1 P-2 ^a , 2 AN ^a , 24 AL ^a , 1 SM ^a						

^a Nouveaux postes proposés.

^b Postes transférés.

^c Bureaux de province dont la création est proposée.

C. Administration de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan

